

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LES DISCOURS SUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

AU CANADA FRANÇAIS : 1945-1965

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR

CYNTHIA FABI

MARS 2010

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Service des bibliothèques

## Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 -Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire. Je désire adresser des remerciements plus particuliers à Robert Gagnon, directeur de recherche, pour ses conseils judicieux et son enseignement, de même qu'au Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie pour son soutien financier. Je souhaite également remercier Olivier Landry pour son aide et ses encouragements.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	v
RÉSUMÉ .....	vii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
LA COMMISSION MASSEY.....	22
1.1 Le contexte socio-économique de la création de la Commission Massey.....	22
1.1.1 Le sous-financement des institutions culturelles.....	22
1.1.2 Le fédéral et ses politiques centralisatrices .....	24
1.2 Les mémoires et la recherche scientifique .....	26
1.2.1 La nécessité d'un meilleur financement de la recherche.....	27
1.2.2 Le rôle de l'État en matière de recherche scientifique .....	35
1.2.3 Les bienfaits de la recherche scientifique.....	48
1.3 Conclusion .....	55
CHAPITRE II	
LA COMMISSION TREMBLAY .....	59
2.1 Le contexte de création de la Commission Tremblay.....	59
2.1.1 L'économie et le libéralisme classique sous Duplessis.....	59
2.1.2 La société et l'idéologie duplessiste .....	62
2.2 Le corpus de mémoires portant sur la recherche scientifique.....	65
2.2.1 L'État et le développement scientifique .....	66
2.2.2 Le rôle de l'État en matière de recherche .....	78

2.2.3	La science au service de la société .....	90	
2.3	Conclusion .....	96	
CHAPITRE III			
LA COMMISSION PARENT .....			98
3.1	Les conditions de création de la Commission Parent.....	98	
3.1.1	Un renouveau politique .....	99	
3.1.2	L'éducation et le rattrapage .....	100	
3.2	Les mémoires sur la recherche scientifique .....	102	
3.2.1	Le soutien financier à la recherche scientifique .....	103	
3.2.2	Le rôle de l'État en matière de recherche scientifique .....	112	
3.2.3	La recherche au service de la société.....	124	
3.3	Conclusion .....	129	
CONCLUSION .....			132
ANNEXES .....			144
ANNEXE I			
LISTE DES INTERVENANTS DE LA COMMISSION MASSEY .....			145
ANNEXE II			
LISTE DES INTERVENANTS DE LA COMMISSION TREMBLAY.....			147
ANNEXE III			
LISTE DES INTERVENANTS DE LA COMMISSION PARENT .....			150
BIBLIOGRAPHIE .....			153

## LISTE DES TABLEAUX

1.1	Total des mémoires francophones abordant la question de la recherche déposés à la Commission Massey, répartis selon le domaine d'appartenance des auteurs .....	27
1.2	Mémoires sur le type de financement de la recherche scientifique privilégié par les différents groupes d'intervenants.....	28
1.3	Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le domaine d'appartenance des auteurs.....	36
1.4	Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le type d'intervention suggéré.....	37
1.5	Total des mémoires sur les objectifs du développement de la recherche scientifique selon le domaine d'appartenance des auteurs .....	49
1.6	Mémoires sur les objectifs du développement de la recherche scientifique selon le champ visé.....	49
2.1	Total des mémoires francophones abordant la question de la recherche déposés à la Commission Tremblay, répartis selon le domaine d'appartenance des auteurs .....	65
2.2	Mémoires sur le type de financement de la recherche scientifique privilégié par les différents groupes d'intervenants.....	68
2.3	Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le domaine d'appartenance des auteurs.....	79
2.4	Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le type d'intervention suggéré.....	80
2.5	Total des mémoires sur les retombées du développement de la recherche scientifique selon le domaine d'appartenance des auteurs .....	91
2.6	Mémoires sur les retombées du développement de la recherche scientifique selon le champ visé.....	91

3.1	Total des mémoires francophones abordant la question de la recherche déposés à la Commission Parent, répartis selon le domaine d'appartenance des auteurs .....	103
3.2	Mémoires sur le type de financement de la recherche scientifique privilégié par les différents groupes d'intervenants .....	105
3.3	Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le domaine d'appartenance des auteurs .....	113
3.4	Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le type d'intervention suggéré .....	113
3.5	Total des mémoires sur les objectifs du développement de la recherche scientifique selon le domaine d'appartenance des auteurs .....	125
3.6	Mémoires sur les objectifs du développement de la recherche scientifique selon le champ visé .....	125

## RÉSUMÉ

Au cours de l'après-guerre et de la Révolution tranquille, le Canada et le Québec s'engagent dans un processus de modernisation de leurs structures sociales, économiques et politiques auquel les sciences prennent part. Elles sont de plus en plus perçues comme essentielles à la bonne marche de la société, à la croissance économique, ainsi qu'à la gestion publique éclairée. Dans ce mémoire, notre objectif est d'abord de prendre connaissance des discours sur la recherche scientifique au Canada français au cours de cette période et, par la suite, de comprendre leur évolution. Pour ce faire, nous avons étudié tous les mémoires et annexes qui abordent de près ou de loin la question de la recherche scientifique déposés par des intervenants francophones à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada (Massey, 1949-1951), à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Tremblay, 1953-1956) et à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Parent, 1961-1966). Nous avons observé des éléments de continuité comme de rupture entre les discours propres à chaque commission. La prise en charge publique de la recherche, la plus grande implication du pouvoir provincial dans le champ scientifique, de même que la modernisation de l'État québécois sont toujours considérées comme cruciales pour le développement scientifique qui contribue à une société plus juste, à une économie plus solide, à un exercice éclairé du pouvoir et au rayonnement national. Toutefois, le règlement du litige constitutionnel relatif au financement des universités par Ottawa a pour résultat l'évacuation de cette question lors de la Commission Parent. Le rattrapage des francophones et la place des femmes dans la société y sont également évoqués pour la première fois. Enfin, le rayonnement du Québec y est présenté comme un argument de poids en faveur du développement scientifique soutenu par l'État québécois.

*Mots clés* : histoire, discours, sciences, recherche, Canada, Québec, après-guerre, Révolution tranquille, XX<sup>e</sup> siècle.

## INTRODUCTION

La Seconde Guerre mondiale a des impacts majeurs sur l'économie des pays qui y participent. La production industrielle se modifie afin de répondre aux nouveaux besoins créés par la conjoncture spécifique de cette période. Comme le souligne Robert Gagnon,

la conduite de la guerre ne stimule pas seulement la production industrielle vers des niveaux artificiellement élevés; elle demande aussi de l'industrie des produits qualitativement différents. En termes économiques, on pourrait dire que la demande en technologie de pointe atteint alors un niveau beaucoup plus élevé<sup>1</sup>.

La science joue donc un rôle important dans l'effort de guerre. Par ailleurs, la fin du conflit marque le début d'une ère caractérisée par une forte croissance économique, par le goût de modernisation, de même que par une volonté de réformes. Les sciences jouent un rôle actif dans ces bouleversements économiques, politiques et sociaux.

Ce mémoire se consacre à l'étude et à l'analyse des discours sur la recherche scientifique au Canada français au cours de la période allant de l'après-guerre jusqu'à la Révolution tranquille, soit de 1945 à 1965. Par recherche scientifique, nous entendons l'activité permettant la production de nouvelles connaissances, ainsi que l'avancement d'une discipline, que celle-ci s'apparente aux sciences pures et appliquées, ou aux sciences humaines et sociales. Comme l'affirme Yves Gingras, « [...] l'opération de synthèse et de mise en forme des connaissances existantes [...]

---

<sup>1</sup> Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique. 1873-1990 La montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Boréal, 1991, p. 279-280.

ne doit pas être assimilée à des activités de recherche.<sup>2</sup>» La recherche peut donc s'effectuer autant dans le milieu universitaire, que dans des laboratoires privés ou gouvernementaux, ou encore dans des centres ou des instituts de recherches.

Au cours de cette période, des représentants du domaine de l'éducation, des associations professionnelles ou privées, des organismes publics, des organismes privés, des entreprises et des individus, appartenant tous à la société canadienne-française se prononcent sur cette question. Afin de saisir et de comparer les positions de ces acteurs, nous analysons les mémoires et les annexes déposés à trois commissions royales d'enquête qui abordent toutes, de près ou de loin, la question de la recherche scientifique. Nous avons choisi d'étudier des documents déposés devant des commissions royales d'enquête puisqu'ils nous permettent d'analyser une variété de discours portant sur des questions précises. Il s'agit de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada (Massey, 1949-1951), de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Tremblay, 1953-1956) et de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Parent, 1961-1966). Celles-ci s'échelonnant sur une vingtaine d'années, nous sommes alors en mesure d'observer l'évolution des discours sur la recherche scientifique depuis les années de l'après-guerre jusqu'à la Révolution tranquille.

### *L'économie*

L'Amérique du Nord connaît, durant les années de l'après-guerre, une forte croissance économique. La conversion des industries de guerre et la réorientation de la production se font alors que la société canadienne connaît une période de grande prospérité économique. On situe le taux de croissance annuelle moyen au-delà des

---

<sup>2</sup> Yves Gingras, « Le défi de l'université moderne : l'équilibre entre l'enseignement et la recherche », *Possibles*, vol. 11, no 4, 1987, p. 157-163.

10% pour la période allant de 1939 à 1959<sup>3</sup>. Cette croissance se manifeste dans tous les secteurs économiques : primaire, secondaire et tertiaire. Le Québec affiche toutefois certaines particularités, notamment la dépendance aux capitaux étrangers (américains et canadiens-anglais), de même que la persistance de l'industrie légère comme domaine principal d'activité économique. Comme le rappelle Yves Bélanger, « Avant la guerre, le Québec était dominé par les industries extractives, les pâtes et papiers, l'alimentation et le textile, secteurs qui redeviennent prépondérants au lendemain du conflit. <sup>4</sup> » Néanmoins, les nouvelles technologies et les recherches scientifiques viennent modifier les structures économiques de la société québécoise.

Alors que le Québec et le Canada s'urbanisent de façon accélérée au cours des années de l'après-guerre, la hausse de la productivité du secteur agricole reste essentielle pour la satisfaction des besoins d'une population grandissante et de moins en moins rurale. La recherche scientifique, dans ce secteur vital de l'économie, permet d'atteindre de nouveaux sommets de production en dépit d'une baisse marquée de la main-d'œuvre agricole. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État fédéral, par le truchement du Service scientifique et du réseau des fermes expérimentales du ministère d'Agriculture, participe activement à la modernisation des techniques et équipements, de même qu'au progrès des connaissances en agriculture. Les travaux entrepris par ces instances touchent plusieurs domaines, comme l'horticulture, l'entomologie, la botanique, et sont, par ailleurs autant de nature appliquée que fondamentale<sup>5</sup>. La dissémination des nouvelles connaissances et techniques a pour

---

<sup>3</sup> Yves Bélanger, *Québec Inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, HMH, 1998, p. 75.

<sup>4</sup> Yves Bélanger, *Québec Inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, HMH, 1998, p. 76.

<sup>5</sup> Brian Wilks, *Browsing Science Research at the Federal Level in Canada. History, Research Activities, and Publications*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, p. 138-139. Voir aussi Stéphane Castonguay, *La dynamique du changement scientifique en contexte gouvernemental*

conséquences, entre autres, la mécanisation des outils et l'utilisation des engrais chimiques au cours des années 1940. Ces nouvelles techniques permettent d'augmenter considérablement la productivité du secteur agricole au Québec<sup>6</sup>. Cette vague de modernisation affecte également certains champs d'activité des secteurs primaire et secondaire, notamment les industries minières et chimiques.

Au sein de l'industrie minière, par exemple, la collaboration entre chercheurs canadiens-français et entreprises privées permet non seulement la mise en place de nouvelles techniques, mais également l'extraction de minerai dans des régions encore inexplorées. La découverte des gisements de fer dans le Labrador dans les années 1950 par Joseph-Arlington Retty, professeur à l'École Polytechnique de Montréal, a un impact sur l'économie, ainsi que sur le développement régional<sup>7</sup>. Aussi, le travail de Paul Riverin, également professeur à l'École Polytechnique de Montréal, en concertation avec la St. Lawrence River Mines, permet l'application d'une nouvelle technique de traitement de minerai. Celle-ci contribue à la croissance et au développement du secteur minier : « Ce nouveau procédé, mis en application immédiatement, a permis la création d'une nouvelle entreprise : la mine d'Oka, qui devient le plus gros producteur du genre au monde. <sup>8</sup>» On observe le même type de collaboration également dans le secteur de la chimie industrielle.

Comme le soulignent Brian Young et John A. Dickinson, l'industrie des produits chimiques occupe une place importante dans la croissance économique de

---

*l'entomologie économique au Canada : 1909-1959*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1999, 440 p.

<sup>6</sup> Brian Young et John A. Dickinson, *A Short History of Quebec : A Socio-Economic Perspective*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1988, p. 254-255.

<sup>7</sup> Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique. 1873-1990 La montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Boréal, 1991, p. 297.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 298.

l'après-guerre<sup>9</sup>. Sous l'impulsion du professeur Louis Bourgoïn, un centre de recherche est créé à la fin des années 1940. Ce centre, installé à l'École Polytechnique de Montréal, doit permettre l'accomplissement de recherches au niveau des études supérieures dans le secteur du génie chimique. Il répond également à d'autres impératifs : les petites industries, dont les revenus ne permettent pas la mise en place d'un laboratoire ou d'un centre de recherche qui leur est propre, utilisent celui-ci pour mener à bien leurs études<sup>10</sup>. D'autres laboratoires de génie participent également à la collaboration entre les chercheurs et l'industrie<sup>11</sup>. C'est notamment le cas du laboratoire des opérations unitaires qui se concentre sur la conception de l'équipement industriel et l'élaboration de nouveaux procédés<sup>12</sup>. Ainsi, plusieurs domaines de génie participent activement à la croissance et au développement des secteurs primaire et secondaire.

Cette collaboration entre les chercheurs universitaires et l'industrie permet, par ailleurs, le développement d'un système national (c'est-à-dire canadien) d'innovation, développement auquel les États participent également. Selon Jorge Niosi, André Manseau et Benoît Godin, c'est surtout suite à la Seconde Guerre mondiale, époque à laquelle les universités et les pouvoirs publics s'allient au secteur privé dans le champ des recherches industrielles, que le système d'innovation canadien connaît un essor important, la recherche et développement étant peu

---

<sup>9</sup> Brian Young et John A. Dickinson, *A Short History of Quebec : A Socio-Economic Perspective*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1988, p. 251.

<sup>10</sup> Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique. 1873-1990 La montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Boréal, 1991, p. 300.

<sup>11</sup> Voir Jean-François Auger, *La recherche utilitaire dans les facultés de génie canadiennes : au service de l'industrie et du gouvernement, 1870-1950*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004, 256 p.

<sup>12</sup> Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique. 1873-1990 La montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Boréal, 1991, p. 362.

répandue au début du siècle<sup>13</sup>. Il est à noter par ailleurs que l'État central est plus actif dans le domaine de la recherche scientifique que les États provinciaux. Plusieurs ministères fédéraux, comme ceux de l'Agriculture, des Pêcheries, des Travaux publics, du Transport, du Bien-Être, de la Santé et de la Défense possèdent des laboratoires et effectuent des recherches. Toutefois, l'instance la plus dynamique demeure le Conseil national des recherches du Canada (CNRC) qui subventionne des projets de recherche dans les universités et entreprend lui-même des travaux<sup>14</sup>. D'ailleurs, selon Janet Atkinson-Grosjean, le CNRC a justement été créé pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de recherche et développement. Elle rappelle en effet que

From its inception in 1916, the NRC's « public » mission was to serve « private » needs by directing its research towards « the most practical and pressing problems indicated by industrial necessities. » The obligation to serve industries was « graven in stone » [...] Thus, public science was defined not as the search for knowledge but as the search for solutions<sup>15</sup>.

Les industries primaires et secondaires ne sont toutefois pas les seuls secteurs d'activité économique à bénéficier du développement de la recherche scientifique et à mettre à profit l'utilisation d'experts. Le secteur tertiaire, secteur qui affiche une forte croissance depuis la fin du conflit mondial, forme aussi un champ d'exercice professionnel pour les ingénieurs et les scientifiques. « The growing dominance of the tertiary sector (from 45.9 percent of Quebec's gross domestic production in 1951 to 70.7 percent in 1983) is the key element in Quebec's postwar economic

---

<sup>13</sup> Jorge Niosi, André Manseau et Benoît Godin, *Canada's National System of Innovation*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000, p. 31-32.

<sup>14</sup> Jorge Niosi, André Manseau et Benoît Godin, *Canada's National System of Innovation*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000, p. 39-40.

<sup>15</sup> Janet Atkinson-Grosjean, *Public Science, Private Interests: Culture and Commerce in Canada's Networks of Centres of Excellence*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, p. 42.

development. <sup>16</sup>» L'apport des sciences est observable dans plusieurs domaines du secteur des services. À titre d'exemple, dans le secteur de la construction, les ingénieurs civils font profiter les différents ordres gouvernementaux de leurs connaissances spécialisées. Ceux-ci dirigent plusieurs projets pour le compte des gouvernements qui laissent souvent le volet de la gestion au secteur privé<sup>17</sup>. L'avènement de nouvelles technologies, notamment dans les communications, ouvre de nouvelles perspectives d'emplois, ceux-ci étant de plus en plus spécialisés.

La spécialisation du travail constitue en effet une composante importante des années de l'après-guerre et de la Révolution tranquille. Le fait de favoriser davantage la compétence et l'expertise, de même que la mécanisation du travail ont des répercussions majeures sur les demandes en main d'œuvre, tous secteurs d'activité économique confondus. Cependant, la mécanisation et la spécialisation du travail peuvent également se faire au détriment des travailleurs. Selon Gérard Boismenu, la rationalisation et la « scientification » du travail auraient un impact négatif sur les travailleurs : la spécialisation et la division des tâches menant ultimement à l'aliénation des travailleurs<sup>18</sup>.

### *Le politique*

Cette tendance à favoriser davantage la compétence chez les travailleurs, qui se manifeste d'ailleurs dans le secteur public, est une des dimensions caractérisant l'État moderne, tel que défini par Kenneth McRoberts et Dale Postgate. D'autres

---

<sup>16</sup> Brian Young et John A. Dickinson, *A Short History of Quebec : A Socio-Economic Perspective*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1988, p. 253.

<sup>17</sup> Jorge Niosi, *La montée de l'ingénierie canadienne*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1990, p. 50-51.

<sup>18</sup> Gérard Boismenu, *Le duplessisme. Politique économique et rapports de force, 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981, p. 32-33 et p. 55-57.

dimensions du processus de modernisation des institutions politiques sont, notamment, l'élargissement du rôle de l'État et l'accroissement de la structure étatique<sup>19</sup>. L'État intervient donc dans un nombre grandissant de domaines, ce qui l'oblige à se développer en vue d'assurer l'efficacité et la qualité de ses services. Ce processus de modernisation politique apparaît au niveau fédéral beaucoup plus rapidement qu'au sein de l'appareil d'État québécois dans les mains d'un régime qui se fait le champion d'une idéologie libérale conservatrice, qui proscrit l'intervention de l'État de même que la planification et perpétue un système de patronage, notamment en ce qui a trait à l'octroi de contrats ou de subventions et l'embauche de la fonction publique provinciale.

Le processus de modernisation de l'État et l'adoption de certains principes du keynésianisme enclenchés par l'État fédéral suscitent bon nombre de réactions, de même qu'un certain mécontentement de la part des provinces, notamment le Québec, puisqu'ils entraînent une centralisation des pouvoirs à Ottawa. Fort des prescriptions de la Loi constitutionnelle de 1867 et des recommandations des rapports Rowell-Sirois (1940) et Marsh (1942) sur les pouvoirs résiduels, l'État central estime légitimes ses actions centralisatrices. La mise en place des allocations familiales constitue un bel exemple de cet empiètement qui selon Ottawa, avait pour principal objectif une plus juste redistribution des richesses<sup>20</sup>. La politique d'aide aux universités adoptée par l'État central après les recommandations en ce sens par la Commission Massey est un autre exemple des politiques centralisatrices mises en place par l'État fédéral à partir de la Seconde Guerre mondiale.

L'État central soutient financièrement la recherche en milieu universitaire depuis plusieurs années, voire des décennies. Des ministères, comme celui de la

---

<sup>19</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 18.

<sup>20</sup> Dominique Marshall, *Aux origines sociales de l'État-providence*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998, p. 46.

Défense, et des organismes scientifiques fédéraux, tels que le Conseil National de Recherches du Canada et le Conseil canadien de recherches en sciences sociales, octroient des subventions et des bourses aux étudiants ainsi qu'aux chercheurs universitaires. Toutefois, en adoptant la recommandation du Rapport Massey, l'État fédéral se trouve à financer directement les institutions de haut savoir et non plus uniquement les activités de recherche ou les chercheurs. Pour plusieurs, dont les dirigeants politiques du Québec et de l'Ontario, les institutions universitaires sont, avant d'être des centres de recherches, des maisons d'éducation et donc sous la compétence exclusive des provinces tel que stipulé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'aide financière fédérale aux universités est dès lors perçue comme une ingérence de l'État central dans l'un des champs de compétence exclusifs des provinces. Pour cette raison, Duplessis interdit, en 1952, aux universités du Québec d'accepter l'aide fédérale. Le gouvernement unioniste choisit toutefois de ne pas compenser la perte des sommes promises aux universités par Ottawa<sup>21</sup>. Une décision qui fera bien des mécontents dans le rang des universitaires et plus largement des élites intellectuelles au Québec, malgré leur appui à la politique autonomiste défendue par Duplessis. Ce n'est qu'après la mort de Duplessis en 1959 alors que Paul Sauvé puis Antonio Barrette prendront les rênes du parti et du gouvernement à Québec que s'entameront des négociations avec l'État central afin de trouver un compromis sur la question du financement des universités. La lutte constitutionnelle prend alors fin quand les deux instances gouvernementales parviennent à une entente fiscale : le Québec se retire du programme fédéral d'aide

---

<sup>21</sup> Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, Montréal, Boréal, 1987, p. 287.

directe aux universités et retire, en contrepartie, une compensation financière qu'il remet lui-même aux universités<sup>22</sup>.

Au Québec, c'est avec l'arrivée des Libéraux en 1960 que le processus de modernisation des institutions politiques prend son élan<sup>23</sup>. Avec la création de plusieurs sociétés d'État et les nombreux projets de construction au cours des années 1960, l'État participe à l'embauche de spécialistes, notamment d'ingénieurs, afin de mener à terme ses projets et d'assurer le bon fonctionnement de ses sociétés publiques<sup>24</sup>. L'État utilise également les experts et spécialistes pour la planification et l'élaboration des grandes réformes de la Révolution tranquille : il invite des experts à prendre part aux différents processus décisionnels. Ceux-ci participent aux nombreux comités d'études et enquêtes créés pour éclairer l'État sur les grands sujets de l'heure. Ces experts recrutés par l'État ont fait des études supérieures en sciences sociales ou en économie. On peut ainsi dire que les théoriciens des sciences sociales jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des réformes, des interventions et de la planification de l'État.

Cette volonté de modernisation et de rattrapage avait été présente au Québec depuis les années 1930. Cependant, le nationalisme traditionaliste empêchait jusqu'à la fin des années 1950 qu'elle mène à des actions bien concrètes de la part des hommes politiques et qu'elle se concrétise par des politiques tout aussi tangibles. Comme le souligne Dominique Foisy-Geoffroy, le nationalisme traditionaliste se caractérise par une définition identitaire double du peuple canadien-français :

---

<sup>22</sup> David Cameron, « Post-Secondary Education and Research : Wither Canadian Federalism? », in *Taking Public Universities Seriously*, sous la direction de Frank Iacobucci et Carolyn Tuohy, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 278.

<sup>23</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 555.

<sup>24</sup> Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique. 1873-1990 La montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Boréal, 1991, p. 372-373.

l'adhésion au catholicisme et l'origine française<sup>25</sup>. Dans ce cadre, une distinction nette est faite entre les deux peuples fondateurs canadiens : des catholiques d'origine française et des protestants d'origine britannique. Xavier Gélinas rajoute de son côté au sujet de cette idéologie qu'il qualifie de clérico-nationaliste : « [...] l'attachement au passé, aux traditions, aux valeurs d'ordre et d'autorité, un catholicisme intrinsèquement lié à la société canadienne-française et devant la régenter, un nationalisme décidé mais non violent, prêchant les droits du français au Canada et l'autonomie du Québec [...] »<sup>26</sup>.

Ce nationalisme perd du terrain au cours de la période suivant la Seconde Guerre mondiale au profit d'un néo-nationalisme axé sur l'économie, la liberté, la modernisation de la société et de ses structures<sup>27</sup>. À partir de la fin des années 1940, les mouvements de contestation contre le gouvernement unioniste et les valeurs mises de l'avant par les élites traditionnelles se font davantage sentir. Selon S. N. Eisenstadt<sup>28</sup>, le passage d'une société traditionnelle à une société moderne s'accompagne de mouvements de contestation. Les classes dominantes d'une société traditionnelle tendent à contrôler le développement scientifique, notamment dans le système d'éducation, afin d'éviter une remise en question des fondements sociaux et, par conséquent, de leur position sociale. Or, avec le passage à une société moderne, accompagné d'une transformation des fonctions du système d'éducation, on assiste à la montée de nouvelles classes dominantes, celles-ci étant en faveur d'une plus grande « scientification » de l'éducation, de la société et de la

---

<sup>25</sup> Dominique Foisy-Geoffroy, *Esdras Minville. Nationalisme économique et catholicisme social au Québec durant l'entre-deux-guerres*, Sillery, Septentrion, 2004, p. 41.

<sup>26</sup> Xavier Gélinas, *La droite intellectuelle et la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 4.

<sup>27</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 355-358.

<sup>28</sup> S. N. Eisenstadt, « L'éducation, la science, la technologie et les crises culturelles », *Sociologie et sociétés*, vol. 5, no 1, 1973, p. 9-26.

gestion publique. Cette analyse, quoique ne traitant pas spécifiquement du Québec, traduit bien la conjoncture des années de l'après-guerre et de la Révolution tranquille : montée d'une nouvelle élite; remaniement du système d'éducation; modernisation politique.

### *Le social*

Une nouvelle élite qui se distingue de l'élite traditionnelle autant par ses membres, son idéologie, que par le modèle social qu'elle propose fait son apparition au Québec. Largement composée par la moyenne bourgeoisie francophone, principalement, au début, de la frange la plus pourvue en capital culturel, elle profite considérablement du contexte de croissance économique d'après-guerre. Cependant, elle prend son essor surtout à partir des années 1960 alors que l'État québécois adopte une politique lui permettant d'accéder à de nouveaux marchés, de nouvelles connaissances et de nouvelles techniques. Rappelons que la prise en main d'une partie de l'économie par les francophones et l'intervention de l'État dans plusieurs domaines marquent les années de ce qu'on a nommé la Révolution tranquille<sup>29</sup>. L'État permet ainsi à une nouvelle bourgeoisie francophone de se développer. Une des conséquences de cette politique est la présence grandissante des ingénieurs francophones dans la sphère industrielle et dans les nouvelles sociétés d'État. Les diplômés de l'École Polytechnique de Montréal ont maintenant plus de possibilités d'embauche dans le secteur privé puisque des liens forts les unissent désormais aux propriétaires des moyens de production<sup>30</sup>. Cette nouvelle bourgeoisie, de concert avec la nouvelle élite intellectuelle, réussit à faire valoir progressivement ses

---

<sup>29</sup> Yves Bélanger, *Québec Inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, HMH, 1998, p. 23.

<sup>30</sup> Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique. 1873-1990 La montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Boréal, 1991, p. 388.

intérêts. Les réformes, notamment dans le système d'éducation, répondent aux exigences de ces nouveaux groupes en ascension.

Un élément important de ces réformes se situe dans la sécularisation des institutions sociales et scolaires afin d'en universaliser l'accès. Ce phénomène de décléricalisation commence toutefois avant la Révolution tranquille. Il est notamment lié au boum démographique de l'après-guerre, ainsi qu'à la crise de vocation au sein de l'Église elle-même. Celle-ci n'arrive tout simplement plus à fournir les services requis en matière de santé, d'assistance sociale et d'éducation. L'État, de plus en plus perçu comme responsable du bien commun, doit prendre la relève<sup>31</sup>.

L'éducation est au centre des préoccupations de bien des groupes au cours des années 1940 à 1960 au Québec. Ceux-ci réclament des changements d'un système d'éducation créé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi dès les années 1950, le cours primaire complémentaire et le cours primaire supérieur, qui constituaient alors le cours secondaire public, sont revus afin d'y inclure un certain nombre de concentrations : générale; commerciale; scientifique. Seuls les collèges classiques donnent accès aux facultés traditionnelles (médecine, droit, théologie). Ces modifications mineures sont loin d'apaiser la population qui revendique un remaniement en profondeur du système, d'autant plus que les universités québécoises font face à une crise de financement. Il faudra attendre les années 1960, avec la Commission Parent, pour que des réformes profondes viennent bouleverser le monde de l'éducation.

Au Québec, on observe que les anglophones, toute proportion gardée, sont beaucoup mieux servis par les institutions universitaires qui les desservent<sup>32</sup>, surtout

---

<sup>31</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 652.

<sup>32</sup> *Ibid*, p. 665-666.

au niveau des cycles supérieurs<sup>33</sup>. Une volonté de rattrapage se fait dès lors sentir pour que les institutions francophones de haut savoir remplissent aussi adéquatement les besoins de la population canadienne-française. La Seconde Guerre mondiale va d'ailleurs donner un élan à la recherche en milieu universitaire ce qui en favorise le développement autant dans les institutions universitaires francophones qu'anglophones. Quoique plusieurs institutions aient commencé à développer des activités de recherche bien avant ce conflit mondial<sup>34</sup>, on ne peut nier les effets de ce dernier sur le développement de la recherche scientifique en milieu universitaire. Par exemple, l'arrivée de Georges Welter à l'École Polytechnique de Montréal, en 1941, permet non seulement le développement de la recherche, mais également l'arrivée de subventions, la modernisation de l'équipement, l'avènement de nouveaux champs de recherche au sein de l'école, ainsi que la mise sur pied du programme de doctorat<sup>35</sup>. L'arrivée de Franco Rasetti à l'Université Laval en 1939, ou encore celle de Marcel Rouault à l'Université de Montréal, en 1945, ont également joué un rôle de premier plan dans l'instauration de pratiques nouvelles, liées à la recherche, et, par là, à favoriser la formation d'une élite scientifique canadienne-française<sup>36</sup>. La recherche scientifique occupe donc une place qui prend plus d'importance au sein des institutions universitaires à partir de l'après-guerre.

---

<sup>33</sup> Yves Gingras, « Le défi de l'université moderne. L'équilibre entre l'enseignement et la recherche », *Possibles*, vol. 11, no 4, 1987, p. 152-153.

<sup>34</sup> À ce sujet, il existe un certain nombre d'ouvrages qui montrent que la recherche scientifique en milieu universitaire, de même que son institutionnalisation, commencent plusieurs années avant la Seconde Guerre mondiale, dont Julie Sarault, *La mise en place des structures de la recherche universitaire. La faculté des sciences de l'Université de Montréal, 1920-1945*, mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, UQAM, 2000, 135 pages et Yves Gingras, « L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets », *Sociologie et sociétés*, vol 33, no 1, 1991, p. 41-54.

<sup>35</sup> Robert Gagnon, « Georges Welter et l'émergence de la recherche à l'École Polytechnique de Montréal, 1937-1970 », *Recherches sociographiques*, vol 24, no 1, 1983, p. 33-54.

<sup>36</sup> Yves Gingras, *Les origines de la recherche scientifique au Canada. Le cas des physiciens*, Montréal, Boréal, 1991, p. 123.

Les sciences jouent alors un rôle déterminant dans les bouleversements et les transformations des années de l'après-guerre, au Québec, comme ailleurs dans le monde. Elles sont au cœur de la modernisation des structures économiques et ont des répercussions autant au niveau social que politique. Elles modifient les besoins en matière de main-d'œuvre, autant dans le secteur privé que dans le secteur public : la spécialisation et la compétence ont pour conséquences une demande accrue d'experts et une fonction publique qualifiée et compétente. L'État fait de plus en plus appel aux spécialistes de tout genre pour étudier, mettre sur pied et gérer les différents projets qu'il entreprend. Enfin, les sciences et plus particulièrement la recherche scientifique deviennent de plus en plus importantes dans le milieu universitaire, qui joue un rôle déterminant autant dans le développement économique que social.

*Les commissions royales d'enquête : un lieu privilégié pour donner son point de vue sur le rôle de la science*

Comme nous l'avons vu plus haut, au cours de la période étudiée, l'économie subit de profondes mutations. On assiste également à l'émergence d'une nouvelle élite et à la consolidation, au cours de la Révolution tranquille, d'une nouvelle bourgeoisie francophone. L'élite économique est surtout composée de la grande et de la moyenne bourgeoisie qui possèdent les moyens de production mais à des niveaux différents. La grande bourgeoisie œuvre au niveau national, c'est-à-dire canadien, et international et perçoit le Québec comme étant un marché parmi d'autres<sup>37</sup>. Les Canadiens français y sont sous-représentés : ses membres sont principalement des Canadiens anglais<sup>38</sup>. Quant à la moyenne bourgeoisie, son

---

<sup>37</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 294.

<sup>38</sup> *Id.*

pouvoir se situe davantage au niveau local. Elle contrôle principalement les petites et moyennes entreprises, qui sont souvent familiales<sup>39</sup>. On y compte beaucoup de Canadiens français<sup>40</sup>. Elle profite de la croissance économique de l'après-guerre, notamment grâce aux contrats accordés par le gouvernement Duplessis. Cette moyenne bourgeoisie est cependant subordonnée à la grande bourgeoisie canadienne-anglaise, notamment dans le secteur des ressources naturelles. Comme le rappelle Yves Bélanger, « [...] les milieux d'affaires francophones seront cependant confinés à des fonctions de soutien au grand capital étranger et ne seront que dans de rares exceptions invités à participer directement à l'exploitation des richesses. <sup>41</sup> » Le développement économique du Québec se fait grâce aux capitaux étrangers dont la valeur triple entre 1953 et 1960<sup>42</sup>. Ainsi, la grande bourgeoisie américaine et canadienne-anglaise décide largement des orientations économiques, au Canada comme au Québec, alors que la moyenne bourgeoisie joue un rôle à un niveau plus local et tisse des liens avec le pouvoir politique grâce au système de patronage du gouvernement Duplessis<sup>43</sup>.

Le pouvoir politique est surtout l'affaire des élites traditionnelles, composées principalement par les membres des professions libérales<sup>44</sup>. Issus des collèges classiques, la plupart de ses membres partage une même idéologie. « Résistant à la modernisation, ils prônent un nationalisme défensif, insistant sur le caractère

---

<sup>39</sup> Yves Bélanger, *Québec Inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, HMH, 1998, p. 90.

<sup>40</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 296.

<sup>41</sup> Yves Bélanger, *Québec Inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, HMH, 1998, p. 80.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>43</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 296.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 301.

catholique des institutions et partageant une vision élitiste de la société, qui fait peu de place à la démocratisation.<sup>45</sup>» Cependant, dans un contexte de remise en question des institutions et de modernisation, les pouvoirs établis sont de plus en plus confrontés à une contestation grandissante. Les mouvements d'action catholique qui se définissent de plus en plus comme des groupes de pression politique forment un des foyers de contestation. Ces mouvements dénoncent avec vigueur les règles du jeu politique. Selon eux, les partis politiques ne sont que synonymes de partisannerie et de stagnation, et empêchent l'avènement d'un idéal démocratique et social<sup>46</sup>. D'autres foyers de contestation s'affirment également au cours de la période, notamment dans la sphère économique.

Alors que le Québec subit une récession à la fin des années 1950, plusieurs remettent en question le modèle de développement économique de Duplessis, basé sur un libéralisme classique dans lequel l'intervention de l'État se limite à l'octroi de contrats et dont les capitaux étrangers dictent l'orientation économique<sup>47</sup>. La bourgeoisie francophone, appuyée par une nouvelle génération d'intellectuels, revendique de plus en plus la modernisation et l'intervention de l'État afin d'assurer « [...] un développement civilisé, mieux planifié et suffisamment armé pour contrer les menaces économiques venues de l'extérieur.<sup>48</sup>» Cette revendication est accompagnée d'une remise en question du pouvoir du clergé, notamment dans le domaine de l'éducation. Les collèges classiques, offrant une formation générale, ne répondent plus aux besoins socio-économiques et leur existence est remise en

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 302.

<sup>46</sup> Louise Bienvenue, *Quand la jeunesse entre en scène. L'action catholique avant la Révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 2003, p. 188-189.

<sup>47</sup> Yves Bélanger, *Québec Inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, HMH, 1998, p. 96.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 98.

cause<sup>49</sup>. Cette nouvelle élite, composée de la bourgeoisie francophone, des intellectuels et de certains membres des professions libérales, s'affirme dans les années de la Révolution tranquille. Alors que les intérêts des élites traditionnelles dominant encore la société canadienne-française durant l'après-guerre, leur pouvoir est de plus en plus contesté pendant la Révolution tranquille. Les nouvelles élites mettent de l'avant un modèle de développement dans lequel l'État provincial devient le moteur du développement de la société québécoise. La nouvelle classe dirigeante prône, en effet, un interventionnisme accru dans tous les domaines : économique, social, culturel. Cet interventionnisme a d'ailleurs une connotation nationaliste puisque l'État met en place des stratégies visant la conquête de l'économie par les francophones. Le slogan « maîtres chez nous » illustre d'ailleurs cette orientation.

La période de l'après-guerre et de la Révolution tranquille est donc marquée par la présence de débats sur la nécessité de moderniser les institutions sociales et politiques au Canada et au Québec. En effet, il semble que ce thème soit le dénominateur commun autant à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada qu'à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels et même à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Alors que l'État central multiplie les efforts après la guerre pour mettre en place un État moderne, il se heurte à la pensée traditionaliste et conservatrice qui règne chez les dirigeants politiques au Québec. L'arrivée des Libéraux de Jean Lesage au pouvoir, en 1960, marque le début d'une ère nouvelle pour le Québec, celle d'une modernisation de la société et de la pensée politique. La science jouant un rôle déterminant dans ce processus, elle se trouve alors au cœur des débats sur le développement social et économique<sup>50</sup>. Plusieurs

---

<sup>49</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 304.

<sup>50</sup> À ce sujet, voir Stéphane Castonguay, « Fédéralisme et centralisation de la recherche agricole au Canada : dynamique scientifique et compétition institutionnelle », *Bulletin d'histoire*

groupes, institutions ou individus ne manqueront d'ailleurs pas de faire valoir leur point de vue sur le rôle que pourra jouer la science dans le contexte de l'après-guerre.

Quelques auteurs ont abordé les discours sur la science ou la recherche au Québec. Toutefois, peu d'entre eux en ont fait leur principal objet d'étude. Les discours sur la recherche sont analysés bien souvent à la faveur d'une étude sur une institution en particulier ou un groupe social dont l'identité doit beaucoup à la science ou à la recherche. Ces études n'offrent donc qu'un échantillon limité des différents points de vue sur la recherche scientifique présents au Canada français. Par exemple, Robert Gagnon a étudié le cas de l'École Polytechnique de Montréal<sup>51</sup>, Yves Gingras de son côté s'est concentré sur l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences<sup>52</sup> et sur le Frère Marie-Victorin<sup>53</sup>. Raymond Duchesne analyse, quant à lui, les discours de la communauté intellectuelle et scientifique au Québec, notamment ceux présents lors de la Commission Tremblay<sup>54</sup>. Ces auteurs ont, par leur objet d'études, été amenés à mettre en lumière le discours sur la science en général et la recherche d'une association, d'une institution ou d'un individu. Aucune de ces études, cependant, a tenté de rendre compte des discours sur la recherche au cours d'une période aussi cruciale que celle qui va de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la Révolution tranquille. Aucune, non plus, n'a pris

---

*politique*, vol. 7, no 3, 1999, p. 21-34 et Martin Pâquet, « Pensée scientifique et prise de décision politique au Canada et au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 17, no 1, 2008, p. 175-192.

<sup>51</sup> Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal, 1873-1990. La montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Boréal, 1991, 526 p.

<sup>52</sup> Yves Gingras, *Pour l'avancement des sciences. Histoire de l'ACFAS, 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994, 268 p.

<sup>53</sup> Yves Gingras, Frère Marie-Victorin, *Science, culture et nation*, textes choisis et présentés par Yves Gingras, Montréal, Boréal, 1996, 181 p.

<sup>54</sup> Raymond Duchesne, *La science et le pouvoir au Québec (1920-1965)*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 126 p.

comme objet, les discours de plusieurs acteurs provenant de différents milieux, et qui, de ce fait, ne partagent pas nécessairement les mêmes opinions ou intérêts

En s'inspirant de l'article de Robert Gagnon qui prenait pour objet les discours sur l'enseignement pratique au Canada français entre 1850 et 1900<sup>55</sup>, nous proposons de sortir du milieu strictement scientifique ou universitaire en considérant le point de vue d'un plus grand nombre d'intervenants et ainsi offrir un paysage plus large des discours sur la recherche scientifique. Nous incluons donc dans notre recherche les positions de plusieurs intervenants dont les intérêts et les objectifs diffèrent : des écoles (collèges, universités, écoles secondaires); des professeurs; des étudiants; des industriels; des syndicats; des corporations professionnelles; des partis et groupes politiques aux allégeances divergentes; des associations commerciales, scientifiques, professionnelles et autres; des œuvres caritatives; des ministères; des individus; ... Ceux-ci se prononcent et se confrontent sur une multitude de problèmes reliés au développement scientifique : le manque de financement; le rôle des secteurs public et privé dans le soutien et le développement de la recherche; l'importance de l'essor scientifique pour la société et l'économie.

C'est sous l'angle de la modernisation que nous analyserons les mémoires et annexes déposés à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada (Massey), à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Tremblay) et à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Parent) qui se sont prononcés sur la question de la recherche scientifique. Ces commissions ne sont évidemment pas les seules à avoir vu le jour au cours de la période de l'après-guerre et de la Révolution tranquille. Il importe ici de souligner l'existence de la Commission Fowler qui

---

<sup>55</sup> Robert Gagnon, « Les discours sur l'enseignement pratique au Canada français: 1850-1900 », in *Sciences et médecine au Québec. Perspectives sociohistoriques*, sous la direction de Marcel Fournier, Yves Gingras et Othmar Keel, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, p. 19-39.

reprend le thème de la radio-télédiffusion abordé par la Commission Massey. Les commissions retenues pour notre étude ont toutefois la particularité commune de traiter, de façon systématique, de la question de la recherche scientifique. En effet, par les sujets que ces commissions d'enquêtes ont étudiés, plusieurs groupes, institutions ou individus ont fait état de leur point de vue sur la question. Nous avons cependant limité notre étude aux porte-parole francophones. C'est donc sur une base linguistique que nous avons effectué une première sélection : tous les documents rédigés en français ont été retenus. Nous avons par la suite procédé à une sélection thématique : parmi les documents retenus, seuls ceux abordant de près ou de loin la question de la recherche scientifique ont été considérés. Ainsi, notre corpus est composé de 152 documents. Pour faciliter notre analyse, nous avons regroupé, pour chaque commission royale d'enquête, les intervenants en domaines : les représentants de l'éducation; les associations professionnelles et privées; les organismes publics; les organismes privés; les individus; les entreprises. Il est alors possible de comparer les positions défendues par les différents domaines préoccupés par le développement scientifique.

Pour chaque commission, nous aborderons trois thèmes : les sources de financement à la recherche; les interventions susceptibles de stimuler le développement scientifique; l'importance de la recherche pour la société, l'économie et la nation canadienne-française. Chaque chapitre est dédié à l'une des trois commissions royales d'enquête. Nous y exposerons les conditions entourant la création de ces commissions, les différentes positions défendues par les divers intervenants et nous comparerons les commissions entre elles. De cette façon, nous pouvons saisir le sens de l'évolution des discours sur la recherche scientifique et, surtout, cerner les facteurs contribuant à cette évolution.

## CHAPITRE I

### LA COMMISSION MASSEY

#### 1.1 Le contexte socio-économique de la création de la Commission Massey

Au Canada, une nouvelle identité nationale émerge avec la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'attachement à la nationalité britannique est progressivement écarté au profit d'une identité proprement canadienne. Le gouvernement canadien déploie des efforts afin d'assumer son rôle d'État national et met sur pied une politique de promotion de la culture canadienne, dans laquelle les institutions culturelles sont appelées à jouer un rôle de premier plan<sup>1</sup>. Elles doivent non seulement permettre la consolidation d'une identité proprement canadienne, mais également assurer son rayonnement à l'étranger. L'État central désire ainsi projeter une image qui montre au monde entier un Canada dont la vie culturelle et intellectuelle est en pleine effervescence<sup>2</sup>.

##### 1.1.1 Le sous-financement des institutions culturelles

Sous-financées, les institutions culturelles ne peuvent toutefois pas assumer ce rôle adéquatement. Alors que le conflit mondial tire à sa fin, les pouvoirs publics accordent davantage d'attention aux secteurs d'activité économique tels que

---

<sup>1</sup> Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, p. 49.

<sup>2</sup> Robert Bothwell, Ian Drummond et John English, *Canada Since 1945: Power, Politics, and Provincialism*, p. 151-152.

l'agriculture, les mines ou l'industrie forestière, au détriment des institutions culturelles<sup>3</sup>. Les membres de la communauté artistique et culturelle déploient alors des efforts considérables pour attirer l'attention de l'État sur ses besoins : ils revendiquent un plus grand appui de la part de l'État fédéral pour leur permettre de jouer efficacement un rôle dans la consolidation de l'identité nationale canadienne en développement. Entre autres, un regroupement d'artistes dépose un mémoire au comité de reconstruction qui analyse la situation culturelle au Canada et présente les mesures fédérales souhaitables pour son développement<sup>4</sup>. D'autres institutions culturelles, plus ou moins directement reliées aux arts, souffrent également du sous-financement.

La crise des universités canadiennes illustre comment ces dernières manquent de personnel, d'équipement et de fonds au moment même où elles voient leur clientèle augmenter et que l'État compte désormais sur elles pour assurer la prospérité économique et le prestige de la nation<sup>5</sup>. Les subventions des États provinciaux et fédéral et des Églises, de même que les dons privés, ne suffisent plus pour soutenir leur développement<sup>6</sup>. Les activités des universités, notamment la recherche scientifique, sont bien sûr freinées par cette crise. Quoique la recherche scientifique bénéficie de bourses et d'octrois, pour la plupart du CNRC et du ministère de la Défense, des insuffisances se font tout de même sentir. Les bourses aux étudiants gradués ne sont pas assez nombreuses, le personnel affecté à la recherche fait défaut et les sciences sociales sont laissées pour compte, puisque le financement du CNRC

---

<sup>3</sup> Maria Tippett, *Making Culture : English-Canadian Institutions and the Arts before the Massey Commission*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, p. 170.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 170-172.

<sup>5</sup> Robert Bothwell, Ian Drummond et John English, *Canada Since 1945: Power, Politics, and Provincialism*, p. 151-152.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 109-111.

ne leur est pas destiné<sup>7</sup>. Cette situation mine le développement de la recherche à plusieurs niveaux. Certains domaines sont en stagnation et, pour plusieurs étudiants, la poursuite d'études supérieures s'avère difficile : certains vont étudier et faire de la recherche à l'étranger sans nécessairement revenir au Canada<sup>8</sup>.

Devant le constat d'une crise au sein des institutions culturelles canadiennes, l'État central est appelé à agir : il veut régler le problème de sous-financement chronique des institutions, notamment des universités. Il se heurte toutefois une difficulté : agir sans pour autant s'attirer les foudres des provinces, notamment le Québec qui défend farouchement son autonomie. L'État fédéral opte alors pour la mise sur pied d'une commission royale d'enquête sur la culture. Il lui octroie un mandat assez large qui lui permettra de s'enquérir et de se prononcer sur les multiples institutions culturelles du pays<sup>9</sup>. Le Premier ministre St-Laurent croit ainsi s'éviter une guerre ouverte avec les provinces, notamment le Québec.

### 1.1.2 Le fédéral et ses politiques centralisatrices

Le nouveau rôle que se donne l'État fédéral dans le développement et la promotion de la culture doit être compris en relation avec la remise en cause d'une politique de laisser-faire au profit d'un modèle interventionniste qui a commencé à faire ses preuves : le keynésianisme. L'État conçoit désormais qu'il a un rôle à jouer et veut intervenir pour prévenir les crises économiques et limiter les écarts sociaux engendrés par le capitalisme. Pour ce faire, une certaine forme de centralisation des pouvoirs est mise de l'avant dans le but d'assurer une meilleure coordination des

---

<sup>7</sup> *Id.*

<sup>8</sup> *Id.*

<sup>9</sup> Paul Litt, *The Muses, the Masses, and the Massey Commission*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 35-36.

actions gouvernementales<sup>10</sup>. L'État central désire notamment conserver la compétence exclusive en matière d'imposition, concédée par les provinces lors des deux conflits mondiaux, ce qui a pour résultat de rendre les provinces davantage dépendantes financièrement de l'État central. La conception de la Confédération canadienne comme un pacte entre les provinces et entre les deux peuples fondateurs, conception qui s'est imposée largement au Québec, est écartée. L'État fédéral fait alors face à une vive opposition de la part des provinces, notamment de l'Ontario et du Québec<sup>11</sup>.

Contrairement à ces changements qui ont cours au niveau fédéral, le libéralisme classique économique et politique demeure l'idéologie dominante au Québec et se traduit, sous le régime de Duplessis, par des dépenses publiques limitées et une dépendance aux capitaux étrangers, surtout américains<sup>12</sup>. Plusieurs acteurs adhèrent à cette conception : l'Église catholique, la majeure partie du milieu des affaires et une partie des élites<sup>13</sup>. Quelques groupes s'opposent toutefois à ces politiques. Le centre de l'opposition au régime de Duplessis se situe à l'Université Laval, plus précisément à l'École des Sciences sociales, dirigée à l'époque par le père Georges-Henri Lévesque, qui siège également à la Commission Massey<sup>14</sup>. L'influence des tenants de politiques interventionnistes demeure toutefois limitée au Québec.

---

<sup>10</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 350-351.

<sup>11</sup> Robert Bothwell, Ian Drummond et John English, *Canada Since 1945: Power, Politics, and Provincialism*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, p. 76-78.

<sup>12</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 273-276.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 348-351.

<sup>14</sup> Gilles Dostalier et Frédéric Hanin, « Le keynésianisme au Canada et au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 37, no 2, 2005, p. 168.

C'est dans ce contexte d'émergence d'un nationalisme canadien, de remise en cause du laisser-faire économique et d'une opposition du Québec aux visées centralisatrices d'Ottawa que le gouvernement canadien met sur pied, en 1949, la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, aussi connue sous le nom de Commission Massey. Cette dernière est chargée d'enquêter sur l'organisation, le financement et le développement des diverses institutions culturelles canadiennes, notamment les agences gouvernementales, les musées, la radiodiffusion et les universités. Deux objectifs principaux guident les travaux de la commission : la promotion de la culture canadienne et le respect des principes du fédéralisme canadien. Comme le résume bien le rapport de la Commission

Il s'agit d'abord de savoir comment l'État peut favoriser les lettres et les arts sans étouffer les efforts qui doivent jaillir du désir de la population elle-même. On doit ensuite déterminer comment cette aide peut s'accorder avec notre régime fédératif et notre diversité<sup>15</sup>.

## 1.2 Les mémoires et la recherche scientifique

Sur un total de 462 mémoires déposés à la Commission Massey, 24 abordent la question de la recherche scientifique de près ou de loin et sont signés par des institutions ou des individus du Canada français<sup>16</sup>. Comme l'illustre le Tableau 1.1, la question de la recherche scientifique préoccupe principalement les milieux éducatifs : plus de la moitié des mémoires répertoriés proviennent en effet de ces milieux. Le lien qui unit recherche scientifique et enseignement, notamment au niveau supérieur, explique en grande partie l'intérêt de ces intervenants. Les

---

<sup>15</sup> *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951, p.6.

<sup>16</sup> Pour la liste complète des mémoires retenus pour la Commission Massey, consultez l'Annexe I.

associations professionnelles forment le second groupe en importance avec 29,17 % des mémoires. Enfin, les organismes publics et privés ne regroupent respectivement que 4,17 % et 12,5 % des documents retenus. Le fait que la grande majorité des intervenants vient du domaine de l'éducation nous indique que c'est la question de la recherche en milieu universitaire qui sera au cœur des préoccupations. Il importe enfin de souligner que les mémoires étudiés sont rédigés dans le contexte précis décrit plus haut. Ainsi, les discours sur la recherche scientifique se comprennent uniquement en fonction du contexte immédiat de création de la Commission Massey et de son mandat.

**Tableau 1.1**

**Total des mémoires francophones abordant la question de la recherche déposés à la Commission Massey, répartis selon le domaine d'appartenance des auteurs**

Éducation		Associations		Organismes publics		Organismes privés		Total	
N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
13	56,17	7	29,17	1	4,17	3	12,5	24	100

### 1.2.1 La nécessité d'un meilleur financement de la recherche

Le financement et le développement de la recherche scientifique font l'objet d'un débat qui a ses échos dans certains mémoires déposés à la Commission Massey. Quoique le refus de l'interventionnisme étatique domine la pensée politique au Québec, quelques acteurs se portent tout de même à la défense d'un certain interventionnisme de la part de l'État. Le conservatisme n'est toutefois pas le seul obstacle aux volontés interventionnistes de l'État fédéral : la défense de l'autonomie provinciale contribue également à freiner la mise en place de l'État-providence par le fédéral.

### 1.2.1.1 L'État et le financement de la recherche

Tel que l'indique le Tableau 1.2, les tenants d'un financement de la recherche scientifique par le secteur public sont beaucoup plus nombreux que ceux qui privilégient un mode de financement mixte, où il y a un partage entre les secteurs public et privé. De plus, un financement exclusivement privé ne constitue pas, pour tous les intervenants, une option valable : aucun ne défend cette position. C'est donc dire que l'État doit jouer un rôle de premier plan dans le soutien financier de la recherche scientifique, qui, d'ailleurs, doit être amélioré, comme le soulignent bon nombre d'intervenants. En fait, il s'agit d'obtenir un maximum de financement pour la recherche scientifique. Pour certains, la majoration des sommes accordées peuvent venir à la fois des fonds publics et de l'initiative privée. Nous verrons également que pour quelques intervenants, l'apport du secteur privé dans le soutien à la recherche pourrait faire contrepoids à l'influence étatique dans le développement scientifique.

**Tableau 1.2**

#### **Mémoires sur le type de financement de la recherche scientifique privilégié par les différents groupes d'intervenants**

Groupes d'intervenants	Public		Privé		Mixte		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Éducation	7	46,67	0	0	1	6,67	8	53,33
Associations	5	33,33	0	0	2	13,33	7	46,67
Organismes publics	0	0	0	0	0	0	0	0
Organismes privés	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	12	80	0	0	3	20	15	100

Pour la majorité des intervenants, l'État a le devoir de financer la recherche scientifique: il serait le seul à pouvoir combler les déficits qui freinent le

développement des institutions et de la recherche<sup>17</sup>. L'Université Laval affirme, ainsi, au sujet des universités, que « [...] jamais elles ne pourront donner le rendement qu'on est en droit d'attendre d'elles si nos Gouvernements ne prennent pas parfaitement conscience de l'obligation qui leur incombe [...] <sup>18</sup>» C'est en fait l'insuffisance des capitaux privés qui pousserait les institutions à réclamer une plus grande intervention de l'État dans ce domaine. L'Institut botanique de l'Université de Montréal, fondé en 1920 et dirigé par le frère Marie-Victorin jusqu'en 1944, affirme, en effet, que l'apport du secteur privé n'étant pas assez grand pour financer toutes les activités, les pouvoirs publics ont le devoir d'investir dans la recherche afin de palier aux insuffisances<sup>19</sup>. Rappelons que l'État fédéral, au cours de l'après-guerre, adhère pleinement aux théories de l'État-providence. Il accepte, en outre, d'élargir son champ d'action, notamment en matière sociale, afin de combler les carences engendrées par le libéralisme classique et sa politique de laisser-faire. Le secteur privé n'est toutefois pas écarté : il demeure une source importante de revenus dans le soutien à la recherche scientifique. C'est pour cette raison que l'Association canadienne des éducateurs de langue française croit que « [...] des dispositions favorables doivent être prises en ce qui concerne les impôts, vis-à-vis des entreprises et des citoyens fortunés qui seraient prêts, moyennant cette faveur, à accorder des forts octrois de recherche aux universités.<sup>20</sup> » Cette mesure laisse entrevoir la

---

<sup>17</sup> Les intervenants qui partagent cette opinion sont nombreux. En effet, on retrouve ce discours dans les mémoires signés par l'Institut botanique de l'Université de Montréal, le Centre d'études amérindiennes de l'Université de Montréal, l'Université Laval, la Société canadienne d'enseignement postsecondaire, l'Université Saint-Joseph, l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst, la Société d'éducation des adultes, le Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec, la Société historique de Montréal, la Société de géographie de Montréal et la Société canadienne d'histoire naturelle et ses filiales.

<sup>18</sup> *Mémoire à la Commission Massey de l'Université Laval*, 1950, p. 2.

<sup>19</sup> *Mémoire de l'Institut botanique de l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, 1949, p. 3.

<sup>20</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association canadienne des éducateurs de langue française*, 1950, p. 9.

possibilité d'un meilleur soutien à la recherche scientifique, notamment en milieu universitaire, par le truchement d'une collaboration plus étroite et coordonnée des secteurs public et privé.

En effet, un financement mixte, c'est-à-dire une contribution conjointe des secteurs public et privé pour le soutien à la recherche, comporterait un certain nombre d'avantages pour les institutions, organismes et individus actifs dans la recherche scientifique. L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS) voit également dans ce type de financement la chance d'améliorer le soutien à la recherche alors qu'elle affirme qu'« [à] plusieurs points de vue il serait intéressant que les fonds nécessaires [...] proviennent en partie de l'initiative privée qui ajouterait, par des dons, aux montants votés par le parlement.<sup>21</sup>» Cette position est, par ailleurs, partagée par la Corporation des agronomes de la province de Québec qui donne l'exemple des progrès continus en recherche agricole à l'Université McGill engendrés par le soutien financier des deux secteurs<sup>22</sup>. La responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et les initiatives privées n'aurait toutefois pas uniquement des conséquences sur les montants accordés à la recherche scientifique. Selon l'ACFAS, la présence du secteur privé pourrait agir comme un rempart à l'ingérence possible de l'État dans l'orientation des projets de recherche : l'influence et le pouvoir de ce dernier seraient dilués par la contribution du secteur privé<sup>23</sup>.

Il semble alors que le principal souci des intervenants concernés par la recherche scientifique soit l'amélioration du financement qui lui est accordé.

---

<sup>21</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1949, p. 13.

<sup>22</sup> *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1950, p. 9.

<sup>23</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1949, p. 14.

Institutions universitaires, représentants du domaine de l'éducation, associations professionnelles et privées ont un discours similaire à cet égard. Tout en affirmant la nécessité d'une intervention plus grande de l'État dans le développement scientifique, ils ne balayaient pas du revers de la main l'apport financier du secteur privé. L'important est de permettre un meilleur soutien à la recherche scientifique : toutes les sources de revenus sont alors considérées indispensables. Le rôle accordé à l'État à l'égard de la recherche scientifique par les institutions universitaires s'explique aisément. Les universités représentent un lieu de recherche important. Toutefois les institutions francophones accusent un certain retard face à leurs consœurs anglophones et ne jouissent pas d'un appui aussi considérable de la part du secteur privé. Seules quelques universités, telles que McGill et Toronto, peuvent compter largement sur les dons privés pour le développement de la recherche scientifique<sup>24</sup>. Les institutions doivent donc se tourner donc vers les pouvoirs publics pour satisfaire leurs besoins.

#### 1.2.1.2 Le financement des universités : objet d'une lutte constitutionnelle

Au moment de la création de la Commission Massey, les institutions universitaires du Canada connaissent, comme on le sait, une crise de financement. Les sources disponibles ne suffisant plus, les universités sont contraintes d'augmenter leurs frais de scolarité, limitant par le fait même l'accessibilité aux études supérieures. Devant cette situation, plusieurs intervenants s'interrogent sur le rôle respectif des États fédéral et provincial à l'égard du soutien aux universités et aux recherches qu'elles mènent. Rappelons brièvement que, bien que l'éducation soit un domaine de compétence strictement provincial, la recherche universitaire bénéficie d'octrois et de bourses venant de divers ministères et organismes fédéraux et

---

<sup>24</sup> Robert Bothwell, Ian Drummond et John English, *Canada Since 1945: Power, Politics, and Provincialism*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, p. 109.

provinciaux. Il importe également de noter que le financement accordé par le fédéral est affecté aux projets de recherche, aux chercheurs ou aux laboratoires et non aux universités. Quelques statistiques laissent toutefois entrevoir la difficulté des universités francophones au Québec à avoir accès aux ressources allouées à la recherche par l'État central afin de développer cette activité. Les bourses et subventions à la recherche accordées par le CNRC, par exemple, favorisent les institutions possédant déjà des installations et un personnel scientifiques. En effet, une des conditions nécessaires à l'obtention d'un soutien du Conseil est de fréquenter ou de travailler dans une université ayant les structures nécessaires à la réalisation du projet de recherche<sup>25</sup>. Ainsi, McGill et Toronto, institutions déjà bien actives dans le domaine scientifique, raflent une forte proportion des bourses du Conseil. Les universités de Montréal et Laval, quant à elles, ne réussissent qu'à en obtenir respectivement sept et douze entre 1917 et 1937<sup>26</sup>.

C'est ici qu'entre en jeu l'Office provincial des recherches scientifiques, créé en 1937. Cet organisme, qui vise à palier les insuffisances financières des universités québécoises, décerne, comme le CNRC, des bourses et octrois à la recherche scientifique. Les moyens dont elle dispose sont toutefois considérablement moins importants que ceux de son homologue fédéral. Néanmoins, ils permettent à des étudiants et des professeurs d'entreprendre des travaux de recherche et, ainsi, de participer pleinement au développement scientifique en milieu universitaire au Québec<sup>27</sup>. Une question s'impose donc naturellement : quel ordre de gouvernement les intervenants privilégient-ils pour améliorer le financement de la recherche universitaire? Le fait que la Commission Massey ait été instaurée par l'État fédéral

---

<sup>25</sup> Yves Gingras, *Les origines de la recherche scientifique au Canada. Le cas des physiciens*, Montréal, Boréal, 1991, p. 90.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>27</sup> Mike Almeida, « L'Office provincial des recherches scientifiques et le développement de la science au Québec, 1937-1960 », *Revue d'histoire d'Amérique française*, vol. 56, no 2, 2002, p. 199.

nous pousse à croire que plusieurs se tourneront vers cette instance. Cependant, les universités, en tant qu'établissements d'éducation, relèvent du pouvoir provincial : les dispositions de la Constitution canadienne en pousseront certainement quelques-uns, au Canada français, à poser certaines conditions à l'aide fédérale, et ce, en vertu de l'autonomie des provinces en matière d'éducation.

Le seul mémoire qui s'oppose au soutien de l'État fédéral dans le financement de la recherche universitaire est signé par la Ligue d'Action nationale qui voit dans l'intervention du fédéral, on ne sera pas surpris, une menace pour l'autonomie des provinces. Quoique la Ligue reconnaisse l'insuffisance des revenus des universités pour assumer le développement de la recherche scientifique, elle avance que l'octroi de subventions par l'État fédéral ne respecterait pas les compétences accordées aux provinces par la Constitution<sup>28</sup>. En octroyant une forme de subvention à la recherche scientifique, l'action fédérale reviendrait à financer des hauts lieux de l'éducation, et donc d'intervenir dans le champ de compétence des provinces. La Ligue propose donc un remaniement fiscal permettant aux provinces de récolter des impôts sur leur territoire qui leur permettront de financer les institutions culturelles œuvrant dans le domaine de la recherche scientifique<sup>29</sup>. D'autres acteurs partagent ces mêmes inquiétudes. Ils ne rejettent toutefois pas d'emblée l'aide de l'État central, d'autant plus qu'ils représentent, contrairement à la Ligue d'Action nationale, des institutions ou des organismes directement concernés par le manque de ressources consacrées à la recherche.

Pour plusieurs intervenants, l'autonomie des provinces pourrait être préservée en établissant des mécanismes de collaboration entre les instances gouvernementales. L'Association canadienne des éducateurs de langue française, par exemple, propose,

---

<sup>28</sup> *Mémoire de la Ligue d'Action nationale à la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences*, n.d., p. 12.

<sup>29</sup> *Mémoire de la Ligue d'Action nationale à la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences*, n.d., p. 23.

tout comme l'Université de Saint-Joseph et la Fédération des mouvements de jeunesse du Québec, de remplacer d'abord les octrois directs aux universités par des octrois aux gouvernements provinciaux qui seraient chargés de les distribuer<sup>30</sup>. Les États provinciaux maintiendraient ainsi leur pouvoir en matière d'éducation et l'État fédéral pourrait venir en aide aux institutions culturelles du pays. D'autres, comme l'Université Laval, l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst, l'ACFAS et la Corporation des agronomes du Québec proposent plutôt de mettre sur pied un comité chargé de l'administration des fonds destinés à ces institutions. Celui-ci serait formé de représentants des gouvernements et du milieu universitaire<sup>31</sup>. Bien que l'aide fédérale soit perçue comme un danger potentiel pour l'autonomie provinciale par quelques intervenants, cette crainte n'est cependant pas partagée par tous.

Selon quelques groupes, le fédéral pourrait légitimement subventionner des institutions éducatives dont l'un des volets est la recherche scientifique. Ils soutiennent qu'une part de la responsabilité du financement reviendrait à l'État fédéral si l'objet des recherches est d'un intérêt national qui transcende les limites provinciales<sup>32</sup>. On peut citer ici, à titre d'exemple, le mémoire de l'Institut botanique

---

<sup>30</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association canadienne des éducateurs de langue française*, 1950, p. 8; *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences par l'Université Saint-Joseph*, n.d., p. 3; *Mémoire de la Fédération des Mouvements de Jeunesse du Québec à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, n.d., p. 9-10.

<sup>31</sup> *Mémoire à la Commission Massey de l'Université Laval*, 1950, p. 4; *Mémoire présenté par l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst, N.-B., à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, 1950, p. 6; *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1949, p. 11; *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1950, p. 26-27.

<sup>32</sup> La Société d'éducation des adultes du Québec, le Collège des Médecins Vétérinaires de la Province de Québec, la Société historique de Montréal, la Société de géographie de Montréal et la Société canadienne d'histoire naturelle et ses filiales partagent le point de vue de l'Institut botanique de l'Université de Montréal.

de l'Université de Montréal qui formule ainsi son opinion : « Il nous semble que le cas d'une institution comme la nôtre, [qui est devenue] d'intérêt national, une formule pourrait être trouvée qui permettrait à l'État canadien de les subventionner [...] <sup>33</sup> »

On ne se surprendra pas de constater que le seul intervenant à s'opposer à l'aide fédérale aux universités, que celle-ci soit directe ou indirecte, soit un mouvement nationaliste. Alors que les autres groupes trouvent des moyens pour rendre acceptable l'intervention fédérale afin de sortir les universités de leur crise financière et, de là, aider le développement scientifique, la Ligue d'Action nationale se préoccupe davantage de la défense d'intérêts strictement politiques. Pour ce mouvement, la préservation de l'autonomie des provinces en éducation semble supplanter les autres considérations. Les intervenants impliqués plus directement dans le développement scientifique, qu'ils appartiennent au domaine de l'éducation ou qu'ils soient des associations professionnelles et privées, voient d'un bon œil la contribution de l'État central, tout en posant certaines conditions visant la sauvegarde des compétences constitutionnelles provinciales. Ces constats nous amènent à d'autres questions auxquelles n'ont pas manqué de répondre les auteurs des mémoires présentés à la Commission Massey. Comment l'État, fédéral ou provincial, devrait-il intervenir dans la recherche scientifique? Quelles actions devrait-il poser afin d'en assurer le développement?

### 1.2.2 Le rôle de l'État en matière de recherche scientifique

On sait que les besoins des institutions, individus et organismes actifs dans la recherche scientifique sont grands : ceux-ci manquent de fonds et de personnel et l'équipement fait défaut, ce qui contribue à freiner le développement de cette activité.

---

<sup>33</sup> *Mémoire de l'Institut botanique de l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, 1949, p. 5.*

Selon les intervenants, l'État pourrait remédier à cette situation par une intervention accrue dans les ressources financières, humaines et matérielles. Il devrait également créer de nouvelles structures étatiques afin de pouvoir remplir ses nouvelles responsabilités. Enfin, l'État devrait favoriser les échanges internationaux entre individus, institutions et organismes. L'intervention des pouvoirs publics devrait avoir pour buts d'améliorer le financement de la recherche scientifique et de créer de nouveaux organismes scientifiques. Comme l'indique le Tableau 1.4, ce sont ces types d'intervention qui sont les plus fréquemment suggérés par les intervenants, qui, d'ailleurs, relèvent majoritairement de l'éducation. Ceci contribue à mettre en évidence la nécessité d'un meilleur soutien financier à la recherche scientifique et, plus précisément, à la recherche universitaire. Ces recommandations soulignent également que l'élargissement du rôle de l'État doit être accompagné de la création d'organismes gouvernementaux, ou relevant des pouvoirs publics, dédiés à la recherche scientifique.

**Tableau 1.3**

**Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le domaine d'appartenance des auteurs<sup>34</sup>**

Éducation		Associations		Organismes publics		Organismes privés		Total	
N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
10	55,56	6	33,33	1	5,56	1	5,56	18	100,01

<sup>34</sup> Le pourcentage total ne peut être de 100,00 % en raison d'un arrondissement des pourcentages partiels au centième près.

Tableau 1.4

**Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le type d'intervention suggéré<sup>35</sup>**

Financement		Ressources humaines		Ressources matérielles		Institutions	
N	%	N	%	N	%	N	%
12	66,67	3	16,67	10	55,56	11	61,1

#### 1.2.2.1 Les stratégies politiques pour financer les activités scientifiques

Notre corpus de mémoires fait voir deux types d'intervention permettant d'augmenter les revenus des différents organismes et institutions : un financement direct ou un financement indirect. Par financement direct, nous entendons les bourses et les octrois aux institutions, chercheurs et étudiants. Quant au financement indirect ce sont plutôt des politiques fiscales pouvant également contribuer à l'essor de la recherche scientifique.

Un seul acteur se démarque quant à la question du financement direct : la Ligue d'Action nationale. Alors que les autres groupes proposent des moyens de favoriser le développement de la recherche scientifique par l'amélioration des revenus, la Ligue, quant à elle, y voit plutôt un danger. En fait, le CNRC et les organismes gouvernementaux menaceraient, selon elle, l'autonomie des universités, voire même les particularités régionales. C'est donc toute la survie culturelle de la nation (canadienne-française bien entendu) qui est en jeu dans les visées centralisatrices de ces organismes fédéraux. Rappelons toutefois que la Ligue d'Action nationale défend d'abord et avant tout des intérêts politiques et, de surcroît, nationalistes canadiens-français. Pour la Ligue, la science doit être utilitaire : elle a

---

<sup>35</sup> Le total de mémoires du Tableau 1.4 diffère du total du Tableau 1.3 en raison de la codification multiple des documents. Les pourcentages sont calculés en fonction du total du Tableau 1.3.

des frontières et est soumise aux intérêts politiques de la nation qu'elle sert. Ainsi, en ce qui concerne plus particulièrement le CNRC, la Ligue affirme que

[...] d'une façon générale, ce qui est à redouter et ce à quoi la Ligue d'Action nationale s'oppose, c'est que l'on fasse de ces organismes des instruments de domination, de centralisation et de direction de toute la vie culturelle au pays. Ainsi, par exemple, il ne faudrait pas que le Conseil des Recherches finisse par devenir une sorte de super-université qui orienterait par ses bourses et ses octrois tout l'enseignement supérieur.<sup>36</sup>

Les autres acteurs proposent plutôt de majorer le financement direct offert aux institutions afin de leur permettre d'entreprendre plus de projets de recherche. L'augmentation devrait toutefois être double : elle devrait affecter à la fois les montants et le nombre de bourses et des octrois publics. L'Association canadienne des éducateurs de langue française croit que cette mesure se solderait par une intensification ainsi qu'une expansion de la recherche scientifique<sup>37</sup>. Pour plusieurs groupes, des revenus plus grands permettraient également d'assurer de meilleures conditions de recherche, notamment pour les professeurs. L'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal souhaite que certains professeurs puissent « bénéficier d'une pension pour une année », afin de « se consacrer à l'édition d'une œuvre susceptible d'enrichir la culture et la science au Canada.<sup>38</sup> » L'Université du Sacré-Cœur de Bathurst au Nouveau-Brunswick déplore également la situation financière qui l'empêche de subvenir aux besoins de son professorat. Elle réclame ainsi « que des octrois substantiels soient accordés annuellement aux institutions [...] universitaire[s], sans préjudice de langue, de race ou de religion, établissant comme

---

<sup>36</sup> *Mémoire de la Ligue d'Action nationale à la Commission royale d'enquête sur les arts, les lettres et les sciences*, n.d., p. 13.

<sup>37</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association canadienne des éducateurs de langue française*, 1950, p. 8.

<sup>38</sup> *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal*, 1949, p. 12.

règle l'égalité des subsides, tout comme elle existe dans la perception des taxes.<sup>39</sup>» Les étudiants souffrent, comme les professeurs, du manque de revenus. En augmentant le nombre et les montants des bourses, l'accès aux études supérieures serait favorisé. L'Association d'éducation des adultes et le Collège des Médecins Vétérinaires de la Province de Québec affirment que cette mesure permettrait la formation d'une relève et assurerait ainsi une continuité dans le développement scientifique<sup>40</sup>. Ce sont d'ailleurs ces arguments qui poussent l'ACFAS à recommander, en plus d'une majoration des bourses, la mise sur pied d'une politique fiscale qui encouragerait la poursuite d'études de longue durée aux cycles supérieurs. Comme elle le rappelle,

Il existe un autre moyen, moins direct, d'encourager les études supérieures et la recherche [...] accorder aux parents des étudiants qui après l'âge de vingt et un ans continuent leurs études universitaires tout en étant à la charge de leurs parents, l'exemption d'impôt à laquelle ceux-ci avaient droit avant que leurs enfants eussent atteint leur majorité<sup>41</sup>.

Enfin, la question de l'accessibilité à la recherche des francophones est également abordée par la Corporation des agronomes de la province de Québec. Elle présente des statistiques concernant les bourses octroyées par le CNRC et les origines linguistiques des chercheurs au sein des divers services de recherches fédéraux. En constatant la faible proportion de francophones, la Corporation formule le souhait de

---

<sup>39</sup> *Mémoire présenté par l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst, N.-B., à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, 1950, p. 5-6.*

<sup>40</sup> *Mémoire soumis au Président et aux membres de la Commission royale d'enquête sur l'Avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association d'éducation des adultes du Québec, 1949, p. 6 et Mémoire du Collège des Médecins Vétérinaires de la Province de Québec à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, 1949, p. 3.*

<sup>41</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1949, p. 12.*

voir un plus grand nombre de Canadiens français travailler au sein du CNRC ou bénéficier de bourses et de subventions de recherche<sup>42</sup>.

Il ne faut pas s'étonner des arguments avancés en faveur d'une majoration des octrois et bourses de recherche. Comme le démontre Yves Gingras dans son ouvrage sur l'histoire de l'ACFAS, cette institution se bat depuis sa fondation pour créer une élite scientifique canadienne-française et pour convaincre les gouvernements de l'importance de cet objectif<sup>43</sup>. La Corporation des agronomes de la province de Québec, quant à elle, défend le même idéal. Quant aux représentants du domaine de l'éducation, ils ne semblent pas aussi préoccupés par la question du rattrapage scientifique des Canadiens français. Leur inquiétude est d'abord de voir leurs ressources augmentées. Rappelons à cet égard que ces affirmations et recommandations s'inscrivent dans un contexte de crise financière des universités. Il est donc compréhensible que les principaux intéressés, soit les membres de l'éducation, se concentrent davantage sur la nécessité d'améliorer le financement à la recherche que de la question des inégalités entre Canadiens anglais et Canadiens français. Par ailleurs, le manque de ressources financières affecte considérablement la qualité et la quantité des ressources humaines et matérielles des multiples institutions actives dans la recherche. Une partie de la solution à ce problème pour les intervenants, nous le verrons, se trouve justement dans l'amélioration du financement.

---

<sup>42</sup> *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1950, p. 28.

<sup>43</sup> Yves Gingras, *Pour l'avancement des sciences. Histoire de l'ACFAS 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994, 268 p.

### 1.2.2.2 La question des ressources humaines et matérielles

Le manque de personnel touche plusieurs organismes et institutions de recherche scientifique, comme l'attestent les mémoires de l'Institut botanique de l'Université de Montréal, de l'Université Saint-Joseph et de la Corporation des Agronomes de la province de Québec. Cette dernière met en évidence la pénurie de personnel au sein des services de recherche gouvernementaux fédéraux et provinciaux et affirme que c'est naturellement au secteur public que doit revenir la responsabilité de régler ce problème. Dans le cas spécifique des laboratoires gouvernementaux, l'État devrait à la fois voir à l'embauche d'un personnel scientifique plus nombreux et accorder un budget suffisant afin d'assurer la continuité des travaux de recherche<sup>44</sup>. Quant au milieu universitaire, c'est uniquement par la majoration des subventions que l'État, fédéral ou provincial, pourrait remédier au manque de personnel. L'Institut botanique de l'Université de Montréal fait état de la situation difficile des institutions de haut savoir lorsqu'il affirme que

[...] le personnel de l'Herbier Marie-Victorin est nettement insuffisant. L'Université de Montréal ne peut pourvoir qu'au traitement d'un seul conservateur. Qui est en même temps professeur, alors qu'il faudrait au moins deux ou trois assistants entraînés, une ou deux dactylos [...] et une technicienne pour le montage de spécimens<sup>45</sup>.

Comme on le constate, l'Institut botanique reste muet sur l'instance gouvernementale qui devrait fournir les fonds dont il a tant besoin. Cependant, en raison de sa position à l'égard du rôle de l'État dans le soutien à la recherche scientifique, il nous est permis de croire qu'il s'adresse aux deux ordres. Rappelons que le fédéral ne peut subventionner que des projets ou des centres de recherches, l'université et son personnel relevant de l'État provincial. L'Institut botanique

---

<sup>44</sup> *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1950, p. 27-28.

<sup>45</sup> *Mémoire de l'Institut botanique de l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, 1949, p. 1-2.

affirme, toutefois, que les recherches qu'il mène sont d'utilité nationale et donc qu'il devrait pouvoir bénéficier de subventions de l'État central.

Les ressources matérielles, quant à elles, offrent une plus grande variété de possibilités d'interventions publiques. Le milieu universitaire, cependant, doit se contenter de revendiquer simplement une augmentation du soutien financier. Les ressources matérielles comprennent notamment les bibliothèques, de même que les laboratoires et leur équipement. Le projet de bibliothèque nationale, initiative de l'État fédéral, semble emballer quelques intervenants. Ce projet aiderait au développement de la recherche scientifique puisqu'il augmenterait l'accessibilité à la documentation, étape importante dans le processus de production de nouvelles connaissances. L'ACFAS, la Société historique de Montréal et la Société de géographie de Montréal voient dans ce projet un moyen d'encourager la recherche partout au Canada et d'enrichir le patrimoine intellectuel du pays par un renouvellement constant de la collection et la conservation de documents anciens<sup>46</sup>.

Dans la foulée du projet de création d'une bibliothèque nationale, servant tous les chercheurs canadiens d'un océan à l'autre, il est également question d'établir un certain nombre d'organismes à vocation scientifique. Jacques Rousseau, directeur du Jardin botanique de Montréal, recommande de mettre en place un réseau national de jardins botaniques qui refléteraient les particularités de chaque région canadienne<sup>47</sup>. Cette idée est, par ailleurs, reprise par la Société canadienne d'histoire naturelle et ses filiales. Cette dernière ajoute toutefois plusieurs disciplines : la zoologie, la géologie,

---

<sup>46</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1949, p.7-8; *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada de la Société historique de Montréal*, 1949, p. 6; *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par la Société de géographie de Montréal*, n.d., p. 5-7.

<sup>47</sup> *Mémoire de Jacques Rousseau, directeur du Jardin botanique de Montréal, à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, n.d., p. 1.

l'astronomie et l'écologie. Chacune de ces disciplines devrait être l'objet de réseaux nationaux<sup>48</sup>. Quant aux laboratoires des services gouvernementaux, ils sont, comme l'affirme la Corporation des agronomes de la province de Québec, désuets et insuffisants; leur modernisation et leur expansion seraient indispensables pour le développement scientifique<sup>49</sup>.

Les lacunes matérielles affligent également, comme les manques en ressources humaines, le milieu universitaire. Les universités Laval et Sacré-Cœur de Bathurst expliquent toutes deux que ces carences en matière d'équipement entravent de façon majeure le développement de la recherche universitaire et qu'un renouvellement du matériel scientifique est essentiel. Ces deux représentants du monde universitaire proposent la même solution : augmenter les subventions aux universités et mettre sur pied un comité chargé de la distribution des fonds. Alors que l'université québécoise propose la création de cet organisme afin de permettre au fédéral de venir en aide aux universités, l'institution du Nouveau-Brunswick se soucie davantage de l'équité dans la distribution des fonds<sup>50</sup>.

Les dispositions de la Constitution canadienne limitent le pouvoir d'intervention de l'État fédéral dans le milieu universitaire. Le financement des universités, en tant que maisons d'éducation, relève du pouvoir provincial : lui seul peut, selon la Constitution canadienne, octroyer des subventions directes à ces institutions. Or, nous l'avons vu, les représentants des universités proposent des moyens pour permettre une intervention légitime de l'État central, soit la distribution des sommes octroyées par un organisme spécialement créé à cet effet. Cette mesure

---

<sup>48</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par la Société canadienne d'histoire naturelle et ses filiales*, n.d., p. 19-20.

<sup>49</sup> *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1950, p. 27.

<sup>50</sup> *Mémoire à la Commission Massey de l'Université Laval*, 1950, p. 4 et *Mémoire présenté par l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst, N.-B., à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, 1950, p. 5-6.

permettrait alors de contourner les limites imposées à l'État central. Les États central et provincial devraient donc mettre l'épaule à la roue pour suppléer aux carences qui affligent les institutions de haut savoir. Leur intervention se restreindrait toutefois à une majoration de leur soutien financier. D'autres moyens sont évoqués pour stimuler le développement scientifique, notamment la création d'une bibliothèque nationale et la modernisation des installations des services gouvernementaux. On ne s'étonnera pas de constater que ce sont des intervenants appartenant à d'autres domaines que celui de l'éducation qui abordent le sujet des organismes scientifiques publics, les universités étant déjà aux prises avec leurs propres problèmes.

#### 1.2.2.3 La création de nouvelles institutions

Bon nombre de mémoires recommandent la création d'organismes, de conseils ou de commissions chargés d'aider et de promouvoir la recherche scientifique qui relèveraient tous du secteur public. On y souligne le besoin d'une plus grande bureaucratization de l'État afin de lui permettre de mieux intervenir dans le développement de la recherche scientifique. Ces nouvelles institutions publiques assumerait différentes tâches administratives : distribution égalitaire des fonds; coordination des travaux; liaison entre universités et organismes scientifiques. Il est également question de la création d'organismes à caractère scientifique : les efforts pour stimuler le développement de la recherche scientifique seraient incomplets si l'État, fédéral ou provincial, se limitait à une stricte implication dans des institutions gestionnaires. On insiste alors sur la nécessité de favoriser le rayonnement de la science canadienne au-delà de ses frontières et de profiter de la force des institutions scientifiques étrangères pour former de jeunes Canadiens.

Une première tâche consisterait à distribuer des fonds aux universités. Cela est d'autant plus important pour les petites universités qui sont tenues à l'écart de la recherche scientifique par manque chronique de fonds. Pas étonnant, par exemple,

que l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst au Nouveau-Brunswick recommande de mettre sur pied un organisme qui assurerait une distribution équitable des octrois et permettrait ainsi le développement de la recherche scientifique dans *toutes les universités*<sup>51</sup>. Rappelons que les octrois du CNRC ont pour effet de favoriser les institutions ayant une tradition de recherche implantée. Un autre organisme pourrait, quant à lui, avoir pour mandat la coordination des travaux de recherche. Comme l'explique la Société canadienne d'histoire naturelle et ses filiales, une institution semblable aurait pour objectifs « d'éviter les duplications et d'obtenir plus efficacement des résultats.<sup>52</sup>» Enfin, selon la Corporation des Agronomes de la province de Québec, il serait essentiel pour l'essor de la science d'établir des liens entre les universités et les organismes scientifiques. Dans son mémoire, on peut lire que

L'épanouissement des lettres, des arts et des sciences est l'objet propre de l'Université. [...] Il est donc nécessaire d'instituer un Conseil provincial des lettres, des arts et des sciences dont l'objet principal serait d'établir un lien permanent entre l'Université et les organismes en question<sup>53</sup>.

À ces organismes, s'ajoutent les réseaux nationaux de jardins botaniques, zoologiques, géologiques et écologiques, de même que la bibliothèque nationale que l'on souhaite voir créer et dont il a été question précédemment. Quoique ces mesures soient de nature à stimuler le développement de la science et de la recherche, il n'en demeure pas moins que tous s'accordent à dire que le Canada doit continuer à miser sur ses relations avec l'étranger pour appuyer son essor scientifique, notamment en ce qui a trait à la formation de chercheurs.

---

<sup>51</sup> *Mémoire présenté par l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst, N.-B., à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, 1950, p. 5-6.

<sup>52</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par la Société canadienne d'histoire naturelle et ses filiales*, n.d., p. 10.

<sup>53</sup> *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1950, p. 26-27.

Les études à l'étranger sont en effet perçues comme nécessaires à la formation académique de la relève scientifique, compte tenu du faible développement de la recherche surtout au Canada français. Le fait que les institutions universitaires québécoises francophones ont souvent recours au recrutement de professeurs étrangers confirme, en un sens, l'état embryonnaire de la recherche universitaire. On peut citer à titre d'exemples l'arrivée de Georges Welter à l'École Polytechnique de Montréal, celle de Franco Rasetti à l'Université Laval, ou encore celle de Marcel Rouault à l'Université de Montréal qui ont tous joué un rôle de premier plan dans l'instauration de pratiques nouvelles, celles liées à la recherche, dans leur institution d'accueil. Malgré ce mode de recrutement, la recherche universitaire au Canada français demeure faible comparée aux grandes universités canadiennes-anglaises. C'est pourquoi l'ACFAS suggère à l'État fédéral d'établir une politique d'échange avec d'autres pays afin de faciliter la poursuite d'études à l'étranger<sup>54</sup>. L'État québécois a déjà un programme de bourses de perfectionnement à l'étranger qui a donné d'assez bons résultats dans les domaines des sciences médicales, des sciences sociales et humaines ainsi qu'en en sciences fondamentales et appliquées. Les «bourses d'Europe» existent, en effet, depuis les années 1920 et ont permis à de jeunes Québécois, surtout francophones, de poursuivre des études supérieures en Europe d'abord, puis, plus tard, ailleurs dans le monde. Le succès de ce programme incite certainement des acteurs du champ scientifique à réclamer d'autres mesures du genre ou à investir encore plus de deniers publics dans ce type de bourses. Une participation accrue des chercheurs aux congrès scientifiques internationaux serait également importante pour l'essor scientifique du pays. Plusieurs soulignent d'ailleurs la faible présence des représentants de la science canadienne sur la scène internationale qui ne contribue en rien à la bonne réputation scientifique de la nation

---

<sup>54</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1949, p. 8-9.*

canadienne<sup>55</sup>. On recommande donc de mettre sur pied un comité ayant pour tâche la formation de délégations destinées à représenter le Canada dans les congrès scientifiques internationaux. Ces dernières devraient cependant être représentatives des deux cultures, anglophone et francophone, comme ne manque pas de le souligner l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal<sup>56</sup>.

Il est intéressant de mentionner que les intervenants se prononçant sur la création d'organismes gestionnaires appartiennent principalement au domaine de l'éducation alors que ceux qui recommandent la mise sur pied d'organismes scientifiques sont plutôt des associations professionnelles ou privées. Sans doute pouvons-nous attribuer ce phénomène au fait que le système scolaire québécois fait voir des lacunes criantes du point de vue de ses structures et de sa gestion<sup>57</sup>. Les intervenants qui soulèvent la question des relations internationales sont issus principalement du monde de l'éducation. Enfin, il est surprenant de constater que le seul intervenant à discuter de la question des échanges étudiants, l'ACFAS, ne soit pas un représentant des milieux académiques. L'ACFAS s'est cependant toujours préoccupée de promouvoir les sciences au Canada français, notamment auprès des jeunes pour les inciter à choisir des carrières scientifiques. Elle s'est également souciee de l'excellence de la formation des futurs chercheurs. Elle défend, par ailleurs, depuis sa fondation, l'utilité et la nécessité d'échanges scientifiques avec des pays étrangers pour combler les lacunes d'un système universitaire surtout axé sur la

---

<sup>55</sup> En effet, l'Institut botanique de l'Université de Montréal, l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal et l'Association canadienne des éducateurs de langue française souhaitent tous voir le Canada déployer des efforts pour assurer son rayonnement scientifique sur la scène internationale.

<sup>56</sup> *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal*, 1949, p. 1-3.

<sup>57</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 341.

formation des médecins, des notaires et des avocats<sup>58</sup>. L'objectif premier de cette association est celle de former une élite scientifique canadienne-française qui saura éclairer la société et assurer son développement économique.

### 1.2.3 Les bienfaits de la recherche scientifique

Un des objectifs de la Commission Massey est de faire des recommandations pertinentes à l'élaboration d'une politique culturelle fédérale. Les sciences, et par conséquent la recherche, font partie intégrante de cette culture canadienne que l'on désire promouvoir. Comme on l'a vu, pour la plupart des intervenants, l'État devrait voir au soutien et au développement de la recherche scientifique. Ils proposent également plusieurs moyens de corriger la situation précaire dans laquelle se trouvent les institutions culturelles et scientifiques. Ces propositions les amènent alors à parler des motivations qui sous-tendent cet investissement des fonds publics. Pourquoi faut-il développer absolument la recherche scientifique? Quels avantages et bénéfices la société pourra-t-elle tirer du développement de cette activité? En fait, tel qu'indiqué dans le Tableau 1.6, les sphères sociale et politique sont les deux champs les plus susceptibles de bénéficier du développement scientifique. De façon assez surprenante, les intervenants mettent l'accent principalement sur les bienfaits qu'un plus grand effort scientifique apporterait sur le plan social et culturel. Les retombées économiques de la recherche scientifique sont bien sûr évoquées mais comme un corollaire à l'avènement, grâce à la science, d'une société plus juste et meilleure. L'émergence d'un nouveau nationalisme, l'instauration d'un État-providence et le désir d'élaborer une politique culturelle expliquent sans doute en partie ce constat. Il ne faut perdre de vue que ces interventions se font devant une commission qui s'intéresse à la culture canadienne.

---

<sup>58</sup> Yves Gingras, *Pour l'avancement des sciences. Histoire de l'ACFAS 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994, p. 43-44.

**Tableau 1.5**

**Total des mémoires sur les objectifs du développement de la recherche scientifique selon le domaine d'appartenance des auteurs**

Éducation		Associations		Organismes publics		Total	
N	%	N	%	N	%	N	%
9	56,25	6	37,5	1	6,25	16	100

**Tableau 1.6**

**Mémoires sur les objectifs du développement de la recherche scientifique selon le champ visé<sup>59</sup>**

Sociaux		Économiques		Politiques	
N	%	N	%	N	%
12	75	3	18,75	8	50

### 1.2.3.1 La recherche et le progrès socio-économique

Plusieurs groupes s'entendent pour affirmer qu'un développement plus accru de la recherche scientifique aurait des conséquences très positives sur la société. L'intervention de l'État dans ce domaine aurait alors pour résultat d'offrir aux Canadiens la possibilité de vivre dans une «meilleure société», plus juste et moins traversée par les inégalités sociales.

On ne sera pas étonné que, pour l'ACFAS, l'avancement des connaissances soit l'un des meilleurs moyens d'enrichir la culture d'une nation<sup>60</sup>. Plusieurs

<sup>59</sup> Le total de mémoires du Tableau 1.6 diffère du total du Tableau 1.5 en raison d'une codification multiple des documents. Les pourcentages sont calculés en fonction du total du Tableau 1.5.

intervenants partagent ce point de vue<sup>61</sup>, notamment la Société historique de Montréal qui voit dans les recherches et les publications historiques des outils formidables pour sensibiliser la population à son passé.

Pour que les Canadiens soient le mieux renseignés sur leur histoire et leurs traditions, la Société historique de Montréal ne croit pas qu'il y ait d'instruments plus indiqués que le livre, que les ouvrages d'histoire, que les publications d'archives, les publications de toutes sortes qui se rapportent au passé du Canada<sup>62</sup>.

Rappelons qu'un des buts avoués de la Commission Massey est « [...] que les Canadiens connaissent, le plus possible, leur propre pays, qu'ils soient renseignés sur son histoire et ses traditions [...] »<sup>63</sup>. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que des intervenants tels que la Société historique de Montréal se sentent interpellés. La production de nouvelles connaissances, en plus d'enrichir la culture d'une nation, a également pour conséquence une meilleure compréhension des enjeux sociaux et, de là, un aperçu des stratégies pour les relever. L'avancement de la recherche scientifique et, plus particulièrement, la recherche en sciences sociales sont des outils puissants qui permettent une meilleure compréhension des inégalités sociales, des effets bénéfiques ou néfastes des conditions matérielles sur le mieux-être des populations. Il serait alors possible d'améliorer le niveau et les conditions de vie de la population, comme l'explique le Centre d'Études amérindiennes de l'Université de Montréal. « Si elles [les recherches] ont d'abord pour but de nous faire connaître les

---

<sup>60</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1949, p. 10.

<sup>61</sup> L'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal et le Centre d'Études Orientales de l'Université de Montréal font également partie des intervenants qui voient en la recherche scientifique la possibilité d'enrichir le patrimoine culturel.

<sup>62</sup> *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada de la Société historique de Montréal*, 1949, p. 3-4.

<sup>63</sup> *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951, p. ix.

populations primitives, elles doivent aussi contribuer pour une large part à l'amélioration de leurs conditions de vie [...] elles sont essentielles à l'établissement d'un programme visant au bien-être des indigènes.<sup>64</sup>» Quoique ce centre de recherche se penche spécifiquement sur les peuples amérindiens, ses conclusions peuvent s'étendre à toute la population.

La recherche scientifique influencerait également le développement industriel du Québec et du Canada. L'avènement de nouvelles connaissances est perçu, par quelques intervenants, comme essentiel à la croissance économique et industrielle du pays. Ainsi, le développement scientifique favoriserait une meilleure adaptation de certains secteurs d'activité économique aux nouvelles conditions sociales, notamment dans le secteur de l'agriculture. Ce dernier connaît, en effet, une période de profonds bouleversements qui menace la survie des petits propriétaires de terres agricoles ou de fermes laitières<sup>65</sup>. La recherche scientifique serait alors une solution aux différents problèmes qui affligent ce secteur, tels l'urbanisation grandissante, le manque de main d'œuvre, la désuétude des équipements et des méthodes. Comme le souligne la Corporation des agronomes de la province de Québec,

[...] un laboratoire régional dans la province de Québec [...] trouverait à résoudre un nombre considérable de problèmes concernant l'industrie des produits et des sous-produits de l'agriculture. Son travail [...] porterait sur les problèmes spécifiques de nos industries, de notre agriculture, des conditions particulières à notre milieu<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada du Centre d'Études amérindiennes de l'Université de Montréal*, 1949, p. 2-3.

<sup>65</sup> L'Institut de biologie générale et de zoologie de l'Université de Montréal, de même que l'ACFAS et la Corporation des agronomes de la province de Québec croient que la recherche scientifique doit jouer un rôle de premier ordre dans l'essor économique et industriel canadien et québécois.

<sup>66</sup> *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1950, p. 28.

La recherche scientifique pourrait également participer activement au développement économique. Comme le souligne l'ACFAS, elle permet non seulement la croissance de nouveaux secteurs, mais également l'exploitation de nouveaux marchés. « L'industrie et le commerce en profiteraient par la suite, soit directement, soit indirectement par les nouveaux débouchés qu'ils y trouveraient pour leurs produits.<sup>67</sup> » Bref, la recherche scientifique permettrait le renouvellement et le développement d'industries ou de grands secteurs économiques. Si la société et l'économie tirent de grands avantages du développement de la recherche scientifique, le champ politique a lui aussi tout à gagner.

#### 1.2.3.2 La science et le politique

Rappelons d'abord que l'objectif politique principal de la Commission Massey est de consolider l'identité de la nation canadienne et de lui assurer un plus grand rayonnement. Les mémoires déposés devant cette Commission ne manquent pas de jouer la carte de l'apport de la recherche scientifique à cet objectif éminemment politique<sup>68</sup>. Pour plusieurs, le Canada, grâce à un meilleur financement de la recherche et une politique agressive de développement des institutions scientifiques, pourrait ainsi projeter une image d'une grande nation, qui susciterait la fierté des Canadiens et l'admiration de la communauté internationale. Comme l'affirme l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal, l'influence du Canada sur la scène internationale serait d'autant plus grande et lui permettrait d'accéder au rang des grandes nations reconnues pour leur potentiel scientifique. Comparant les moyens de propagande des grands pays industrialisés qui

---

<sup>67</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1949, p. 13.

<sup>68</sup> Outre les intervenants cités, l'Institut d'études médiévales et l'Association canadienne des éducateurs de langue française défendent aussi cette position.

assurent le rayonnement de ces nations, l'Institut lance cet appel : « Il nous semble qu'il serait temps que le Canada disposât des mêmes moyens de propagande intellectuelles, que la réputation de notre pays à l'étranger soit assise non seulement sur sa valeur matérielle et politique, mais aussi et surtout sur sa valeur intellectuelle et culturelle. <sup>69</sup>» Le développement scientifique contribuerait alors « [...] à faire du Canada un pays de premier plan dans domaine culturel, comme il l'est déjà sur le plan économique et politique. <sup>70</sup>» Or, l'exercice de cette influence et du pouvoir qui en découle doivent se faire de façon éclairée. Quoi de mieux que la recherche scientifique pour faire accéder le Canada au rang des grandes nations.

À ce sujet, le Centre d'Études Orientales de l'Université de Montréal croit qu'une meilleure connaissance et compréhension des pays étrangers, rendue possible par l'emploi de spécialistes, permettrait au Canada de mieux intervenir dans la sphère des relations internationales et d'élaborer de meilleures stratégies en matière de politique extérieure. Ainsi, « [l]'objectif de ce Centre [...] se traduit par la formation de spécialistes de l'Orient dont le Canada a besoin dans les domaines religieux, diplomatique, militaire, commercial, et qui doivent aider le pays à jouer, en Asie, le rôle auquel il est appelé. <sup>71</sup>» L'exercice éclairé du pouvoir politique touche également la politique intérieure. L'étude des conditions matérielles de la population dépasserait le simple objectif d'une meilleure compréhension des enjeux sociaux et économiques affectant un groupe donné. Comme le souligne le Centre d'études amérindiennes de l'Université de Montréal, la recherche « [...] pourrait être d'un

---

<sup>69</sup> *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'Avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal*, 1950, p. 2.

<sup>70</sup> *Mémoire de l'Institut botanique de l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, 1949, p. 5.

<sup>71</sup> *Mémoire soumis à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada du Centre d'Études Orientales de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal*, 1949, p. 3.

précieux secours aux chambres fédérales dans l'étude de la législation relative aux Indiens du Canada [...] <sup>72</sup>». Ainsi, en plus de faire rayonner la nation canadienne, autant sur la scène internationale qu'au plan domestique, la recherche scientifique serait un gage de l'exercice éclairé du pouvoir politique. D'ailleurs, la fierté, ressentie par la population canadienne d'appartenir à un pays qui se tient dans le peloton de tête des nations les plus développées scientifiquement, galvaniserait le nationalisme canadien, l'un des objectifs, rappelons-le, de la Commission Massey.

Les instituts et centres de recherches semblent donc investis d'une mission éminemment politique, celle de guider le gouvernement dans l'exercice du pouvoir et de contribuer au rayonnement de la nation canadienne. À ce sujet, il importe de rappeler que le Canada jouit encore plus, au sortir de la guerre, de son nouveau statut acquis au début des années 1930. Il est désormais une nation à part entière, voire une grande puissance et non plus un simple membre de l'Empire britannique. À ce titre, il est appelé à jouer un rôle important dans la reconstruction du monde. Par ailleurs, ce nouveau statut se reflète dans le nationalisme dit *canadian* qui se développe avec le deuxième conflit mondial. L'État fédéral déploie alors des efforts afin de consolider l'identité proprement canadienne. Une des craintes de l'époque est de voir la nation canadienne se fondre davantage dans la culture américaine. Dans cette optique, on comprend pourquoi plusieurs intervenants soulignent l'importance de faire rayonner le Canada, tant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'étranger pour ne pas s'aligner bêtement sur le puissant allié américain. D'un autre côté, l'État central fait de plus en plus appel à des spécialistes, notamment en sciences sociales, afin d'intervenir le plus efficacement possible dans les divers aspects de la société. Plusieurs intervenants y voient là une dimension importante de la modernisation de l'appareil politique au moyen d'une plus grande intervention de l'État et de la planification à long terme.

---

<sup>72</sup> *Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada par le Centre d'études amérindiennes de l'Université de Montréal*, n.d., p.4.

### 1.3 Conclusion

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'État fédéral adopte résolument le modèle keynésien. Il n'appartient plus aux seules lois du marché de réguler l'économie et la société. L'État doit intervenir afin de limiter les écarts socio-économiques engendrés par le capitalisme. Le développement économique doit également être planifié afin de prévenir des crises semblables à celle de la Grande dépression. Il appartient, dorénavant, à l'État de palier aux insuffisances du système. Ces idées ne trouvent cependant pas écho dans toutes les provinces, notamment au Québec, où une pensée libérale plus conservatrice continue de prévaloir, notamment au sein de l'Union nationale alors bien installée au pouvoir. Certains acteurs, notamment les membres de l'École des Sciences sociales de l'Université Laval, défendent toutefois les thèses keynésiennes, mais leur influence demeure limitée.

Dans les mémoires de la Commission Massey que nous avons étudiés, tous les intervenants s'entendent sur le fait que l'État devrait être le principal responsable du soutien et du développement de la recherche scientifique. Quelques-uns présentent néanmoins les avantages à diviser cette responsabilité entre les secteurs public et privé pour augmenter les montants accordés à la recherche scientifique et réduire le risque d'ingérence de l'État dans les affaires universitaires. Les craintes de voir l'État fédéral profiter des politiques interventionnistes pour restreindre l'autonomie des provinces et du Québec en particulier transpirent également dans certains mémoires. Plusieurs solutions sont envisagées afin de préserver l'autonomie du Québec dans le domaine de l'éducation, tout en profitant de l'aide fédérale aux universités. Si les intervenants rechignent à l'idée de voir Ottawa aider directement les universités ou autres institutions éducatives, ils proposent cependant des solutions qui lui permettraient d'intervenir indirectement, c'est-à-dire en passant par les États provinciaux. Les discours sur la nécessité de financer la recherche et de créer des conditions favorables à son développement reflètent bien la méfiance chronique des

Canadiens français à l'égard de l'intervention de l'État fédéral<sup>73</sup>. Soulignons toutefois que les intervenants favorables à l'intervention de l'État dans la recherche scientifique lors de la Commission Massey font partie des groupes qui remettent en question le libéralisme traditionnel, soit les intellectuels, les enseignants laïcs, les professeurs d'universités, la frange réformiste du clergé...<sup>74</sup> Selon eux, il est temps de moderniser les institutions et de combler les lacunes du Québec en matière de recherche scientifique.

Les institutions culturelles et les universités connaissent, en effet, des difficultés financières importantes qui mettent en danger leur mission même. Ainsi, elles manquent crûment de support financier, souffrent d'une pénurie de personnel qualifié et ont des besoins pressants d'infrastructures nécessaires au support de la recherche. Les discours mis de l'avant par les intervenants s'accordent avec les mêmes voix qui réclament une présence accrue de l'État au niveau social tout comme un accroissement de la fonction publique<sup>75</sup>. Il n'est donc pas surprenant que l'on réclame la création de nouveaux organismes publics destinés spécifiquement à l'administration des institutions culturelles.

L'élargissement du rôle de l'État s'insère dans le mouvement de remise en cause du principe de laisser-faire cher aux tenants du libéralisme traditionnel. L'intervention de l'État et l'instauration d'un État-providence visent la réduction des écarts sociaux et la prévention des crises économiques. Selon les auteurs de ces mémoires, la recherche scientifique est appelée à jouer un rôle crucial dans ce contexte. La recherche scientifique pourrait, si l'on en croit ces mémoires, mener à

---

<sup>73</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 85.

<sup>74</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 349-350.

<sup>75</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 18.

de meilleures conditions sociales et paver la voie à un développement économique plus important et profitable à plus de citoyens. Sur un autre plan, la recherche scientifique pourrait galvaniser le sentiment d'appartenance à l'identité canadienne qui se cristallise à cette époque. Comme le soulignent Bothwell, English et Drummond dans leur ouvrage *Canada Since 1945*, le Canada ne projette pas sur la scène internationale une image d'une nation profitant d'un grand potentiel scientifique ni même d'un pays soucieux de rayonner culturellement<sup>76</sup>. Le développement de la recherche scientifique est dès lors perçu comme un moyen puissant de transformer cette image plutôt morne du Canada à l'étranger.

Enfin, il faut garder à l'esprit que la Commission Massey s'inscrit dans un contexte d'instauration d'un État-providence et de développement économique. La tâche principale des commissaires est de faire des recommandations sur le développement, le financement, l'organisation et la gestion des institutions culturelles du pays. La crise des universités canadiennes constitue une des raisons qui poussent l'État fédéral à vouloir intervenir dans le champ culturel. La Commission Massey dépose son rapport en 1951. Selon les commissaires, la recherche scientifique est essentielle à la nation et les universités sont les lieux par excellence où elle peut le mieux se développer<sup>77</sup>. La Commission suggère donc à l'État fédéral d'aider directement les universités afin de mettre un terme à la crise universitaire. Au Québec, le gouvernement de Duplessis rejette cette idée, affirmant que, si elle se matérialisait, elle constituerait une ingérence flagrante de l'État central dans une sphère de compétence provinciale. La crise universitaire persiste donc sur le territoire québécois. Le point de vue du gouvernement Duplessis est-il fondé? L'aide fédérale aux universités contrevient-elle aux principes du fédéralisme canadien? La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, instaurée par

---

<sup>76</sup> Robert Bothwell, Ian Drummond et John English, *Canada Since 1945: Power, Politics, and Provincialism*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, p. 151-152.

<sup>77</sup> *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951, p. 161.

Duplessis dans les années 1950, tentera de trancher la question. Notre prochain chapitre l'abordera dans la même optique que nous l'avons fait pour la Commission Massey.

## CHAPITRE II

### LA COMMISSION TREMBLAY

#### 2.1 Le contexte de création de la Commission Tremblay

Sur le plan politique, les années 1950, au Québec, sont marquées par l'avènement de l'État providence, initié par l'État fédéral, et la défense de l'autonomie provinciale. Si le gouvernement de Maurice Duplessis incarne bien les revendications autonomistes du Québec, il en va tout autrement en ce qui concerne l'intervention de l'État. Or, quelques groupes, au Québec, commencent à réclamer une présence plus accrue de l'État dans certains domaines. En effet, le type de gestion du régime de Duplessis, basé sur un libéralisme conservateur, ne constitue plus, aux yeux de plusieurs, la meilleure solution aux problèmes socio-économiques que connaissent la majorité des Canadiens français au Québec. La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, également connue sous le nom de Commission Tremblay, va se faire l'écho des revendications des opposants à Duplessis tout comme elle se penchera sur la question du partage des pouvoirs entre les provinces et l'État fédéral.

##### 2.1.1 L'économie et le libéralisme classique sous Duplessis

Le modèle de développement économique instauré par Duplessis repose sur l'initiative privée et les investissements étrangers. L'État n'intervient que peu ou pas directement dans l'économie; il n'exerce pratiquement pas de contrôle sur le secteur

privé. Pour l'Union nationale, l'État, libéré de cette contrainte, est mieux en mesure d'assurer la croissance économique. Comme le soulignent les auteurs de *Histoire du Québec contemporain*: « On prenait pour acquis que l'économie devait rester dans les mains du secteur privé; la responsabilité gouvernementale se limitait à aider les intérêts privés à poursuivre leurs propres buts.<sup>1</sup> » Une seconde caractéristique du duplessisme est l'importance accordée au secteur primaire. Comme l'expliquent Gilles Bourque et Jules Duchastel, le modèle de développement économique de Duplessis se caractérise aussi par l'importance accordée à l'agriculture et aux ressources naturelles<sup>2</sup>. Quoique l'État intervienne en agriculture afin d'en faciliter la modernisation, le secteur de l'exploitation des ressources naturelles, quant à lui, est laissé totalement aux mains des intérêts privés et étrangers.

Le secteur de l'agriculture subit un certain nombre de transformations lors de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Alors que la main-d'œuvre et le nombre d'exploitations agricoles diminuent, l'envergure de ces dernières augmente<sup>3</sup>. Cette situation est le résultat d'une urbanisation croissante au cours de la période. En effet, si l'on se fie aux données avancées par McRoberts et Postgate, le nombre de citadins augmente au cours des années 1950, tandis que la population rurale subit une baisse dramatique : cette dernière passe de 41 % en 1941 à 13 % en 1961, alors que la population citadine passe de 55 % à 71 % au cours de la même période<sup>4</sup>. Le rendement des fermes qui ont survécu doit être amélioré afin de combler la demande toujours plus grande de produits agricoles. En effet, l'après-guerre connaît une

---

<sup>1</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 80.

<sup>2</sup> Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs : pour une analyse du discours politique : le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988, p. 213.

<sup>3</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 259-263.

<sup>4</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 69.

poussée démographique, notamment en raison du phénomène du baby-boom. L'agriculture doit donc faire l'objet d'une modernisation : l'État provincial accorde alors des crédits aux cultivateurs<sup>5</sup>. L'intervention de l'État dans ce domaine contraste toutefois avec la situation du secteur de l'exploitation des ressources naturelles.

La croissance de ce secteur est en effet laissée à l'initiative privée et étrangère. Les capitaux investis dans le domaine des ressources naturelles sont d'origine américaine ou canadienne-anglaise. D'ailleurs, la dépendance économique du Canada et, par conséquent celle du Québec, s'intensifie pendant la période alors que les investissements étrangers prennent de plus en plus d'importance. Comme le soulignent certains historiens

[l]e contrôle étranger est particulièrement concentré dans l'industrie manufacturière et dans l'exploitation des richesses naturelles : entre 1948 et 1960, il passe de 43 % à 59 % dans l'industrie manufacturière, de 40 % à 61 % dans les mines et l'affinage des métaux [...]<sup>6</sup>

Cette situation de dépendance économique grandissante mène à une certaine opposition à l'égard du gouvernement Duplessis et de ses politiques de laisser-faire. Des hommes d'affaires francophones remettent en question les politiques du gouvernement et réclament une plus grande implication de l'État dans ces secteurs névralgiques<sup>7</sup>. Toutefois, comme le soulignent McRoberts et Postgate, le gouvernement Duplessis reste sourd à ces revendications<sup>8</sup>. L'initiative privée et étrangère jouit donc d'une grande liberté d'action puisque l'État joue un rôle tout à fait mineur dans le développement économique.

---

<sup>5</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 262.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>7</sup> Yves Bélanger, *Québec inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, HMH, 1998, p. 97-98.

<sup>8</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 82-83.

### 2.1.2 La société et l'idéologie duplessiste

La situation dans la sphère sociale est semblable : l'État joue un rôle mineur dans les réseaux de services sociaux, leur administration et leur gestion étant laissées à l'initiative privée, c'est-à-dire principalement à l'Église. L'État, tout en accordant des subventions, adopte une politique d'attentisme et ses interventions au sein des institutions de bien-être, de santé, d'éducation se font au cas par cas.<sup>9</sup> Il en découle une absence complète de planification dans les interventions de l'État. Par conséquent, les problèmes, notamment dans le domaine de l'éducation, persistent. Comme le soulignent les auteurs de *l'Histoire du Québec contemporain* : « Ni l'injection d'argent, ni les diverses modifications des programmes, ni les installations nouvelles ne parviennent à corriger les insuffisances et les incohérences profondes qui marquent le système scolaire.<sup>10</sup> » Le cas des universités illustre bien cette incapacité à résoudre les problèmes structureux. Face à la crise financière des institutions universitaires, l'État augmente les subventions pour l'enseignement et la recherche, crée de nouvelles écoles et aide à l'érection de nouvelles bâtisses sans, toutefois, régler le problème de fond du sous-financement dans une conjoncture où elles font face à une augmentation substantielle des étudiants et où la science et la technologie deviennent des instruments de plus en plus essentiels au développement économique<sup>11</sup>. D'ailleurs, le refus des subsides fédéraux aux universités au nom de l'autonomie provinciale ne fait rien pour atténuer cette crise et suscite, de surcroît, un mécontentement de la part des dirigeants des principales universités québécoises.

La défense de l'autonomie provinciale, cheval de bataille du gouvernement de Maurice Duplessis, se traduit par une partie de bras de fer entre Québec et Ottawa,

---

<sup>9</sup> *Id.*

<sup>10</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 342.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 343-344.

notamment au sujet de la santé, du bien-être, de l'éducation et des pouvoirs de taxation<sup>12</sup>. Par ailleurs, dans un contexte où l'initiative privée (l'Église et la petite bourgeoisie) régle les services sociaux, l'intervention fédérale dans ces domaines est perçue comme un danger pour l'ordre social établi au Québec<sup>13</sup>. Comme on peut le voir, la question de l'autonomie provinciale ne se résume pas à une chicane sur le pouvoir de taxation du Québec. Le débat entourant la légitimité de l'aide fédérale aux universités est également au cœur de l'opposition entre les deux ordres de gouvernement.

Lorsque l'État fédéral adopte la recommandation du Rapport Massey, qui prévoit l'aide du fédéral aux universités canadiennes afin de régler leur problème de sous-financement, commence une bataille intergouvernementale opposant Québec et Ottawa. Pour ce dernier, les universités sont vues comme étant des institutions culturelles, à portée nationale et donc ne relevant pas exclusivement du pouvoir provincial<sup>14</sup>. Cette position est toutefois décriée par certaines provinces, notamment le Québec, qui définissent plutôt les universités comme des institutions scolaires relevant donc de la compétence provinciale. Par conséquent, l'aide fédérale aux universités porterait atteinte aux compétences provinciales et, par là, à l'autonomie des provinces. Dans cette perspective, Duplessis oblige les universités à refuser les octrois fédéraux, sans cependant leur offrir une compensation sous forme de subventions provinciales<sup>15</sup>. La crise financière des universités persiste donc au

---

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 383-384.

<sup>13</sup> Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste, 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, p. 63.

<sup>14</sup> *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951, p. 7-9.

<sup>15</sup> Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, Montréal, Boréal, 1987, p. 287.

Québec, ce qui ne manque pas de susciter la grogne au sein de l'intelligentsia québécoise.

L'opposition au modèle de développement économique et social de Duplessis prend de l'ampleur au cours des années 1950, sans mener, toutefois, à une opposition populaire. L'Union nationale se maintient toujours au pouvoir avec des majorités qui, bien qu'elles s'amenuisent, n'inquiètent pas outre mesure le « chef » de cette formation politique. Il n'en demeure pas moins que ses politiques sont remises en question autant par une partie du milieu francophone des affaires que par les intellectuels et les réformistes<sup>16</sup>. Ceux-ci proposent un nouveau modèle de développement, axé sur la modernisation politique. Ils désirent mettre en place un État moderne, c'est-à-dire interventionniste, planificateur et soutenu par une fonction et une structure publiques plus importantes<sup>17</sup>. Pour justifier ses orientations idéologiques, Duplessis met sur pied, en 1953, la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, la Commission Tremblay<sup>18</sup>. En créant la Commission Tremblay, le gouvernement Duplessis cherche, non seulement à légitimer ses orientations idéologiques, mais également à rallier à sa cause l'ensemble de la population. C'est dans ce contexte précis que les intervenants se prononcent sur le soutien à la recherche scientifique, notamment en milieu universitaire, de même que sur les moyens que doit prendre l'État pour en assurer le développement<sup>19</sup>.

---

<sup>16</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 349.

<sup>17</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 79.

<sup>18</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 383-384.

<sup>19</sup> Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, Montréal, Boréal, 1987, p. 289.

## 2.2 Le corpus de mémoires portant sur la recherche scientifique

Au total, 254 mémoires sont déposés à la Commission Tremblay. De ce nombre, 54 abordent, directement ou indirectement, la question de la recherche scientifique et sont francophones<sup>20</sup>. Comme on peut le voir dans le Tableau 2.1, les auteurs de ces mémoires proviennent, on ne sera pas surpris, des milieux éducatifs. Ils représentent ainsi 37 % de notre corpus de mémoires et plusieurs de leurs auteurs avaient déposé des mémoires à la Commission Massey quatre ans plus tôt. Ces derniers modifient quelques aspects de leur discours, sans toutefois le transformer complètement. Nous verrons que les changements s'opèrent principalement au sein du discours sur le soutien à la recherche. Les associations professionnelles et privées ont déposé presque autant de mémoires que les milieux éducatifs. Les organismes publics et privés, les individus, les entreprises, et les partis politiques se sont également mouillés sur la question de la recherche, sans toutefois représenter une proportion importante de notre corpus.

**Tableau 2.1**

**Total des mémoires francophones abordant la question de la recherche déposés à la Commission Tremblay, répartis selon le domaine d'appartenance des auteurs**

Éducation		Associations		Organismes publics		Organismes privés		Individus		Entreprises		Partis politiques		Total	
N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
20	37,04	19	35,19	3	5,56	8	14,81	2	3,7	1	1,85	1	1,85	54	100

<sup>20</sup> Pour la liste complète des mémoires retenus pour la Commission Tremblay, consultez l'Annexe II.

### 2.2.1 L'État et le développement scientifique

Le dépôt du Rapport Massey en 1951, tout en tentant de freiner la crise financière des universités canadiennes, avait contribué à alimenter un débat. Selon les commissaires, l'État fédéral non seulement avait le pouvoir d'offrir des octrois aux institutions de haut savoir mais se devait de le faire. Cette volonté rompait avec les politiques du passé : depuis la Grande Guerre, Ottawa avait financé la recherche par le truchement des divers ministères et organismes, jamais cependant il n'avait subventionné directement les universités ou leur personnel. Selon la Loi constitutionnelle de 1867, l'État central ne pouvait financer que des projets de recherche et non des établissements d'enseignement comme les universités. La volonté du fédéral d'aider les universités s'est toutefois vite heurtée aux principes autonomistes défendus par Duplessis. L'idéologie du chef de l'Union nationale, en plus de sa dimension autonomiste, s'inspire largement du libéralisme classique, conservateur, dans lequel l'État n'intervient que très peu dans la société en général et dans l'économie en particulier, préférant laisser le secteur privé voir au bon fonctionnement des institutions. Or la crise des universités est due, au moins en partie, à l'insuffisance des capitaux privés devant les besoins grandissants engendrés par une hausse substantielle de leur clientèle. Ainsi, le privé ne pouvant subvenir adéquatement aux besoins des organismes, les institutions concernées et les personnes interpellées par cette crise financière exigeront-elles des pouvoirs publics une aide financière plus massive ainsi qu'une prise en charge de la recherche scientifique. L'analyse des mémoires déposés à la Commission Tremblay nous apprend comment les intervenants des différents domaines ont réagi à la volonté de l'État central d'accroître son rôle dans le milieu universitaire et au refus du gouvernement de Duplessis de laisser jouer ce rôle à Ottawa.

### 2.2.1.1 Les sources de financement de la recherche scientifique

Les intervenants réitèrent toujours le même discours à propos du rôle de l'État dans le développement scientifique : l'État doit jouer un rôle de premier plan quant au support de la recherche scientifique en milieu universitaire. Fait à signaler cependant : bien que la majorité des mémoires privilégient toujours un financement public, cette position n'est plus aussi dominante qu'elle ne l'était lors de la Commission Massey. Comme l'indique le Tableau 2.2, les tenants d'un mode de financement mixte de la recherche scientifique sont beaucoup plus nombreux. Cette position est celle d'un peu plus du tiers de ceux qui se sont prononcés sur la question. Aucun intervenant ne recommande cependant de laisser au secteur privé le soin de soutenir *seul* le développement de ce type de recherche. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que ce sont davantage des associations professionnelles et privées qui se prononcent sur la question de la place de l'État dans le soutien et le développement de la recherche scientifique. On se rappellera que lors de la Commission Massey, les domaines de l'éducation représentaient la majorité des intervenants sur cette question. Force est de constater que le développement scientifique au Québec et le rôle que les pouvoirs publics doivent y jouer préoccupent désormais davantage des intervenants extérieurs au domaine de l'éducation, et plus précisément du milieu universitaire. D'ailleurs, Chartrand, Duchesne et Gingras affirment au sujet des priorités des institutions d'enseignement supérieur au cours de cette période : « On peut supposer que les universités, devant l'urgence de la situation, aient préféré la cause de l'enseignement à celle de la recherche, établissant un ordre de priorités d'où la recherche était, à toutes fins utiles, exclue. <sup>21</sup>»

---

<sup>21</sup> Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, Montréal, Boréal, 1987, p. 291-292.

Tableau 2.2

**Mémoires sur le type de financement de la recherche scientifique privilégié par les différents groupes d'intervenants<sup>22</sup>**

Groupes d'intervenants	Public		Privé		Mixte		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Éducation	7	24,14	0	0	3	10,34	10	34,48
Associations	9	31,03	0	0	5	17,24	14	48,28
Organismes publics	0	0	0	0	1	3,45	1	3,45
Organismes privés	1	3,45	0	0	1	3,45	2	6,90
Individus	1	3,45	0	0	0	0	1	3,45
Partis politiques	1	3,45	0	0	0	0	1	3,45
Total	19	66,52	0	0	10	34,48	29	100,01

Si les intervenants rejettent d'emblée l'idée de laisser le secteur privé supporter seul l'effort scientifique au pays, c'est qu'ils y voient plusieurs problèmes, autant pour la liberté de recherche que pour son développement. Comme le souligne le mémoire de l'Université de Montréal, les intérêts industriels risqueraient de favoriser plutôt la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale<sup>23</sup>. Cette crainte est également soulignée dans le mémoire déposé par l'ACFAS. Elle l'évoque, en rappelant le contexte de dépendance économique du Canada qui a des conséquences néfastes sur la recherche et le développement au Canada. Parlant du type de recherche généralement financé par le secteur privé, elle fait remarquer que « ces recherches sont rarement de nature fondamentale parce que plusieurs de nos industries sont des filiales de firmes étrangères qui font effectuer dans leur pays d'origine leurs travaux les plus avancés.<sup>24</sup>» Le secteur privé ne devrait donc pas

<sup>22</sup> Le pourcentage total ne peut être de 100,00 % en raison d'un arrondissement des pourcentages partiels au centième près.

<sup>23</sup> *Mémoire de l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 34.

<sup>24</sup> *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête (Commission Tremblay) sur les problèmes constitutionnels par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1954, p. 7.

assumer l'entière responsabilité du soutien à la recherche scientifique puisque son développement serait dicté par les intérêts industriels et, de surcroît, étrangers. On ne rejette toutefois pas l'aide du secteur privé qui peut jouer un rôle non négligeable dans le développement scientifique du Québec.

Plusieurs mémoires, comme celui de l'Université de Montréal, croient qu'une contribution conjointe des secteurs public et privé peut être profitable pour la recherche scientifique et que les chercheurs peuvent tirer profit des ressources financières mises à leur disposition par l'État et l'entreprise privée<sup>25</sup>. Ils y voient la possibilité d'augmenter les revenus destinés à la recherche scientifique. Ainsi, un mode de financement mixte permettrait une multiplication des sources de revenus, une situation avantageuse pour les organismes et les institutions de recherche, notamment les universités<sup>26</sup>. Les institutions actives dans la recherche scientifique, notamment dans le milieu universitaire, manquent de fonds, autant publics que privés. Seules quelques universités, comme McGill, tel que précisé dans le chapitre précédent, réussissent à faire des levées de fonds qui leur permettent de subvenir aux besoins engendrés par le développement scientifique. Aucune institution francophone n'est en mesure de réussir ce que McGill, la plus ancienne université québécoise, a su construire, au fil des ans, comme relation avec la communauté des affaires tant canadienne que québécoise dont, faut-il le rappeler, les membres les plus fortunés sont anglophones. Pour cette raison, les universités francophones réclament l'aide des pouvoirs publics. Par ailleurs, il est à noter que les intervenants favorables à un mode de financement mixte de la recherche scientifique en milieu universitaire

---

<sup>25</sup> *Mémoire de l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 128.

<sup>26</sup> En plus de l'Université de Montréal, l'idée d'une amélioration de soutien financier par une multiplication des sources de revenus est défendue par Jacques Rousseau, l'École Normale Secondaire, l'Association forestière du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, la Corporation des ingénieurs professionnel de la province de Québec, la Corporation des agronomes de la province de Québec, le Secrétariat de la Province, la Société St-Jean-Baptiste de Montréal et par l'ACFAS.

accordent au secteur public une importance plus grande qu'au secteur privé et ce, en raison de la possible ingérence des intérêts industriels en matière de développement scientifique, au détriment de la liberté académique, considérée comme essentielle par les chercheurs pour assurer le progrès des connaissances. Le mémoire du Collège Jean-de-Brébeuf se distingue cependant des autres mémoires sur cette question alors qu'il affirme que

D'une manière générale, nous ne croyons pas avantageux de centraliser toujours davantage [...] le système d'aide financière à nos foyers culturels. [...] Du reste l'amplitude de tels organismes centralisés risque d'entraîner une influence académique toujours accrue de la part de l'État<sup>27</sup>.

Ce point de vue, qui tranche avec la majorité des mémoires qui réclament une présence accrue de l'État, s'avère toutefois un cri dans le désert. Sa présence s'explique peut-être par le contexte d'alliances et d'« amitiés politiques », pour reprendre l'expression de Raymond Duchesne, qui existent alors entre l'Union nationale et certains groupes<sup>28</sup>, de même que par l'absence quasi-totale de véritables chercheurs au sein de ce collège jésuite.

Si le financement mixte est prôné par plusieurs intervenants, ce n'est pas le cas de la majorité des mémoires. En effet, la solution la plus largement partagée est celle qui fait de l'État le principal responsable du soutien de la recherche. Dans cette perspective, l'État a non seulement la capacité d'augmenter son soutien à la recherche et aux universités, mais il en a surtout le devoir<sup>29</sup>. Alors que la plupart affirme

---

<sup>27</sup> *Mémoire du Collège Jean-de-Brébeuf à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 70.

<sup>28</sup> Raymond Duchesne, *La science et le pouvoir au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, p. 47.

<sup>29</sup> Ce point de vue est partagé par plusieurs intervenants : la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, l'École supérieure d'agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, les Archives de Folklore de l'Université Laval, l'Université Laval, Roger Dehem, le Lycée Pierre Corneille, le Collège Saint-Denis, l'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval, le Collège des Médecins Vétérinaires de la Province de Québec, la Société d'Études rurales, la Société historique de Montréal, la Société d'études linguistiques, la Société canadienne d'histoire naturelle, la Société

simplement qu'il est du devoir des pouvoirs publics de subvenir aux besoins exigés par le développement scientifique, quelques intervenants poussent l'argumentation plus loin. Ils veulent convaincre hors de tout doute le gouvernement qu'il est de son devoir de s'acquitter de cette responsabilité. L'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval, les Archives de Folklore de l'Université Laval, de même que l'Association des Marchands-Détaillants du Canada-Québec, postulent que la recherche scientifique est essentielle au bien commun, au progrès social et économique. Puisque l'État est garante du bien commun et que la recherche scientifique contribue à atteindre cet objectif, les pouvoirs publics se doivent d'encourager financièrement cette activité<sup>30</sup>. D'ailleurs, la recherche scientifique étant principalement effectuée au sein des universités, celles-ci participent, par le fait même, au mieux-être de la société. Par conséquent, les universités devraient être « [...] reconnues d'utilité publique, et, comme telles, financièrement aidées par l'État. <sup>31</sup>»

Que ce soit un mode de financement mixte ou public qui soit défendu, il semble que les intervenants accordent à l'État un rôle de plus en plus important. Le seul à croire que le secteur privé devrait demeurer prépondérant dans le soutien à la recherche, n'est pas directement concerné par la question. Ne comprenant qu'un seul chercheur et programme de recherche, soit Ernesto Gherzi et son programme de physique du globe<sup>32</sup>, le Collège Jean-de-Brébeuf ne peut évaluer toutes les conséquences d'une domination du secteur privé au niveau du financement sur le

---

généalogique canadienne-française, l'Association des Marchands-Détaillants du Canada-Québec, l'Union Catholique des Cultivateurs, les Îles de la Madeleine, le Parti Ouvrier-Progressiste et la Ligue d'Action nationale.

<sup>30</sup> *Mémoire soumis par l'Université Laval à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 29.

<sup>31</sup> *Mémoire présenté par les Archives de Folklore à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 21

<sup>32</sup> Jean-François Gauvin, *Ernesto Gherzi et la physique du globe à Montréal, 1955, 1973*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 1994, 158 p.

développement scientifique. En réclamant une prise en charge publique de la recherche scientifique, qu'elle se déroule en milieu universitaire ou non, les intervenants demandent en réalité au gouvernement de mettre de côté sa politique libérale classique et d'intervenir pour des raisons de bien commun : ils revendiquent donc un élargissement du rôle de l'État, surtout au niveau provincial. Nous verrons dans la prochaine section pourquoi ils ciblent davantage l'État provincial que l'État central, malgré que la recherche scientifique soit un domaine de compétence partagée.

#### 2.2.1.2 Le litige constitutionnel sur le financement des universités perdure

L'un des objectifs de la Commission Tremblay est de déterminer la répartition des champs de compétence provinciaux et fédéraux. Les commissaires s'interrogent, notamment, sur la légitimité de l'intervention fédérale dans le domaine de l'enseignement supérieur. Dans pratiquement tous les mémoires, les intervenants réclament une plus grande implication de l'État provincial. Il est vrai qu'un Office provincial des recherches existe depuis la fin des années 1930 au Québec, mais plusieurs déficiences limitent les actions de l'organisme et du gouvernement Duplessis. Créé par ce dernier, l'Office adopte un comportement résolument non-interventionniste, ce qui a pour effet, comme le souligne l'historien Mike Almeida, de restreindre considérablement la portée de ses initiatives<sup>33</sup>. Par ailleurs, la politique libérale classique, mise de l'avant par le gouvernement unioniste, contribue au manque de fonds chronique des universités québécoises francophones et, par là, freine le développement de la recherche universitaire. L'absence de planification, d'intervention et la pratique d'octroi discrétionnaire de subventions par l'État provincial poussent plusieurs intervenants à remettre en cause le système établi. Toujours selon Mike Almeida, la pertinence de l'Office provincial des recherches

---

<sup>33</sup> Mike Almeida, « L'Office provincial des recherches scientifiques et le développement de la science au Québec, 1937-1960 », *Revue d'histoire d'Amérique française*, vol. 56, no 2, 2002, p. 195-196.

scientifiques est questionnée alors qu'un nombre croissant d'intervenants, des scientifiques, réclament la création d'un organisme de recherche à caractère interventionniste<sup>34</sup>. Nous reviendrons plus loin sur la suggestion de créer de nouvelles institutions publiques.

Quoique la plupart des demandes soient adressées à l'État provincial, il ne faudrait pas croire pour autant que l'État fédéral n'est pas, lui aussi, interpellé par les auteurs des mémoires. Le CNRC et autres organismes scientifiques, de même que quelques ministères fédéraux demeurent une source de financement non-négligeable. Que les intervenants s'adressent à l'État québécois s'explique aisément : la Commission Tremblay, contrairement à la Commission Massey, est une enquête provinciale, commandée par le gouvernement Duplessis. Il est donc normal que la principale cible des intervenants soit l'État québécois. Alors que les commissaires ont pour mandat de déterminer la légitimité de l'aide directe de l'État central aux universités, la grande majorité des acteurs réitèrent leurs craintes face à la possible menace que pose cette intervention pour l'autonomie de la province et pour la culture canadienne-française. Quelques-uns se prononcent contre, mais la grande majorité des intervenants exprime l'idée que la recherche est un domaine de compétence partagé par les deux ordres de gouvernements.

Les opposants à l'aide fédérale aux universités partagent l'idée qu'une telle intervention du fédéral menacerait la culture canadienne-française, les universités francophones étant à la fois des centres de recherche et des foyers culturels canadiens-français<sup>35</sup>. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal adopte une position claire sur ce sujet : « Il est anormal et dangereux que les chercheurs, les savants, les

---

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 206-209.

<sup>35</sup> La Chambre de Commerce de Québec, l'Union Catholique des Cultivateurs, la Ligue d'Action nationale et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal décrient toutes l'intervention directe du fédéral dans les universités au nom de la protection de la culture canadienne-française et de l'autonomie provinciale.

professeurs [...] du Canada français attendent surtout du gouvernement fédéral protection, honneurs, encouragements, bourses de recherches et revenus.<sup>36</sup>» Comme les universités sont également des maisons d'enseignement, l'aide fédérale porterait atteinte à un champ de compétence exclusif des provinces. La recherche étant perçue comme faisant intégralement partie de l'enseignement supérieur, elle est du ressort des provinces<sup>37</sup>. L'Université de Montréal, tout en partageant cette position, fait entendre un bémol : si le domaine de recherche touche une compétence fédérale, l'État central devrait pouvoir soutenir le projet<sup>38</sup>.

Plusieurs intervenants conçoivent que l'aide du fédéral pourrait venir s'ajouter à celle des provinces, cautionnant ainsi la légitimité d'une intervention d'Ottawa dans le milieu universitaire<sup>39</sup>. Ils réfutent l'argument qui voudrait que la culture canadienne-française et l'autonomie provinciale soient menacées par cette aide du fédéral. Ils avancent que si l'éducation est une compétence exclusivement provinciale, la recherche scientifique, elle, ne relèverait exclusivement d'aucun État en particulier, même si le milieu privilégié où elle se développe est l'université. L'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval fait partie de ces nombreux intervenants qui partagent ce point de vue. Pour ce regroupement de

---

<sup>36</sup> *Mémoire de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 63-64.

<sup>37</sup> *Mémoire de l'Union catholique des cultivateurs à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 64.

<sup>38</sup> *Mémoire de l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 136.

<sup>39</sup> Les intervenants qui défendent cette position sont nombreux : la Corporation de l'École Polytechnique, l'École supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, l'Université Laval, le Lycée Pierre Corneille, le Collège Jean-de-Brébeuf, le Collège Saint-Denis, Mgr Félix-Antoine Savard, la Société d'études linguistiques, la Société canadienne d'histoire naturelle, la Société généalogique canadienne-française, l'Association des Marchands-Détaillants du Canada-Québec, la Corporation des ingénieurs professionnels de la province de Québec, les Archives de Folklore de l'Université Laval, Jacques Rousseau, l'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval, l'Université de Montréal, le Collège des Médecins Vétérinaires de la Province de Québec, la Société d'Études rurales, l'ACFAS, la Corporation des agronomes de la province de Québec, les Îles de la Madeleine et le Parti Ouvrier-Progressiste.

professeurs, l'université est une institution particulière qui ne peut être comparée aux autres institutions d'enseignement.

Centre de recherche autant que d'enseignement, l'institution universitaire pourrait donc recevoir du Gouvernement fédéral des octrois de recherche, car, à notre connaissance, la Constitution n'attribue en propre à aucun gouvernement la juridiction législative dans le domaine de la recherche scientifique<sup>40</sup>.

La distinction entre enseignement et recherche est au cœur de plusieurs mémoires. Le fait de séparer les deux activités constitue, pour certains, un moyen d'accroître les revenus des institutions universitaires : le fédéral et le provincial peuvent collaborer et ce, dans l'intérêt des universités et de leur développement. Tout en acceptant que l'État fédéral puisse venir en aide aux universités pour le développement de la recherche, les institutions devraient, quant à elles, continuer à être sous la compétence du pouvoir provincial.

Tout en reconnaissant que les crédits à l'enseignement doivent être de source provinciale, le groupement soumettant la présente requête est d'avis que la réception d'octrois d'organismes étrangers ou du gouvernement provincial ne porte aucunement atteinte aux droits de la province, en matière d'enseignement, si les dits octrois sont applicables strictement à la recherche, suivant un programme approuvé.<sup>41</sup>

Dans ce cadre, il appartiendrait à l'État québécois de sortir les universités de leur crise financière. Rappelons que Duplessis, tout en interdisant les institutions de haut savoir de toucher aux subsides fédéraux, n'augmente pas pour autant leur financement; les subventions provinciales demeurent discrétionnaires. Cette situation explique certainement pourquoi bon nombre d'intervenants somment l'État québécois de revoir le soutien financier accordé aux universités : il devrait augmenter

---

<sup>40</sup> *Mémoire de l'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1953, p. 20.

<sup>41</sup> *Mémoire de Jacques Rousseau, au nom d'Hommes de sciences des Universités Laval, McGill et de Montréal et d'institutions libres à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, n.d., p. 6.

sensiblement les octrois et ainsi, participerait à leur développement institutionnel et scientifique<sup>42</sup>.

Par ailleurs, selon le Parti Ouvrier-Progressiste, l'aide fédérale aux universités canadiennes est tout à fait légitime. L'illégitimité se situerait plutôt, toujours selon ce parti politique plutôt marginal, dans la position défendue par le gouvernement unioniste de Duplessis, qui placerait son ordre du jour idéologique avant les besoins de la société.

[...] nous sommes d'avis qu'il est criminel de la part de l'administration provinciale actuelle d'empêcher nos universités de toucher les subsides fédéraux qui leur reviennent de droit. [...] Le gouvernement de M. Duplessis ne semble pas s'effrayer de l'attribution d'octrois de recherches à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal par le « United States Department of the Army » [...] Il est donc clair que le souci de « l'autonomie » n'est pas ce qui motive l'attitude du gouvernement de M. Duplessis dans cette affaire, mais bien plutôt, de pair avec une indifférence sordide vis-à-vis les besoins de l'éducation, les mesquines considérations politiques<sup>43</sup>.

Rien d'étonnant dans les propos du Parti Ouvrier-Progressiste. Cette formation politique de gauche s'attire certainement les foudres de Duplessis et de l'Union nationale tout comme de l'Église catholique, toujours présente dans le milieu universitaire. Ces deux lieux de pouvoir sont reconnus pour leur conservatisme, notamment à l'égard des mouvements syndicalistes. Le Parti remet donc en question leur légitimité et l'ordre social qu'ils défendent en déclarant « criminelle » leur attitude envers les universités, la position la plus extrême que nous avons observée parmi les divers intervenants envers la politique du gouvernement de l'Union

---

<sup>42</sup> La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, l'École supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, l'Université Laval, Jacques Rousseau, le Collège Jean-de-Brébeuf, Mgr Félix-Antoine Savard, l'Université de Montréal, l'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval, la Corporation des ingénieurs professionnels de la province de Québec et la Corporation des agronomes de la province de Québec revendiquent tous du gouvernement provincial une augmentation des octrois aux universités.

<sup>43</sup> *Mémoire du Parti Ouvrier-Progressiste à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 98-100.

nationale. Enfin, l'intervention fédérale à l'égard des universités serait même essentielle pour l'ACFAS. Elle permettrait, notamment, de mettre fin à la crise financière des universités, entrave majeure au développement de la recherche scientifique.

Notre constitution confie expressément à l'État provincial cette charge de pourvoyeur en lui attribuant tous les droits en matière d'éducation. [...] Cependant, la crise actuelle montre que cette aide est dépassée par les besoins nouveaux et révèle aussi que le mécanisme suivant lequel elle a été accordée jusqu'ici ne possède pas toute la continuité et la souplesse nécessaires pour s'adapter aux événements. [...] Le moins que l'on puisse dire des octrois fédéraux, c'est que l'aide qu'ils apporteraient est nécessaire, mais insuffisante<sup>44</sup>.

Qui plus est, un intervenant, Roger Dehem, professeur d'économie à l'Université de Montréal et d'origine belge, soutient non seulement que l'intervention de l'État fédéral dans le domaine de la recherche scientifique est légitime, mais que cet ordre de gouvernement devrait en détenir seul la responsabilité puisque ce domaine transcende les intérêts propres à chaque région<sup>45</sup>. L'homme prêche cependant dans le désert puisqu'il est le seul intervenant francophone à promouvoir cette idée.

Dans l'ensemble, on constate qu'une forte proportion d'intervenants somme les deux ordres gouvernementaux de s'acquitter de leur responsabilité à l'égard du développement scientifique, notamment en milieu universitaire. La crise des universités s'amplifie et l'État du Québec ne parvient pas à combler les déficits. On peut croire que le refus des subsides fédéraux et leur non-substitution par l'État provincial ont pour effet d'amener une certaine ouverture face à l'idée de

---

<sup>44</sup> *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête (Commission Tremblay) sur les problèmes constitutionnels par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1954, p. 14-15.*

<sup>45</sup> *Mémoire de Roger Dehem, professeur à l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1954, p. 12-13.*

l'intervention du fédéral. Les défenseurs de l'aide fédérale appartiennent à la fois aux domaines de l'éducation et des associations professionnelles et privées. Fait intéressant à signaler, une seule association professionnelle se distingue, l'Union Catholique des Cultivateurs, en affirmant l'exclusivité de l'État provincial en matière de soutien à la recherche universitaire. Cette position est partagée par trois autres organismes privés, dont deux qui revêtent un caractère nationaliste<sup>46</sup>. Comme ce fut le cas lors de la Commission Massey, on peut avancer que les intérêts idéologiques semblent être les principales motivations des opposants à l'aide fédérale aux universités. Néanmoins, rappelons que les intervenants, devant l'ampleur de la crise et des besoins, réclament de l'État provincial une intervention accrue en matière de développement scientifique et universitaire. Comment ce dernier devrait-il diriger son intervention et quelles actions devrait-il poser pour assurer l'essor de la recherche scientifique, autant dans le milieu universitaire qu'ailleurs?

### 2.2.2 Le rôle de l'État en matière de recherche

Comme nous l'avons vu précédemment, le rôle de l'État, et plus particulièrement de l'État provincial, en matière de développement de la recherche scientifique devrait être, selon une majorité d'intervenants, crucial. Pour qu'il assume ce rôle, plusieurs types d'intervention sont possibles. Toutefois, les pouvoirs publics devraient cibler deux domaines en particulier, soit le financement des institutions, des chercheurs et des étudiants et la création d'organismes publics. Le Tableau 2.4 illustre bien ce désir de la part des intervenants. Ainsi, plus de 60 % des mémoires proposent une intervention à l'égard du financement tandis qu'un peu plus de la moitié suggèrent d'augmenter la taille de l'État. D'ailleurs, les mêmes recommandations, dans les mêmes proportions, avaient été observées à la

---

<sup>46</sup> Les trois autres organismes privés à décrier l'aide fédérale aux universités sont la Chambre de Commerce de Québec, la Ligue d'Action nationale et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Les deux derniers organismes sont des défenseurs du nationalisme canadien-français reconnu.

Commission Massey. C'est donc dire que les moyens envisagés par les intervenants pour assurer le développement scientifique perdurent. À ce sujet, rappelons que le contexte de création de la Commission Tremblay n'est pas très différent de celui de la Commission Massey. D'un point de vue idéologique et politique, Duplessis défend toujours la position libérale classique et autonomiste. En d'autres termes, il refuse à la fois l'aide fédérale et l'intervention de l'État provincial dans l'économie et la société, préférant laisser au secteur privé et aux lois du marché le soin de réguler ces champs. Une des conséquences de cette position idéologique est la persistance de la crise financière des universités québécoises qui, en bout de ligne, affecte leur essor et celui de la science. Sans doute que la relative stabilité des conditions matérielles entre les deux commissions se répercute sur les recommandations des intervenants à l'égard des interventions souhaitées.

**Tableau 2.3**

**Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le domaine d'appartenance des auteurs**

Éducation		Associations		Organismes privés		Partis politiques		Total	
N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
8	34,78	10	43,48	4	17,39	1	4,35	23	100

Tableau 2.4

**Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le type d'intervention suggéré<sup>47</sup>**

Financement		Ressources humaines		Ressources matérielles		Institutions	
N	%	N	%	N	%	N	%
14	60,87	6	26,07	7	30,43	11	47,83

### 2.2.2.1 Les revenus

L'aide souhaitée par les intervenants est essentiellement un financement direct de la part de l'État, c'est-à-dire des bourses et des octrois destinés aux institutions, aux chercheurs et aux étudiants. Dans tous les cas, il s'agit d'augmenter les revenus des institutions universitaires pour qu'elles puissent sortir de la crise qui les frappe. Il faut dire que, de la fin des années 1940 à la fin des années 1950, l'État provincial distribue des subventions sporadiquement aux universités, notamment pour la construction de nouveaux édifices, et que l'État fédéral continue à financer, par le truchement de ses ministères et d'organismes scientifiques, des projets de recherche. Les institutions demeurent néanmoins dans un état de précarité.

Comme le soulignent les représentants de l'Université Laval, la crise financière des universités a de graves conséquences sur le développement scientifique, car « [d]es fonds trop sévèrement limités dans leur usage peuvent compromettre le progrès de l'enseignement et de la recherche [...] <sup>48</sup> ». Dans l'ensemble, les mémoires proposent deux actions pour corriger la situation. D'abord,

<sup>47</sup> Le total de mémoires du Tableau 2.4 diffère du total du Tableau 2.3 en raison de la codification multiple des documents. Les pourcentages sont calculés en fonction du total du Tableau 2.3.

<sup>48</sup> *Mémoire soumis par l'Université Laval à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p.26.

les revenus accordés aux institutions étant insuffisants pour combler les besoins et assurer le développement de la recherche scientifique, tous suggèrent une majoration significative des montants octroyés par les pouvoirs publics<sup>49</sup>. Cette mesure ne suffirait cependant pas pour corriger la précarité financière des institutions. Ces dernières doivent composer, en effet, avec un autre problème: l'instabilité des octrois gouvernementaux. Comme l'expliquent Linteau, Durocher, Robert et Ricard, l'un des problèmes dans le financement des universités est le manque de politique d'ensemble et la distribution discrétionnaire des subventions provinciales<sup>50</sup>. Cette situation empêcherait, selon quelques-uns, le développement normal des institutions et de la recherche scientifique, la variation constante des revenus rendant impossibles l'élaboration d'un budget, de même que la planification d'un développement à long terme. Il serait donc dans l'intérêt du développement scientifique, notamment en milieu universitaire, que le gouvernement provincial statue sur les subventions qu'il accorde<sup>51</sup>. Cette mesure aurait pour effet, selon le Collège Jean-de-Brébeuf, de diminuer l'influence de l'État sur l'orientation des travaux et assurerait un climat de liberté aux chercheurs, en même temps que « le développement de la recherche désintéressée. <sup>52</sup>» On ne s'étonne pas que le souci du Collège vise à restreindre le plus possible l'influence du pouvoir politique sur le développement scientifique : c'est pour cette raison qu'il affirme, rappelons-le, que l'État ne doit pas représenter le

---

<sup>49</sup> On retrouve ici les mémoires signés par la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, l'École supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, l'Université Laval, Jacques Rousseau, le Collège Jean-de-Brébeuf, le Collège Saint-Denis, l'Université de Montréal, la Société d'Études rurales, la Société d'études linguistiques, l'ACFAS, la Corporation des agronomes de la province de Québec, le Parti Ouvrier-Progressiste, la Ligue d'Action nationale et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

<sup>50</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 344.

<sup>51</sup> Cette position est défendue par le Parti Ouvrier-Progressiste et par le Collège Jean-de-Brébeuf.

<sup>52</sup> *Mémoire du Collège Jean-de-Brébeuf à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 165.

principal mécène des institutions. Les institutions universitaires ne sont toutefois pas seules à manquer de soutien financier : les chercheurs et les étudiants sont dans la même situation.

Plusieurs intervenants proposent que les pouvoirs publics octroient un plus grand nombre de bourses aux étudiants et de subventions aux chercheurs. Rappelons que l'État central, comme l'État provincial mettent à la disposition des individus des sommes pour la poursuite d'études ou l'entreprise de travaux de recherche. Malgré la participation des deux instances gouvernementales, la Société d'Études rurales, la Société d'études linguistiques, l'ACFAS, de même que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal s'adressent au pouvoir provincial alors qu'ils réclament son intervention dans ce domaine. Le fait que la Commission Tremblay se déroule exclusivement au Québec explique en partie cette revendication. L'autre partie de l'explication réside dans le système de bourses accordées par les organismes fédéraux. Le CNRC, par exemple, offre plusieurs bourses d'études, mais les Canadiens français en sont rarement les bénéficiaires. C'est pourquoi, la Société d'Études rurales rappelle dans son mémoire que « Dans son dernier rapport, le Conseil national des Recherches publie son tableau des bourses accordées de 1917 à 1952. Sur 2 413 bourses, 145 furent octroyées à des élèves de nos institutions canadiennes-françaises, ce qui fait une proportion de 6 %.<sup>53</sup> »

Cette situation empêche la formation d'une relève de chercheurs, condition nécessaire au développement de la recherche scientifique. Par conséquent, on se tourne vers l'État provincial, représentant des Canadiens français, pour corriger la situation. Cette relève doit toutefois avoir la possibilité de travailler dans les institutions québécoises. Or, plusieurs jeunes chercheurs vont étudier à l'étranger et quittent définitivement le Québec en raison du manque de débouchés. C'est pourquoi

---

<sup>53</sup> *Mémoire présenté par la Société d'Études rurales à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 16.

l'AFCAS propose « [...] la fondation de bourses post-doctorales [...] destinées à retenir dans nos milieux académiques nos meilleurs chercheurs [...] »<sup>54</sup>. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que cette association propose de mettre en place des mesures susceptibles de favoriser la formation d'une relève de chercheurs : la constitution d'une élite scientifique canadienne-française est une dimension fondamentale de sa mission et ce, depuis sa fondation.

La majoration des revenus des institutions à caractère scientifique ne semble pas être une idée avancée par les intervenants provenant d'un domaine en particulier. Représentants de l'éducation, associations professionnelles et privées, organismes privés et partis politiques militent tous faveur de l'amélioration du soutien financier accordé par le secteur public. On ne s'étonne pas, par ailleurs, que les mémoires s'adressent principalement à l'État provincial, seul à pouvoir subventionner les institutions. Le refus de l'aide fédérale aux universités par le gouvernement Duplessis semble également pousser les intervenants à réclamer une participation financière accrue de l'État provincial.

#### 2.2.2.2 L'aide en ressources humaines et infrastructures

En améliorant les revenus des institutions et organismes scientifiques, les pouvoirs publics règleraient en partie les problèmes qui contribuent à freiner le développement de la recherche scientifique<sup>55</sup>. Toutefois, leur intervention ne devrait pas se limiter, sauf dans le cas des universités, à une aide essentiellement financière. Les services de recherche de l'État fédéral situés au Québec souffrent, comme les

---

<sup>54</sup> *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête (Commission Tremblay) sur les problèmes constitutionnels par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, 1954, p. 30.*

<sup>55</sup> *Mémoire soumis par l'Université Laval à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1954, p. 26.*

universités, de lacunes au niveau du personnel et des infrastructures. Par ailleurs, les organismes relevant du pouvoir central sont nombreux; il est donc surtout question d'une intervention fédérale dans ce cas. Sans doute pouvons-nous attribuer cet état au fait que le gouvernement de Duplessis, contrairement à celui d'Ottawa, n'accorde que très peu d'importance aux experts dans le processus décisionnel<sup>56</sup>. Néanmoins, selon la plupart des mémoires, les pouvoirs publics ont l'autorité, et surtout le devoir, de combler les besoins en personnel et en équipement de recherche autant par une hausse des octrois directs aux organismes et institutions, que par une embauche de personnel et un élargissement des infrastructures.

En abordant la question des services de recherche fédéraux, la Corporation des Agronomes de la province de Québec émet le souhait de voir non seulement un personnel de recherche plus nombreux, mais également que cette mesure favorise le recrutement de chercheurs canadiens-français, afin d'augmenter leur pourcentage au sein de la fonction publique fédérale<sup>57</sup>. La Corporation, dans son mémoire, fait donc écho aux commentaires de la Société d'Études rurales au sujet de la place des Canadiens français dans le réseau scientifique fédéral. Au désir de voir une augmentation du personnel scientifique, s'adjoint l'exigence d'établir un réseau d'infrastructures consacrées au développement des recherches gouvernementales. En fait, la Corporation des agronomes de la province de Québec se concentre sur un champ et un service de recherches fédéral en particulier qui la touche directement: les fermes expérimentales et le service scientifique en agriculture. Ces organismes existent depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au niveau fédéral et ont subi plusieurs phases d'expansion depuis leur création<sup>58</sup>. Toutefois, la Corporation estime que le réseau des

---

<sup>56</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 208.

<sup>57</sup> *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1954, p. 75.

<sup>58</sup> Brian Wilks, *Browsing Science Research at the Federal Level in Canada. History, Research Activities, and Publications*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, p. 137-139. Voir

laboratoires gouvernementaux devrait être élargi et ce, afin de permettre un plus grand nombre de projets de recherche touchant un éventail plus large de domaines<sup>59</sup>.

La construction de nouveaux établissements destinés à la recherche devrait également affecter le réseau universitaire. Comme le soulignent les représentants de l'Université Laval, les locaux dont ils disposent ne répondent plus aux besoins de l'enseignement et de la recherche : la construction de nouveaux édifices est une priorité pour l'institution qui réclame en ce sens l'aide de l'État provincial<sup>60</sup>. L'École Supérieure d'Agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière abonde également dans ce sens. Enfin, inutile de souligner que les demandes adressées aux pouvoirs publics concernant l'urgence d'investir dans de nouvelles infrastructures scientifiques, font état des besoins criants d'instruments et de bibliothèques scientifiques. Toutefois, le seul moyen dont dispose l'État provincial pour stimuler la recherche universitaire est d'augmenter les octrois qu'il accorde. Encore une fois, seul l'État provincial est autorisé à subventionner des universités, ce qui explique pourquoi les deux institutions d'enseignement s'adressent à cet ordre de gouvernement.

Comme on le voit, l'intervention de l'État en matière de recherche scientifique s'étend au-delà d'une aide financière accordée aux organismes et institutions. Le rôle de l'État ne se limiterait donc plus à celui d'un pourvoyeur de fonds. On lui demande de s'impliquer davantage. Il est, par ailleurs, intéressant de souligner que la question des services de recherches gouvernementaux est soulevée par une association professionnelle, alors que celle du réseau universitaire par des membres du domaine

---

également Stéphane Castonguay, *La dynamique du changement scientifique en contexte gouvernemental l'entomologie économique au Canada : 1909-1959*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1999, 440 p.

<sup>59</sup> *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1954, p. 75.

<sup>60</sup> *Mémoire soumis par l'Université Laval à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 87.

de l'éducation. En somme, chacun défend ses propres intérêts. Toutefois, les structures gouvernementales en place ne permettent pas à l'État d'assumer pleinement ce nouveau rôle de leadership : des modifications au sein même de l'appareil d'État sont également réclamées.

### 2.2.2.3 La création de nouveaux organismes

Pour bon nombre d'intervenants, l'amélioration des conditions de production de la recherche passerait par la création de nouveaux organismes publics. Les fonctions qui leur sont attribuées toucheraient plusieurs domaines : administration des fonds; production de la recherche; coopération entre institutions et organismes; élaboration d'une politique d'aide à la recherche. Par ailleurs, la plupart des nouveaux organismes publics devraient être créés par l'État québécois. Sans doute que le statut provincial de la Commission Tremblay explique en grande partie cette préférence. On peut néanmoins rappeler que l'État québécois n'intervient que très peu dans les champs social et économique et ne possède pas les structures nécessaires à l'accomplissement de ces nouvelles tâches. En d'autres termes, les intervenants réclament une refonte structurelle, ou plutôt une modernisation de l'appareil d'État.

Le mode de distribution des fonds publics destinés à la recherche inquiète bon nombre d'acteurs. Nous avons précédemment présenté deux problèmes touchant la distribution des fonds. Un premier est l'instabilité des octrois provinciaux, notamment en raison du mode de distribution discrétionnaire employé par le gouvernement unioniste. Un second est en rapport avec les instances fédérales et réside dans la sous-représentation des individus et des centres de recherche francophones récipiendaires des bourses et octrois du CNRC. Quelques intervenants proposent donc de créer un organisme provincial qui assumerait la tâche de gérer et de distribuer des bourses et octrois aux institutions et aux individus. Plusieurs suggestions sont mises de l'avant, comme celle de la Société canadienne d'histoire

naturelle qui propose la création de conseils spécialisés dans des domaines particuliers<sup>61</sup>. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, elle, exprime plutôt l'idée qu'« Il serait opportun de créer un Conseil des Arts, des Lettres et des Sciences [...] [qui] recommanderait au gouvernement les institutions et les projets qui, dans le domaine des arts, des lettres et des sciences, mériteraient de recevoir une aide financière.<sup>62</sup>» Dans le même ordre d'idées, l'État pourrait stimuler le développement de la recherche scientifique en modifiant son approche à l'égard des institutions culturelles et scientifiques : il devrait élaborer des politiques qui guideraient ses décisions en matière de culture et de sciences. Les universités, qui constituent assurément les plus importantes institutions de formation et de production scientifiques et culturelles, pourraient se retrouver au cœur de ces politiques<sup>63</sup>.

Étonnamment, sur les cinq intervenants suggérant la création d'un organisme dédié à la distribution des octrois, deux sont des organismes privés, deux sont des associations professionnelles et privées et on ne compte qu'un seul représentant du domaine de l'éducation. Les organismes privés se sentiraient-ils dépassés par l'ampleur des besoins des institutions scientifiques et relègueraient-ils la tâche à l'État québécois pour cette raison? Parmi tous les intervenants favorables à cette mesure, un consensus règne : la création d'un organisme subventionnaire et planificateur assurerait une répartition équitable des octrois, une meilleure

---

<sup>61</sup> *Mémoire soumis à la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels de la Société canadienne d'histoire naturelle et ses filiales*, 1954, p. 9-10 et *Mémoire soumis par l'Université Laval à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 26.

<sup>62</sup> *Mémoire de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 72. La Société du parler français au Canada propose également la création d'un office culturel pour la distribution des fonds aux divers organismes.

<sup>63</sup> *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête (Commission Tremblay) sur les problèmes constitutionnels par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1954, p. 24 et *Mémoire de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 69-70.

coordination des travaux de recherche, ainsi qu'un développement scientifique plus organisé.

Quelques mémoires proposent également aux deux ordres gouvernementaux de mettre sur pied différents services publics de recherche. Ceux-ci se verraient accorder les tâches d'entreprendre des projets de recherche et de voir à la coordination des travaux en cours et ce, afin d'éviter les doublons<sup>64</sup>. Cette idée est partagée par la Société canadienne d'histoire naturelle et par l'Association des Marchands-Détaillants du Canada-Québec. Toutefois, il semble que la coordination des projets de recherche serait grandement facilitée par l'existence de liens entre les différentes institutions actives dans la recherche. Quelques intervenants, dont aucun membre de l'éducation, suggèrent alors, comme lors de la Commission Massey, de mettre sur pied un conseil dont l'unique fonction serait d'assurer la permanence des liens entre les universités et les autres organismes scientifiques<sup>65</sup>. La Corporation des agronomes de la province de Québec voit en cette mesure la possibilité d'améliorer les relations entre les différents organismes et institutions et ainsi stimuler la recherche par le biais d'échanges plus fréquents et plus nombreux entre les chercheurs<sup>66</sup>. Par ailleurs, l'ACFAS soutient des propos similaires alors qu'elle affirme qu'en plus de permettre l'expansion des institutions, ces échanges

---

<sup>64</sup> *Mémoire soumis à la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels de la Société canadienne d'histoire naturelle et ses filiales*, 1954, p. 9-10.

<sup>65</sup> La Corporation des agronomes de la province de Québec, la Société d'Études rurales et l'Association des Ingénieurs forestiers de la province de Québec proposent en effet la création d'un organisme qui verrait à la construction et le maintien de liens entre les diverses institutions à caractère scientifique.

<sup>66</sup> *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1954, p. 63.

permettraient « [...] de hâter la constitution d'une élite de chercheurs et d'accroître notre contribution à la science [...] <sup>67</sup>».

Enfin, la question du rattrapage scientifique des Canadiens français reste toujours en filigrane dans beaucoup de mémoires. Certains souhaitent d'ailleurs que l'intervention de l'État, autant fédéral que provincial, puisse favoriser, nous l'avons vu, l'emploi de chercheurs francophones et combler ainsi l'écart important entre le Canada français et le Canada anglais dans le domaine scientifique. Le caractère « universel » de la science et l'espoir de voir les chercheurs canadiens-français s'insérer dans les réseaux canadiens et internationaux poussent l'ACFAS et la Corporation des agronomes de la province de Québec à demander à l'État de favoriser les échanges entre les chercheurs francophones du Québec et leurs collègues du Canada anglais tout comme avec ceux de l'étranger<sup>68</sup>.

On voit ici comment la modernisation de l'État québécois pourrait stimuler le développement scientifique. L'agrandissement de l'appareil d'État lui permettrait non seulement d'assumer les nouveaux rôles que l'on veut lui accorder, mais également de participer activement à l'essor scientifique. Il pourrait même en être le moteur. Ce sont, encore une fois, principalement des associations professionnelles et privées qui réclament la création de nouveaux organismes publics. Seule l'Université Laval souligne l'apport considérable que pourrait amener l'élargissement de la structure de l'État pour le développement scientifique. Pourtant toutes les institutions de haut savoir francophones sont aux prises avec les mêmes problèmes : manque de soutien financier, de personnel et d'équipement. Il vrai toutefois, que l'Université Laval, et

---

<sup>67</sup> *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête (Commission Tremblay) sur les problèmes constitutionnels par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1954, p. 30.

<sup>68</sup> *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1954, p. 63 et *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête (Commission Tremblay) sur les problèmes constitutionnels par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1954, p. 30.

plus particulièrement son École de Sciences sociales, se montrent favorable à l'intervention de l'État depuis la fin des années 1930<sup>69</sup>.

### 2.2.3 La science au service de la société

Comme quatre ans auparavant, lors de la Commission Massey, le milieu scientifique justifie ses revendications en soulignant que la science a pour but de produire des nouvelles connaissances qui auront des répercussions bénéfiques sur l'économie, la santé des citoyens, leurs conditions de vie, bref sur le bien-être de l'ensemble de la société. Comme lors de la Commission Massey, les mémoires ciblent toujours les domaines sociaux comme ceux pouvant le plus bénéficier du développement de la recherche scientifique. La proportion des mémoires abordant cet aspect demeure relativement stable, passant de 75 % lors de la Commission Massey à 69,44 % lors de la Commission Tremblay. On observe cette même stabilité à l'égard des objectifs à caractère politique. Toutefois l'économie semble prendre plus d'importance au cours de cette deuxième commission. Alors que les mémoires retenus lors de la Commission Massey n'évoquaient les possibles conséquences économiques du développement scientifique que dans 18,75 % des cas, la proportion grimpe à 44,44 % lors de la Commission Tremblay, égalisant ainsi en importance les retombées sur le champ politique.

---

<sup>69</sup> Gilles Dostalier et Frédéric Hanin, « Le keynésianisme au Canada et au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 37, no 2, 2005, p. 198.

**Tableau 2.5**

**Total des mémoires sur les retombées du développement de la recherche scientifique selon le domaine d'appartenance des auteurs<sup>70</sup>**

Éducation		Associations		Organismes publics		Organismes privés		Entreprises		Individus		Total	
N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
14	38,89	11	30,56	3	8,33	6	16,67	1	2,78	1	2,78	36	100,01

**Tableau 2.6**

**Mémoires sur les retombées du développement de la recherche scientifique selon le champ visé<sup>71</sup>**

Sociaux		Économiques		Politiques	
N	%	N	%	N	%
25	69,44	16	44,44	16	44,44

### 2.2.3.1 Science, progrès social et développement national

L'avancement des connaissances assurerait, selon plusieurs auteurs de mémoires, un progrès social et un rehaussement du niveau culturel au Québec<sup>72</sup>. Comme le soulignent les représentants de l'Université de Montréal, par la diffusion

<sup>70</sup> Le pourcentage total ne peut être de 100,00 % en raison d'un arrondissement des pourcentages partiels au centième près.

<sup>71</sup> Le total de mémoires du Tableau 2.6 diffère du total du Tableau 2.5 car les mémoires peuvent cibler plus d'un objectif. Les pourcentages sont calculés en fonction du total du Tableau 2.5.

<sup>72</sup> Outre les intervenants cités, l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal, les Archives de Folklore de l'Université Laval, l'Université Laval, l'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval, le Collège Jean-de-Brébeuf et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal affirment également que la recherche scientifique contribue grandement au progrès social et au développement culturel d'une nation, dans ce cas-ci, la nation canadienne-française.

dans le grand public de nouvelles connaissances engendrées par la recherche, l'institution universitaire participe au rehaussement de la culture générale de la population et, par conséquent, au progrès social<sup>73</sup>. Par ailleurs, la recherche scientifique fait partie intégrante de la culture nationale des peuples. Comme le rappelle la Société d'Études rurales, elle participe pleinement au rayonnement et à la valorisation de la nation canadienne-française. « En renonçant à la recherche nous nous condamnons à l'infériorité et à la médiocrité.<sup>74</sup> » Cette dimension nationaliste canadienne-française apparaît également dans d'autres mémoires<sup>75</sup>. Pour certains, la recherche scientifique est non seulement un gage de progrès social, mais également un moyen pour la nation canadienne-française de jouir d'une plus grande autonomie. « Un peuple qui ne crée pas de chefs-d'œuvre, qui ne se livre pas à la recherche, qui ne fait aucune découverte de nature à contribuer au progrès et au bien-être de l'humanité, ne jouit d'aucune autonomie culturelle.<sup>76</sup> » C'est dire que le progrès social et la valorisation nationale, tous deux étant des conséquences au développement scientifique, vont de pair. Enfin, pour plusieurs intervenants, la recherche scientifique serait également un moyen de trouver des solutions à plusieurs problèmes sociaux, tels la pauvreté, l'intégration sociale, le rendement scolaire...<sup>77</sup>

---

<sup>73</sup> *Mémoire de l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 143.

<sup>74</sup> *Mémoire présenté par la Société d'Études rurales à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 9.

<sup>75</sup> L'idée d'élévation de la nation canadienne-française par le biais de la recherche scientifique est également présente dans les mémoires de l'Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal, de l'Université Laval, de la Société du parler français au Canada, de la Ligue d'Action nationale et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

<sup>76</sup> *Mémoire de la Société d'études linguistiques à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, 13.

<sup>77</sup> En fait, ce sont l'École supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, l'Université Laval, le Collège Saint-Denis, l'Association des éducateurs catholiques de Montréal et l'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval qui croient que la recherche scientifique représente une solution aux maux sociaux.

Puisque ces problèmes sont en constante évolution, leurs solutions devraient être renouvelables et donc, basées sur un savoir en progression<sup>78</sup>.

Ainsi, grâce à l'avancement des connaissances, la société québécoise sera mieux en mesure d'améliorer les conditions de vie de sa population, de même que d'assurer un rayonnement et un développement national. Il n'est pas surprenant de constater que ce sont majoritairement des représentants du domaine de l'éducation qui défendent l'intérêt social du développement scientifique. Aux prises avec plusieurs problèmes, les institutions scolaires, et plus précisément universitaires, justifient leurs recommandations d'hausser les subventions de même que la participation de l'État par le fait que toute la nation pourra en bénéficier. Ils touchent, par ailleurs, une corde sensible alors qu'ils évoquent l'autonomie culturelle du Québec comme argument pour légitimer leurs positions auprès d'un gouvernement qui fait de l'autonomie provinciale son principal cheval de bataille.

#### 2.2.3.2 Science et économie

La recherche scientifique est également l'un des plus puissants moteurs du développement économique. C'est grâce à elle, si l'on en croit une quinzaine de mémoires provenant de plusieurs milieux, que le Québec sera en mesure de faire face aux nouveaux défis que pose l'économie d'après-guerre<sup>79</sup>. Par exemple, on évoque le cas de l'industrie agricole pour illustrer comment la recherche scientifique pourrait

---

<sup>78</sup> *Mémoire soumis par l'Université Laval à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, 1954, p. 2.

<sup>79</sup> La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, l'École supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, l'Université Laval, la Commission scolaire de Sherbrooke, l'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval, la Société d'Études rurales, l'ACFAS, la Chambre de Commerce du District de Montréal, l'Association des Ingénieurs forestiers de la province de Québec, la Corporation des agronomes de la province de Québec, l'Union Catholique des Cultivateurs, la Gazette des Campagnes, George E. Blanchard de la Gaspésie, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

contribuer à résoudre les problèmes qui affectent ce secteur de l'économie. Seule la science, selon l'École supérieure d'agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière, est en mesure d'augmenter l'efficacité, la production, les profits et, ultimement, les revenus des cultivateurs<sup>80</sup>. Le cas de l'industrie agricole semble inquiéter d'autres intervenants alors que la Corporation des agronomes de la province de Québec et l'Union Catholique des Cultivateurs, toutes deux également directement concernées par les problèmes de l'industrie, présentent aussi des arguments en faveur d'un développement de la science agricole. Il importe de rappeler que dans la période de l'après-guerre, ce secteur d'activité économique connaît un recul considérable de son importance dans l'économie québécoise. Ce constat est toutefois en accord avec le processus de modernisation amorcé depuis quelques années. Comme le rappelle des historiens du processus de modernisation au Québec : « L'industrialisation entraîne le déclin relatif et même en termes absolus de l'agriculture comme activité économique. <sup>81</sup>» La production de nouvelles connaissances contribue d'ailleurs à ce processus alors qu'elle pourrait également mener à l'émergence de nouvelles industries et, par conséquent, au développement et à la diversification de l'économie québécoise<sup>82</sup>. On retrouve également dans cette section la thématique de rattrapage économique des Canadiens français évoquée plus haut. La Commission scolaire de Sherbrooke, par exemple, affirme que

[l]e besoin est tellement grand aujourd'hui d'hommes de sciences, surtout dans notre grande province qui déborde de richesses naturelles, qu'il faut faciliter par tous les moyens l'entrée aux facultés des sciences à nos jeunes gens qui ont des aptitudes. [...] Mais la province et le pays ont besoin de chefs

---

<sup>80</sup> *Mémoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à la Commission Tremblay*, 1953, p. xxvi-xxvii.

<sup>81</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 56.

<sup>82</sup> *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête (Commission Tremblay) sur les problèmes constitutionnels par l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences*, 1954, p. 5.

dès maintenant et les jeunes canadiens-français assoiffés de développement intellectuel ambitionnent d'occuper ces positions de chefs. Il ne faut pas frustrer nos jeunes gens de leur avenir. Il ne faut pas non plus perdre la magnifique occasion pour notre race de se hisser au plus haut point de vue économique<sup>83</sup>.

Pour arriver à arrimer le développement scientifique et technologique à l'économie, une planification est cependant nécessaire. Encore là, la recherche scientifique a son rôle à jouer. Ainsi, la science économique, qui a pour objets les marchés, les débouchés, les cycles économiques... est un outil indispensable pour l'État qui se doit de planifier ses politiques économiques. L'élaboration d'une politique économique, basée sur les recherches en ce domaine, ne pourrait que permettre à l'économie québécoise de se développer sur des bases plus solides<sup>84</sup>. La Société de pédagogie de Montréal ne dit pas autre chose quand elle affirme que, grâce à la science, l'État sera en mesure de prévoir les conséquences des différentes politiques qu'il entend adopter<sup>85</sup>. En d'autres termes, le recours à la recherche scientifique assurerait l'exercice éclairé du pouvoir.

Les bénéfices économiques du développement scientifique sont soulignés par des intervenants provenant de tous les milieux : on retrouve, en effet, des membres de l'éducation, des associations professionnelles et privées, des organismes publics, des individus, des entreprises, de même que des organismes privés. Bref, le développement économique et industriel du Québec est un argument de poids

---

<sup>83</sup> *Mémoire de la Commission scolaire de Sherbrooke à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, n.d., p. 2-3.

<sup>84</sup> *Mémoire respectueusement soumis à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels par la Chambre de commerce du District de Montréal*, vol. IV, 1955, p. 14-16 et *Mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels de la Corporation des agronomes de la province de Québec*, 1954, p. 63.

<sup>85</sup> *Mémoire de la Société de pédagogie de Montréal à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, n.d., p. 4.

reconnu par tous pour justifier une intervention de l'État dans la recherche scientifique, ainsi que la mise en place d'une politique de planification.

### 2.3 Conclusion

Les discours sur la recherche scientifique illustrent bien le contexte entourant la mise sur pied de la Commission Tremblay : remise en cause de l'idéologie dominante, contestation grandissante à l'égard du régime établi, volonté de modernisation, notamment au niveau politique, prospérité économique, perception de la science comme moteur au développement économique et comme une panacée à bien des maux. Ainsi, les intervenants estiment que la prise en charge de la recherche scientifique devrait revenir d'abord au pouvoir public. Le libéralisme classique est donc contesté : l'État doit jouer un rôle plus important dans le développement scientifique. L'autonomisme ardemment défendu par le gouvernement de Maurice Duplessis est également remis en cause par plusieurs acteurs, en minorité cependant, qui trouvent légitime l'aide du fédéral aux universités. Bref, un nouveau modèle de développement est proposé qui se caractérise, notamment, par la mise en place d'un État moderne, c'est-à-dire interventionniste, planificateur et plus imposant. Nombreux, en effet, sont les acteurs qui formulent des propositions qui abondent dans ce sens.

Nous avons observé quelques différences entre les commissions Massey et Tremblay, notamment au niveau du soutien à la recherche. Quoique l'État soit toujours perçu comme le principal financier, une proportion plus importante d'intervenants appuie l'idée d'un mode de financement mixte devant la Commission Tremblay. Une majorité avance également que l'État provincial doit contribuer et intervenir davantage dans la recherche universitaire, sans toutefois s'opposer à l'aide fédérale. Tout comme lors de la Commission Massey, les opposants à l'aide de l'État central aux universités sont principalement mus par des intérêts idéologiques. Enfin,

le développement scientifique est toujours perçu comme étant garant du progrès social et national du Canada français. La croissance économique soutenue par la science occupe, cependant, une place beaucoup plus importante dans le discours de la Commission Tremblay. La nécessité d'une modernisation politique au Québec se fait de plus en plus sentir dans les discours alors que les intervenants estiment que l'État, notamment provincial, doit intervenir, planifier et se prévaloir d'une structure et d'un personnel plus importants afin de pouvoir assumer la responsabilité du progrès social et économique de la nation.

D'ailleurs, certaines recommandations du Rapport Tremblay appuient cette mise en place d'un État moderne. Par exemple, la création d'un Fonds pour l'enseignement supérieur et d'un Conseil des universités pour voir à la subvention des institutions illustrent les besoins d'intervention et d'élargissement du système étatique. Toutefois, le gouvernement Duplessis n'en adopte aucune. Les insuffisances perdurent donc et la contestation s'intensifie. Elles déboucheront sur la création de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, la désormais célèbre Commission Parent.

## CHAPITRE III

### LA COMMISSION PARENT

#### 3.1 Les conditions de création de la Commission Parent

Comme on l'a vu dans les précédents chapitres, les volontés autonomistes de Duplessis freinent les initiatives interventionnistes fédérales, notamment en ce qui concerne les subventions aux universités dans les années 1950 au Québec. Malgré les besoins criants des institutions de haut savoir, le gouvernement provincial rejette l'aide fédérale, perpétuant ainsi la crise financière des universités québécoises et suscitant, du même coup, la grogne du milieu universitaire<sup>1</sup>. Le duplessisme tire, toutefois, à sa fin. En 1959, après la mort de Maurice Duplessis, Paul Sauvé le remplace comme chef de l'Union nationale. Sauvé annonce une ère de changement lorsqu'il lance son fameux « Désormais ». En effet, le nouveau chef de l'Union nationale entame des négociations avec Ottawa afin, notamment, de régler la question des subventions fédérales aux universités. Le mandat de Sauvé est cependant de courte durée : le parti perd, en effet, un second chef dans l'espace d'un an. La vague de changement amorcée pendant son court séjour à la tête du gouvernement est néanmoins perpétuée par son successeur, Antonio Barrette, qui poursuit les efforts de rapprochement avec le fédéral. Son travail porte fruit alors qu'un terrain d'entente est trouvé entre les deux instances politiques : les universités québécoises, en ce qui

---

<sup>1</sup> Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, Montréal, Boréal, 1987, p 292-293.

concerne la recherche scientifique, peuvent désormais bénéficier de l'aide fédérale<sup>2</sup>. Ces efforts ne sont toutefois pas suffisants pour satisfaire une population qui a soif de changements plus profonds. Aux élections de 1960, le parti Libéral prend le pouvoir.

Les Libéraux de Jean Lesage sont portés au pouvoir par leur promesse de changement<sup>3</sup>. Leur slogan est d'ailleurs évocateur : « C'est le temps que ça change ». Les modifications se manifestent de plusieurs façons : une modernisation de l'appareil politique; une sécularisation grandissante dans les domaines de la santé, de l'assistance sociale et de l'éducation; de nouveaux modèles économiques; un nationalisme transformé. Ce sont ces conditions qui entourent la mise sur pied de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, aussi connue sous le nom de Commission Parent.

### 3.1.1 Un renouveau politique

La modernisation de l'appareil politique se caractérise notamment par l'élargissement du rôle de l'État, l'agrandissement de la structure étatique et la présence d'une fonction publique compétente, spécialisée et nombreuse<sup>4</sup>. L'État intervient, en effet, dans plusieurs domaines et crée de nouveaux organismes. On peut citer ici, à titre d'exemple, la création, en 1960, du Bureau des recherches économiques au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce, chargé de mener des enquêtes pour le compte de l'État, notamment sur la question du développement

---

<sup>2</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 660.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 717.

<sup>4</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 18.

scientifique<sup>5</sup>. Ce bureau illustre d'ailleurs une tendance qui devient de plus en plus la norme : l'utilisation de la science pour l'exercice éclairé du pouvoir. L'État fait effectivement davantage appel aux spécialistes, notamment en sciences sociales et économiques, afin d'évaluer les impacts des différentes politiques adoptées<sup>6</sup>. De plus, cette modernisation de l'État s'accompagne généralement d'une sécularisation de certains domaines. Au Québec, au cours des années 1960, l'État prend en charge plusieurs secteurs précédemment gérés par l'Église. Comme l'expliquent Linteau, Durocher, Robert et Ricard, l'Église, à la fin des années 1950 et au cours des années 1960, a de plus en plus peine à combler les besoins d'une population plus nombreuse et plus riche. Les besoins en santé, en éducation et en services sociaux, notamment, se font de plus en plus grands<sup>7</sup>. Par ailleurs, les critiques envers le système d'éducation atteignent des sommets en 1960 alors que les *Insolences du frère Untel* sont publiées, exposant ainsi ses nombreuses déficiences<sup>8</sup>. Ce pamphlet, qui se vend à plus de 100 000 exemplaires, n'augure rien de bon pour l'avenir d'un système scolaire vieux de 100 ans.

### 3.1.2 L'éducation et le rattrapage

Rappelons d'abord que, nonobstant une courte période de huit ans au XIX<sup>e</sup> siècle, le Québec n'a pas cru bon de créer un ministère de l'Éducation. Au début des années 1960, ce sont le ministère du Bien-Être et de la Jeunesse, le Conseil de l'Instruction publique et le Département de l'Instruction publique qui voient à la

---

<sup>5</sup> Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, Montréal, Boréal, 1987, p. 294.

<sup>6</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 558.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 652.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 343.

bonne marche du système scolaire depuis le primaire jusqu'à l'université. Un manque de coordination entre les niveaux d'études et les programmes, un faible leadership, un conservatisme réfractaire à tout changement qui bousculerait des idées vieilles d'un siècle en matière d'éducation et un sous-financement chronique caractérisent cette gestion tripartite du système scolaire québécois. Comme le soulignent les auteurs de *l'Histoire du Québec contemporain* : « Ce que certains, à l'époque duplessiste, se plaisent à appeler « le meilleur système d'éducation au monde », est un système fragmenté, sous-financé, sous-développé, dépourvu de coordination, peu démocratique, élitiste et sexiste.<sup>9</sup> » Devant les pressions populaires grandissantes pour une réforme en profondeur du système, le gouvernement Lesage met sur pied une série de mesures visant à corriger la situation. Ces dernières, qui forment ce que l'on a appelé la Grande charte de l'éducation, sont toutefois insuffisantes pour satisfaire les demandes des nouvelles élites, composées notamment des intellectuels, des journalistes et des membres des professions libérales.

Il faut dire que ces factions sociales sont animées par le désir de moderniser le Québec et de permettre à la société québécoise, notamment les francophones, de rattraper leurs concitoyens anglophones en matière de scolarisation et d'accès aux postes de direction des grandes entreprises. N'oublions pas que la Révolution tranquille qui s'enclenche a comme socle un nouveau nationalisme qui revendique désormais la prise en main de l'économie par des Québécois et, plus spécifiquement, des Québécois francophones, jusque-là tenus à l'écart des grandes décisions relatives au développement économique de la province. C'est dans cet esprit que l'État québécois devient un acteur important dans la sphère économique. On veut qu'il intervienne plus directement, ce qu'il fera par des politiques qui seront assez spectaculaires (nationalisation des compagnies d'hydro-électricité notamment)<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 342-343.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 557.

Toutefois, pour permettre ce rattrapage économique des Canadiens français, il est essentiel qu'ils détiennent les outils nécessaires : un niveau de scolarité plus élevé et une formation collégiale et universitaire qui s'accorde aux besoins d'une société moderne.

Les universités québécoises, par le biais de la formation qu'elles offrent, de même que par les recherches qu'elles effectuent, sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans les efforts de l'État pour combler le «retard économique» des Canadiens français. À l'époque d'ailleurs, il est question d'ouvrir une nouvelle université francophone dans la métropole qui abrite déjà deux universités anglophones mais une seule francophone. C'est dans ce contexte que le gouvernement de Jean Lesage met sur pied, en 1961, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. Cette dernière est chargée d'évaluer l'état du système scolaire québécois, du primaire à l'université, et d'émettre des recommandations en vue de l'améliorer. Au-delà de 300 mémoires seront déposés devant la Commission Parent. Seuls quelques-uns abordent la question de la recherche scientifique, notamment en milieu universitaire. Les intervenants qui se prononcent à ce sujet le font d'ailleurs dans le contexte précis élaboré précédemment, soit celui d'une volonté de rattrapage économique des Canadiens français et de modernisation du Québec.

### 3.2 Les mémoires sur la recherche scientifique

Au total, 313 mémoires sont déposés devant la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. De ce nombre, 74 liés à des institutions ou individus canadiens-français abordent la question de la recherche scientifique de près ou de loin<sup>11</sup>. Comme l'illustre le Tableau 3.1, les auteurs le plus concernés par la recherche scientifique, comme c'était le cas lors des deux

---

<sup>11</sup> Pour la liste complète des mémoires retenus, consultez l'Annexe III.

commissions d'enquête précédentes, viennent des milieux éducatifs, d'autant plus, ici, que l'objet de la Commission d'enquête est l'éducation.

**Tableau 3.1**

**Total des mémoires francophones abordant la question de la recherche déposés à la Commission Parent, répartis selon le domaine d'appartenance des auteurs<sup>12</sup>**

Éducation		Associations		Organismes publics		Organismes privés		Individus		Entreprises		Total	
N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
32	43,24	21	28,38	3	4,05	9	12,16	7	9,46	2	2,7	74	99,99

### 3.2.1 Le soutien financier à la recherche scientifique

Lors des deux commissions précédentes, la question du financement de la recherche scientifique était au centre des préoccupations de plusieurs mémoires. Le rôle des secteurs public et privé et la dimension constitutionnelle du soutien financier constituaient les deux pôles autour desquels les auteurs intervenaient. Plusieurs réclamaient une intervention plus importante de l'État provincial pour le développement scientifique. La crise financière des universités et la défense de l'autonomie provinciale formaient alors les conditions principales autour desquelles la question du soutien à la recherche scientifique tournait. Ces conditions ne sont toutefois plus celles qui président à la Commission Parent. Paul Sauvé et Antonio Barrette, successeurs de Duplessis, finirent par entamer des négociations avec le pouvoir central et régler la question constitutionnelle du financement des universités : le Québec se retire du programme fédéral et touche, en compensation, des sommes

<sup>12</sup> Le pourcentage total ne peut être de 100,00 % en raison d'un arrondissement des pourcentages partiels au centième près.

qui seront remises, par le biais de l'État provincial, aux universités<sup>13</sup>. Néanmoins, les institutions de haut savoir souffrent toujours d'un manque de financement. Les conditions étant quelque peu différentes, observerons-nous l'émergence d'un nouveau discours au sujet du soutien financier de la recherche scientifique?

### 3.2.1.1 La place de l'État dans le financement de la recherche scientifique

Comme on peut le voir dans le Tableau 3.2, l'État doit contribuer directement au soutien financier à la recherche scientifique. Alors que certains proposent un financement essentiellement public, d'autres voient d'un bon œil la participation également du secteur privé. Il importe également de souligner que la proportion d'intervenants qui se positionnent en faveur de cette dernière option est nettement inférieure aux tenants d'un soutien financier essentiellement public. Un financement de nature purement privée ne semble d'ailleurs pas être une option valable alors qu'aucun mémoire ne défend cette idée, comme ce fut le cas lors des commissions précédentes. Mentionnons, et c'est important, que le soutien financier à la recherche dont il question dans les mémoires est un financement direct, soit les bourses, subventions et octrois aux individus ou aux institutions. Inutile de préciser donc que toute donation privée est bienvenue en autant qu'elle ne vienne pas miner l'autonomie de l'institution universitaire tout comme celle de ses chercheurs. À ce sujet, notons que la titularisation progressive du professorat vient faire contrepoids aux effets possiblement nuisibles des donations privées sur les recherches, les institutions et les professeurs universitaires<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> David Cameron, « Post-Secondary Education and Research: Wither Canadian Federalism? », in *Taking Public Universities Seriously*, sous la direction de Frank Iacobucci et Carolyn Tuohy, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 278.

<sup>14</sup> Michiel Horn, *Academic Freedom in Canada: a History*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, p. 250-251.

Tableau 3.2

**Mémoires sur le type de financement de la recherche scientifique privilégié par les différents groupes d'intervenants<sup>15</sup>**

Groupes d'intervenants	Public		Privé		Mixte		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Éducation	8	21,62	0	0	9	24,32	17	45,95
Associations	6	16,22	0	0	2	5,41	8	21,62
Organismes publics	3	8,11	0	0	0	0	3	8,11
Organismes privés	2	5,41	0	0	2	5,41	4	10,81
Individus	3	8,11	0	0	0	0	3	8,11
Entreprises	0	0	0	0	2	5,41	2	5,41
Total	22	59,46	0	0	15	40,54	37	100,01

Comme on l'a répété *ad nauseam* lors des deux commissions d'enquête précédentes, la recherche scientifique est essentielle au progrès économique et social et participe au bien commun. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent en favoriser l'essor. Comme le souligne le ministère de l'Industrie et du Commerce :

La recherche est essentielle au progrès économique et social de la Province. Il faudra préparer d'ici quelques années un très grand nombre de chercheurs professionnels dans les sciences dites exactes et dans les disciplines humaines. Cela sera facilité par l'octroi de bourses aux étudiants ayant des projets de recherche et par la disponibilité de fonds considérables spécialement destinés à la recherche pure et à la recherche appliquée.<sup>16</sup>

Les étudiants de l'Université de Montréal, non seulement embrassent ce point de vue, mais poussent également plus loin l'idée d'un soutien public à la recherche scientifique. Selon eux, recherche et universités sont intimement liées. L'institution universitaire, par le biais de son activité scientifique, serait donc également garante du progrès économique et social : l'État devrait alors être rendu responsable de son

<sup>15</sup> Le pourcentage total ne peut être de 100,00 % en raison d'un arrondissement des pourcentages partiels au centième près.

<sup>16</sup> *Mémoire du ministère de l'Industrie et du Commerce à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 3-4.

développement. Les étudiants de l'Université de Montréal suggèrent donc d'étatiser l'institution<sup>17</sup>. Il faut dire que le mouvement étudiant de la fin des années 1950 et au cours des années 1960 se radicalise, alors que les étudiants se prévalent du statut de travailleurs intellectuels et ont recours à la grève, au même titre que la classe ouvrière, pour faire entendre leurs revendications<sup>18</sup>. Si l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM) propose l'étatisation de l'Université de Montréal, c'est d'abord pour rendre les études supérieures accessibles à tous. Seul l'État aurait, selon l'association étudiante, les moyens de financer les institutions de haut savoir et, de là, de leur éviter une hausse des frais de scolarité, ce qui augmenterait d'autant plus les difficultés d'accès à l'éducation supérieure. Qui plus est, la revendication de l'AGEUM d'étatiser l'Université de Montréal apparaît, dès 1956, alors que les étudiants se rendent bien compte de l'inefficacité du système de financement en place, largement basé sur des levées de fonds et la charité<sup>19</sup>. Cette position est toutefois loin de faire l'unanimité alors que la majorité des mémoires adhèrent plutôt à la position du ministère de l'Industrie et du Commerce qui exige un plus grand support financier de la part de l'État<sup>20</sup>. Le financement direct par l'État

---

<sup>17</sup> *Mémoire de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 12.

<sup>18</sup> Nicole Neatby, *carabins ou activistes? L'idéalisme et la radicalisation de la pensée étudiante à l'Université de Montréal au temps du duplessisme*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1997, p. 4 et Karine Hébert, *Impatient d'être soi-même. Les étudiants montréalais, 1895-1960*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 230-231.

<sup>19</sup> Nicole Neatby, *carabins ou activistes? L'idéalisme et la radicalisation de la pensée étudiante à l'Université de Montréal au temps du duplessisme*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1997, p. 216-217.

<sup>20</sup> Les mémoires de la Faculté des sciences sociales et économiques de l'Université de Montréal, de Jean-Jacques Lefebvre et Roger Charmand, de l'École scientifique Lafond, de l'Institut canadien d'éducation des adultes, de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal, du Conseil pédagogique de l'École normale secondaire, de l'Association canadienne des jardinières d'enfants, de l'Association des écoles et collèges indépendants du Québec, de l'Association d'éducation du Québec, de l'Association des principaux de Montréal, de l'Université Laval, de l'Association des diplômés de l'Institut de psychologie de l'Université de Montréal, de l'Association des diététistes du Québec, de la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la province de Québec, du Conseil des œuvres de Montréal, de A. Boulet, E. Lemay et L. Painchaud, de la Fédération

permettrait de créer de nouveaux centres et instituts de recherche, de mettre en place de nouveaux programmes et d'entreprendre plus de projets de recherche. L'État jouerait donc un rôle clé dans le développement scientifique. Ce rôle que l'on accorde aux pouvoirs publics illustre qu'ils doivent être le moteur du développement au Québec pour plusieurs intervenants. Certains mémoires expriment néanmoins la crainte d'une ingérence trop grande de l'État dans un milieu extrêmement jaloux de son autonomie. Pour contrer ce danger, quelques intervenants suggèrent, à l'instar des commentaires entendus lors des commissions Massey et Tremblay, de mettre sur pied un mode de financement mixte.

Ceux qui prônent ce type de soutien, expriment bien souvent une vision plutôt conservatrice du rôle de l'État, perçu comme une entité toujours à l'affût de nouveaux territoires à conquérir. La peur de voir l'État, comme c'est le cas dans certains pays «socialistes», contrôler la distribution des fonds et, de là, orienter le développement scientifique en incite peut-être quelques-uns à faire la promotion de ce type de financement. Les propos de la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus exposent peut-être le mieux cette crainte.

[...] l'ensemble de l'enseignement supérieur dans un pays ne devrait être financé ni entièrement, ni même en majeure partie, par l'État, tout au moins dans une société libre. [...] L'enseignement supérieur est caractérisé par le souci de la culture, une grande largeur de vues, le sens des responsabilités à l'égard des personnes et de la société. [...] Seule une société totalitaire consentirait à cette position. Un contrôle gouvernemental sur l'enseignement supérieur, conséquence d'une complète dépendance financière, aurait des effets néfastes. [...] La solution qui nous paraît la plus désirable consisterait à diversifier les sources de financement, qu'elles proviennent à la fois de l'État, de l'entreprise privés, des fondations et des donateurs privés.<sup>21</sup>

---

des cercles de fermières des comtés de Montmagny, l'Islet, Kamouraska et Témiscouata sud, de Simon-Pierre East, du Ministère des affaires culturelles, du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique et du Ministère de l'Industrie et du Commerce affirment tous que l'État doit encourager le développement de la recherche scientifique par un meilleur soutien financier.

<sup>21</sup> *Annexe 1 au Mémoire de la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus*, 1962, p. 109-110.

Les intervenants qui proposent un mode de financement mixte utilisent les mêmes arguments au cours des trois commissions royales d'enquête : la diversification des sources de revenus aurait pour conséquence une majoration des montants accordés aux individus et aux institutions et garantirait la présence d'un plus grand climat de liberté<sup>22</sup>. Le secteur privé viendrait, en quelque sorte, compléter le soutien financier consenti par le secteur public. Les montants qu'il accorderait aux institutions et aux chercheurs permettraient simplement d'augmenter les sommes destinées à la recherche scientifique<sup>23</sup>.

Ainsi, malgré certaines méfiances envers un État trop englobant, méfiances qui par ailleurs connaissent un certain recul, c'est néanmoins au secteur public que la majorité des mémoires confie la responsabilité première du soutien financier et du développement de la recherche scientifique. Ces observations semblent valider les propos de McRoberts et Postgate sur la position changeante des Québécois à l'égard de l'intervention de l'État dans les années 1950 et 1960. Alors que les initiatives privées ne comblent plus les besoins d'une population urbaine grandissante et que le secteur privé, notamment l'Église, compte davantage sur l'appui du secteur public pour son bon fonctionnement, ce n'est qu'une question de temps avant que la population se montre favorable à l'instauration d'un État moderne, interventionniste et planificateur au Québec<sup>24</sup>. De plus, les positions à l'égard des secteurs public et privé sont semblables lors de trois commissions royales d'enquête étudiées : une

---

<sup>22</sup> Les mémoires de l'Université de Montréal, de l'École d'Hygiène de l'Université de Montréal, de la Faculté de Chirurgie dentaire de l'Université de Montréal, de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal, de la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, de l'Université de Sherbrooke, de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, de la Fédération nationale des ligues du Sacré-Cœur, de l'ACFAS et de la Chambre de Commerce de la province de Québec croient qu'une collaboration entre public et privé aiderait grandement le développement des institutions à caractère scientifique.

<sup>23</sup> *Mémoire de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 35.

<sup>24</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 118-124.

majorité d'intervenants concèdent la responsabilité du financement et du développement scientifique à l'État et les intervenants utilisent les mêmes arguments quant au financement mixte. Observerons-nous une même constance en ce qui concerne le débat sur la constitutionnalité de l'aide fédérale aux universités?

### 3.2.1.2 Règlement du litige constitutionnel sur le financement des universités

Les efforts de Paul Sauvé et d'Antonio Barrette à l'égard de l'aide fédérale aux universités ont pour conséquence immédiate l'évacuation du débat constitutionnel des mémoires abordant la question de la recherche universitaire étudiés. En fait, le Québec se retire du programme fédéral avec une compensation : les subventions aux universités de l'État central sont transformées en un accord fiscal entre les deux ordres gouvernementaux<sup>25</sup>. L'arrivée des Libéraux de Jean Lesage, un ancien député au fédéral, au pouvoir à Québec, quant à lui, laisse présager la fin de la ligne dure du libéralisme prôné par Duplessis au cours des années précédentes. Quoique les intervenants de la Commission Parent ne discutent pas de compétences constitutionnelles, ils affirment néanmoins la primauté de l'État québécois en matière de soutien à la recherche scientifique en milieu universitaire. Ainsi, les mémoires de la commission sur l'enseignement se distinguent nettement de ceux des commissions Massey et Tremblay en ce sens qu'ils n'abordent pas la question fédéral-provincial en termes de lutte constitutionnelle, mais plutôt en fonction de l'intervention nécessaire de l'État québécois dans le domaine scientifique. Rappelons que, depuis la Seconde Guerre mondiale, plusieurs groupes réclament de l'État provincial non seulement un soutien financier accru, mais également l'élaboration d'une politique de développement, soit une planification. Ces revendications se font, par ailleurs, de plus en plus insistantes au cours des années 1950 au Québec. Elles ne trouvent toutefois

---

<sup>25</sup> David Cameron, « Post-Secondary Education and Research : Wither Canadian Federalism? », in *Taking Public Universities Seriously*, sous la direction de Frank Iacobucci et Carolyn Tuohy, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 278.

pas d'écho au sein du gouvernement Duplessis, mais semblent faire désormais partie de la pensée politique du Parti libéral du Québec dirigé par Jean Lesage et son équipe du tonnerre<sup>26</sup>. Il faut également dire que les années 1960 au Québec sont marquées par un profond changement des perceptions à l'égard du rôle de l'État provincial. Ce dernier est des plus en plus perçu comme le moteur, l'agent du développement de la nation québécoise et comme principal promoteur du nationalisme canadien-français, épithète appelé d'ailleurs à changer puisque l'on commence à parler de nationalisme québécois<sup>27</sup>.

On peut observer cette position à l'égard de l'État provincial dans tous les mémoires abordant la question de la compétence constitutionnelle. Pour tous les intervenants, sans égard à leur domaine d'appartenance, l'État québécois doit créer des centres de recherche, venir en aide aux universités, augmenter en nombre et en argent les bourses et subventions offertes aux individus<sup>28</sup>. Même la Fédération nationale des ligues du Sacré-Cœur fait montre d'un appel vibrant à l'État pour qu'il assume son rôle de financier du développement scientifique :

Nous sera-t-il permis de souhaiter que le gouvernement provincial, en plus de verser à nos propres universités des fonds abondants pour aider les recherches,

---

<sup>26</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 461-462.

<sup>27</sup> Yves Bélanger, *Québec inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, HMH, 1998, p. 97-98.

<sup>28</sup> Outre les intervenants cités, l'École d'hygiène de l'Université de Montréal, la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal, Jean-Jacques Lefebvre et Roger Charmand, l'Association des professeurs de l'Université de Montréal, l'Association d'éducation du Québec, l'Association des principaux de Montréal, la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, l'Université de Sherbrooke, l'Association des diététistes du Québec, le Conseil des œuvres de Montréal, A. Boulet, E. Lemay et L. Painchaud, la Chambre de Commerce de la province de Québec, le Ministère des affaires culturelles, le Comité catholique du Conseil de l'instruction publique et le Ministère de l'Industrie et du Commerce affirment que le gouvernement provincial doit investir davantage et supplanter le fédéral dans le domaine scientifique, notamment en milieu universitaire.

exerce les pressions nécessaires pour que s'établissent, là, des centres de recherche plus nombreux et variés<sup>29</sup>.

Par ailleurs, la primauté de l'État provincial dans le soutien à la recherche, au détriment d'Ottawa, suscite même l'adhésion de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal qui se dit...

[...] convaincue que les facultés et écoles de génie de langue française au Québec doivent [...] pouvoir compter surtout sur l'aide du gouvernement provincial pour répondre adéquatement à leurs besoins. [...] La Corporation compte continuer de profiter au mieux des possibilités des services du gouvernement fédéral, mais elle s'adressera par le truchement de ses budgets successifs au gouvernement de la province [...]<sup>30</sup>

Le débat sur les compétences constitutionnelles est chose du passé alors qu'un consensus règne désormais parmi les intervenants quant à l'intervention nécessaire de l'État québécois dans le champ de la recherche scientifique. L'entente fiscale entre les États provincial et fédéral met un terme, du moins au cours de cette courte période, à ces discussions. Par ailleurs, cet accord n'est pas sans rappeler un des moyens proposés par certains intervenants lors des commissions précédentes qui aurait permis l'aide fédérale aux universités : l'octroi des subventions de l'État central aux instances provinciales qui elles auraient veillé à leur distribution. Nous avons également vu que l'État québécois intervient beaucoup plus dans l'économie et dans les sphères sociales. Comme la recherche est également perçue comme un moteur puissant du développement économique et social, son financement devrait être une priorité pour le l'État québécois. Ces positions ne sont d'ailleurs pas étrangères au recul des thèses anti-interventionnistes qui s'opère en cette ère post-duplessiste. L'élargissement du rôle de l'État québécois exige toutefois une fonction publique plus importante et un appareil d'État plus grand. Comme nous le verrons dans la

---

<sup>29</sup> *Mémoire de la Fédération nationale des ligues du Sacré-Cœur à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 89.

<sup>30</sup> *Mémoire de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 44-45.

prochaine section, cette mise en place d'un État moderne, réclamée avec toujours de plus en plus d'insistance au fil des ans, contribuerait puissamment au développement de la recherche scientifique.

### 3.2.2 Le rôle de l'État en matière de recherche scientifique

Comment les intervenants voient-ils le rôle de l'État en matière de développement de la recherche scientifique? Comme l'indique le Tableau 3.4, les deux recommandations les plus fréquemment évoquées touchent au financement de la recherche et à l'élargissement de l'appareil d'État. Rien de surprenant dans ces données : on a observé semblables recommandations lors des commissions Massey et Tremblay. Les principaux acteurs concernés par le développement scientifique souhaitent depuis longtemps la modernisation de l'État québécois qui tarde toutefois à venir. L'arrivée des Libéraux au pouvoir enclenche ce processus. Par ailleurs, l'analyse des mémoires déposés à la Commission Parent fait voir certains changements d'attitude : plus d'intervenants s'inquiètent du manque de ressources matérielles que d'une pénurie de chercheurs. Il semble qu'en réglant la question du financement de la recherche, celle du manque de chercheurs s'en trouvera résolue du même coup. Le sous-financement chronique des institutions est, en effet, fréquemment abordé dans l'historiographie. Enfin, il importe de souligner que les termes «État», «gouvernement» et «pouvoir public» font référence, à moins de spécification contraire, à l'instance provinciale puisque le fédéral semble être écarté d'emblée par les intervenants comme source principale de financement et de moteur du développement scientifique, comme nous l'avons observé plus haut. Cette situation reflète d'ailleurs la montée d'un nationalisme plus revendicateur qui prend de l'ampleur au cours de la Révolution tranquille, une idéologie qui met l'État québécois au rang de moteur du développement de la société et d'unique représentant et défenseur des intérêts des francophones.

**Tableau 3.3**

**Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le domaine d'appartenance des auteurs**

Éducation		Associations		Organismes publics		Organismes privés		Individus		Total	
N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
19	57,58	8	24,24	2	6,06	3	9,09	1	3,03	33	100

**Tableau 3.4**

**Nombre et pourcentage de mémoires privilégiant l'intervention de l'État selon le type d'intervention suggéré<sup>31</sup>**

Financement		Ressources humaines		Ressources matérielles		Institutions	
N	%	N	%	N	%	N	%
19	57,58	4	12,12	13	39,39	21	63,64

### 3.2.2.1 Le financement

Le financement des institutions actives dans la recherche scientifique, notamment les universités, constitue toujours une dimension importante du rôle de l'État en matière scientifique. En effet, l'insuffisance de revenus ralentit le développement scientifique, empêche le recrutement d'un personnel plus nombreux et qualifié, freine la constitution d'une relève et empêche la mise en place de laboratoires et autres équipements nécessaires à la recherche. Ainsi, une augmentation de l'aide financière de l'État est toujours synonyme de meilleures conditions pour le développement scientifique. L'État doit donc, selon les mémoires,

<sup>31</sup> Le total de mémoires du Tableau 3.4 diffère du total du Tableau 3.3 en raison de la codification multiple des documents. Les pourcentages sont calculés en fonction du total du Tableau 3.3.

majorer le financement direct qu'il accorde aux institutions, aux chercheurs et aux étudiants et ce, afin d'assurer l'avenir de la recherche.

Dans le cas des subventions accordées aux institutions, deux tendances coexistent, sans toutefois s'opposer. Une première position met l'accent sur une augmentation des deniers publics destinés à la recherche scientifique. Plusieurs intervenants jugent ce moyen suffisant pour corriger les problèmes d'ordre financier des institutions à caractère scientifique<sup>32</sup>. Toutefois, pour d'autres intervenants, la simple augmentation des montants accordés au développement scientifique ne suffirait pas. Ainsi, une autre stratégie, plus exigeante, se dessine pour régler le manque chronique de fonds des universités et assurer ainsi l'avenir scientifique du Québec. Elle exige non seulement une majoration des sommes destinées à la recherche scientifique, mais également que l'État mette en place une véritable politique de planification et d'investissements à long terme<sup>33</sup>. L'instauration d'un État moderne représenterait donc pour quelques intervenants le salut du développement scientifique. La recommandation de mettre sur pied un fonds pour les universités, par exemple, peut s'inscrire dans cette deuxième tendance puisque cette mesure servirait à accorder aux universités des ressources financières suffisantes pour assurer la continuité du développement scientifique en milieu universitaire<sup>34</sup>. La création d'un fonds n'est pas l'unique moyen de parvenir à cette fin. Comme

---

<sup>32</sup> La simple augmentation des subventions est soutenue par l'Association des professeurs de l'Université de Montréal, le Conseil pédagogique de l'École normale secondaire, l'Association d'éducation du Québec, l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la province de Québec, la Fédération nationale des ligues du Sacré-Cœur et par la Chambre de Commerce de la province de Québec.

<sup>33</sup> On compte parmi les adhérents à la mise en place d'une politique de planification l'ACFAS, la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, l'Université de Montréal et l'Association des diplômés de l'Institut de psychologie de l'Université de Montréal.

<sup>34</sup> *Mémoire de l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 54 et *Mémoire de la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 7.

l'explique l'ACFAS, une planification à long terme favoriserait également un développement scientifique régulier et continu au Québec, autant dans les universités que dans les organismes scientifiques œuvrant à l'extérieur du monde universitaire. D'ailleurs, l'intervention de ce représentant du champ scientifique illustre une forme de nationalisme et de rattrapage des francophones par le biais de la science. L'ACFAS, et ce depuis sa création, défend l'idée selon laquelle la dépendance économique, politique et culturelle des Canadiens français envers les Américains ou le Canada anglais est due principalement à leur sous-développement scientifique. Le seul moyen de hisser le Canada français au rang de nation et de lui permettre de jouir d'une pleine autonomie est de mettre en place des mesures qui stimulent le développement scientifique<sup>35</sup>. Son mémoire explique bien cette stratégie :

La situation que nous déplorons est celle d'un groupe [les Canadiens français] scientifiquement sous-développé. Les mesures propres à corriger cet état comportent des investissements à long terme et aussi des mesures d'urgence destinées à briser le cercle vicieux en stimulant artificiellement la croissance. Nous croyons que cela implique une politique de planification et le recours à quelques moyens qui forcent le cours naturel des choses. [...] Nous recommandons que nos universités disposent de budgets de recherches scientifiques dépassant le besoins immédiats et destinés à accorder aux chercheurs le maximum d'initiative.<sup>36</sup>

L'avenir de la recherche passe également par des programmes de financement aux individus, c'est-à-dire aux chercheurs et ceux qui sont en voie de le devenir. Comme nous l'avons vu lors des deux commissions royales d'enquête précédentes, l'État, selon plusieurs, devait mettre à la disposition des chercheurs, des professeurs et des étudiants un plus grand nombre de bourses. Encore une fois, la même rengaine se fait entendre à la Commission Parent. Pas étonnant, puisque les chercheurs,

---

<sup>35</sup> Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, Montréal, Boréal, 1987, p. 258 et Yves Gingras, *Pour l'avancement des sciences. Histoire de l'ACFAS 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994, p. 23-24.

<sup>36</sup> *Mémoire de l'ACFAS à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 12-14.

institutions et associations n'ont pas vu les choses s'améliorer. Toutefois, une nouvelle donne fait son apparition. La place des femmes dans le développement scientifique est évoquée pour la première fois. La Fédération des cercles de fermières souligne ainsi la nécessité d'une équité entre les deux sexes dans l'octroi de subventions<sup>37</sup>. Il faut dire que les femmes, à la fin des années 1950 au Québec, ne représentent que 14 % de la population étudiante universitaire et sont inscrites principalement dans les disciplines des sciences humaines et sociales<sup>38</sup>. Les femmes francophones affichent un double handicap. En effet, en étant francophones et femmes, elles ont doublement moins de chance d'accéder aux études supérieures. Les francophones ont, faut-il le rappeler un accès moins facile aux études supérieures. La structure du réseau scolaire public anglophone, protestant comme catholique, offre, en effet, la possibilité aux étudiants d'entrer plus rapidement à l'université et ce, dans toutes les facultés. Comme l'indique Andrée Dufour, « [...] à l'âge où les étudiants francophones terminent leur cours classique, tous les jeunes anglophones peuvent déjà obtenir un diplôme universitaire de premier cycle. <sup>39</sup>» En plus de cette première difficulté, les femmes francophones doivent en surmonter une autre. Une différenciation de programmes scolaires basée sur le genre existe, en effet, au sein du système francophone catholique si bien que les hommes et les femmes ne jouissent pas des mêmes possibilités de carrière. Les femmes ne sont toutefois pas entièrement absentes du champ scientifique alors que quelques-unes poursuivent des études supérieures. Elles demeurent néanmoins peu nombreuses. Par exemple, l'École Polytechnique de Montréal ne décerne son premier diplôme à une femme, Gabrielle

---

<sup>37</sup> *Mémoire de la Fédération des cercles de fermières des comtés de Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata sud à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 11.

<sup>38</sup> Andrée Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, 1997, p. 92.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 74.

Bodis, une Néo-Canadienne d'origine hongroise, qu'en 1959<sup>40</sup>. Certaines participent également aux congrès annuels de l'ACFAS au cours de l'après-guerre. Toutefois peu de femmes poursuivent une carrière scientifique et leur participation à ces congrès reste un phénomène marginal<sup>41</sup>. La situation change cependant au cours des années 1960 : les réformes en éducation démocratisent l'accès aux universités et mettent fin peu à peu à la distinction de genre en éducation. Les femmes prennent alors d'assaut les universités, de même que les carrières scientifiques, surtout dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup>.

### 3.2.2.2 Les manques en matériel et en personnel

Malgré l'entente fiscale entre les États provincial et central permettant à Québec de se retirer du programme fédéral d'aide aux universités tout en touchant une compensation, et, de là, d'augmenter les subventions accordées aux institutions de haut savoir, des lacunes en matière d'équipement et de personnel subsistent. Comme pour les commissions royales d'enquête précédentes, les ressources humaines et matérielles disponibles sont jugées insuffisantes pour assurer un développement scientifique. Un meilleur soutien financier public permettrait d'abord aux universités de se doter d'un personnel compétent et assez nombreux pour entreprendre des travaux de recherche. Avec des budgets plus substantiels, les universités seraient en mesure non seulement d'offrir de meilleurs traitements à leurs chercheurs, mais également d'en recruter de nouveaux<sup>43</sup>. Des budgets plus

---

<sup>40</sup> Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal 1873-1990. La montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Boréal, 1991, p. 266.

<sup>41</sup> Yves Gingras, *Pour l'avancement des sciences. Histoire de l'ACFAS 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994, p. 118-119.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>43</sup> L'Association des professeurs de l'Université de Montréal, l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus et l'Université

importants auraient aussi pour conséquence l'amélioration des conditions matérielles de la recherche. Ainsi, une partie de la solution au problème du sous-équipement des institutions actives dans la recherche scientifique réside dans la majoration des subventions qu'elles reçoivent de la part de l'État<sup>44</sup>.

Toutefois, pour plusieurs, l'État pourrait contribuer plus activement au développement scientifique en créant de nouveaux centres et instituts de recherche, de même que de nouvelles universités, ou du moins en encourageant leur création<sup>45</sup>. Rappelons qu'à l'époque de la Commission Parent, en raison d'une hausse des inscriptions dans les universités, il est question de fonder une seconde université francophone à Montréal et de démocratiser les études universitaires en développant des centres régionaux. D'ailleurs, bon nombre de ces nouveaux centres de recherche pourraient être des organismes d'État. L'État devient alors l'instigateur, le moteur du développement scientifique du Québec. La nouvelle idéologie dominante qui prône à la fois la modernisation politique du Québec et un nationalisme basé sur un État provincial fort semble animer ces intervenants. Cette tendance à privilégier la création de nouveaux organismes d'État, voire même d'institutions étatiques, ne se limite d'ailleurs pas aux seuls lieux de production de nouvelles connaissances. Plusieurs intervenants recommandent aussi la création de nouveaux organismes

---

Laval croient toutes que l'augmentation des budgets aurait un impact positif sur le traitement du professorat et, de là, le recrutement.

<sup>44</sup> L'Association des professeurs de l'Université de Montréal, l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, l'Université Laval, l'Association d'éducation du Québec, l'Université de Sherbrooke et la Fédération nationale des ligues du Sacré-Cœur partagent cette position.

<sup>45</sup> Les intervenants favorables à une participation plus active de l'État dans le développement scientifique par la création de nouveaux centres et institutions sont nombreux : la Faculté des sciences sociales et économique de l'Université de Montréal, l'École des Beaux-Arts de Montréal, l'Association des parents-maîtres du Parc de la Montagne (Hull), l'École scientifique Lafond, l'Institut canadien d'éducation des adultes, l'Association d'éducation des adultes, la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, l'Université de Sherbrooke, la Fédération nationale des ligues du Sacré-Cœur et le Ministère de l'Industrie et de Commerce.

permettant à l'État québécois d'assumer son rôle de planificateur du développement scientifique.

### 3.2.2.3 La création de nouveaux organismes

Nous avons vu que la création de centres et services de recherche dans les divers ministères provinciaux était réclamée par plusieurs intervenants. Ces derniers souhaitent une plus grande implication de l'État non seulement dans le champ spécifique de la recherche scientifique, mais aussi dans plusieurs autres secteurs du système scolaire québécois<sup>46</sup>. On réclame, par exemple, la création de nouveaux organismes qui s'occuperaient de pédagogie, de l'éducation des adultes, de l'enfance exceptionnelle, de l'administration scolaire. Il n'est pas étonnant que les recommandations formulées par les intervenants au sujet de l'élargissement de la structure étatique se concentrent principalement sur la question de l'éducation et de l'enseignement au Québec : c'est précisément l'objet de la Commission Parent. Nous croyons toutefois que l'intérêt pour cette question réside également dans le fait que des réformes majeures du système sont depuis longtemps revendiquées. Les intervenants saisissent alors la chance de faire valoir l'importance de procéder à une refonte du système, d'élargir le rôle de l'État et d'avoir recours à des experts et à des spécialistes pour mettre en place un nouveau type de gestion. Ces services seraient intégrés au sein du Département de l'Instruction publique qui verrait ses pouvoirs

---

<sup>46</sup> Un élargissement de l'appareil d'État pour l'éducation et la recherche scientifique est réclamé par bon nombre d'intervenants : l'Université de Montréal, l'Association des institutrices des classes enfantines, l'Association des parents-maîtres du Parc de la Montagne (Hull), l'École scientifique Lafond, l'Institut canadien d'éducation des adultes, l'Institut d'adaptation scolaire du Québec, l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, l'Association des principaux de Montréal, la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, le Centre montréalais de recherches en histoire de la pédagogie, l'Université de Sherbrooke, l'Association des diététistes du Québec, A. Boulet, E. Lemay et L. Painchaud et le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

d'autant plus augmentés. Certains proposent également de créer un ministère de l'Éducation et d'y intégrer les nouveaux centres de recherche<sup>47</sup>.

D'ailleurs, la création d'un ministère de l'Éducation n'est qu'une des nombreuses recommandations qui visent à augmenter le nombre d'instances propices à stimuler le développement scientifique et à assurer une meilleure cohérence au sein du système. On suggère aussi la création de plusieurs conseils qui devraient permettre une meilleure gestion des organismes d'utilité publique, notamment des universités et des centres de recherche. La mise sur pied d'un conseil provincial de recherches, par exemple, est fréquemment évoquée<sup>48</sup>. Il faut dire que l'Office provincial des recherches scientifiques, créé en 1937, est sévèrement critiqué pendant les années 1950 et son rôle, remis en question : les intervenants souhaitent un organisme beaucoup plus interventionniste pouvant mettre de l'avant une politique de développement scientifique<sup>49</sup>. L'Office est intégré au Bureau des recherches économiques en 1960, qui, en 1961, est remplacé par le Conseil d'Orientation économique. L'ACFAS, comme d'autres intervenants, recommande, alors,

[...] la fondation immédiate d'un Conseil provincial des Recherches chargé d'exploiter un Centre de recherches appliquées, de subventionner et

---

<sup>47</sup> *Mémoire de l'Association des professeurs de carrière de l'Université de Sherbrooke en annexe au mémoire de l'Université de Sherbrooke à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 29 et *Mémoire du Centre montréalais de recherches en histoire de la pédagogie à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1961, p. 2.

<sup>48</sup> En effet, la Faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'ACFAS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, de même que la Chambre de Commerce de la province de Québec recommandent la création d'un Conseil provincial de recherches pour stimuler et soutenir la recherche scientifique.

<sup>49</sup> Mike Almeida, « L'Office provincial des recherches scientifiques et le développement de la science au Québec, 1937-1960 », *Revue d'histoire d'Amérique française*, vol. 56, no 2, 2002, p. 206-209.

d'encourager la recherche universitaire et de conseiller le gouvernement en matière scientifique.<sup>50</sup>

Soulignons toutefois que cette recommandation n'est pas propre à la Commission Parent : elle apparaît déjà lors de la Commission Tremblay. Toujours dans le même ordre d'idées, certains mémoires accordent une attention particulière au milieu universitaire et proposent de mettre sur pied un organisme qui lui serait exclusif : une sorte de commission universitaire<sup>51</sup>. En plus de voir au soutien financier des universités, cette commission aurait pour tâche d'assurer une meilleure gestion du milieu et d'agir à titre de conseiller auprès du gouvernement. L'Université de Montréal en fait la promotion en recommandant

[...] fortement que l'on institue une Commission provinciale des universités. [...] Elle aurait comme fonctions : 1 – de coordonner l'action des universités dans les divers domaines de leur enseignement et des recherches qu'elles poursuivent, afin, d'une part, d'éviter les doubles emplois et, d'autre part, de susciter les initiatives de nature à favoriser les progrès de l'enseignement supérieur en fonction des besoins de la province et de sa population; 2 – d'étudier les problèmes d'ordre financier et administratif de l'enseignement supérieur; 3 – de conseiller le gouvernement quant aux mesures à prendre afin d'assurer le progrès continu de cet enseignement; 4 – d'étudier les besoins des diverses régions de la province et de divers secteurs de l'enseignement dans le but de voir à répondre à ces besoins par la fondation d'universités nouvelles à partir d'institutions déjà existantes dont la Commission aura surveillé et favorisé les progrès.<sup>52</sup>

Ce dernier point peut paraître assez surprenant. Il est rare, en effet, de voir une université ouvrir la porte à la création d'une institution qui lui ferait compétition. C'est dire combien l'offre de services dans le champ universitaire (trois universités

---

<sup>50</sup> *Mémoire de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 15-16.

<sup>51</sup> Ce sont l'Université de Montréal, la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus et l'Université Laval qui formulent cette recommandation.

<sup>52</sup> *Mémoire de l'Université de Montréal à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 115.

pour les francophones et trois pour les anglophones) est pauvre pour la population francophone au Québec. Élargir la structure étatique par des organismes administratifs et scientifiques ne peut toutefois pas assurer un développement continu de la recherche scientifique. Quelques acteurs vont jusqu'à repenser le système. Il faudrait d'abord établir une politique de développement universitaire, politique d'ailleurs formulée par les divers organismes que nous avons rencontrés précédemment<sup>53</sup>. D'autres proposent également de mettre sur pied une politique de développement scientifique qui, contrairement à celle sur le développement universitaire, affecterait tous les organismes et institutions<sup>54</sup>. Quoiqu'il en soit, ces deux recommandations s'inscrivent dans un même mouvement : la nécessité de se donner une politique de planification pour assurer un meilleur développement et une croissance continue de la recherche scientifique.

Dans le même ordre d'idées, il est proposé de réformer le système scolaire afin d'encourager un plus grand nombre d'étudiants à poursuivre leurs études après le premier cycle. En fait, la Commission des écoles catholique de Québec (CECQ) voit l'âge d'entrée des étudiants francophones à l'université comme étant le principal obstacle à la poursuite d'études universitaires poussées, c'est-à-dire l'acquisition d'une formation de chercheurs. Comme nous l'avons mentionné précédemment, le système scolaire catholique francophone n'offre pas le même curriculum d'études secondaires que le réseau des *high schools* protestant et catholique. Il en résulte qu'avec les collèges classiques, principales institutions à préparer les jeunes aux études universitaires, les franco-catholiques accèdent aux études universitaires à un âge plus

---

<sup>53</sup> L'élaboration d'une politique de développement universitaire est proposée par l'Université de Montréal, l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, l'Association des principaux de Montréal, la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, l'Université Laval et la Fédération nationale des ligues du Sacré-Cœur.

<sup>54</sup> La Faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal, l'Université Laval, l'ACFAS et la Chambre de Commerce de la province de Québec recommandent une planification du développement scientifique plus générale.

avancé. La CECQ propose donc de remanier le système afin de permettre une entrée plus hâtive à l'université<sup>55</sup>. Un obstacle serait ainsi enlevé pour assurer le renouvellement des chercheurs de même qu'une augmentation de leur nombre. Il faut ajouter également que, contrairement à leurs camarades protestants ou anglo-catholiques, les élèves franco-catholiques ne peuvent compter sur une filière de l'enseignement secondaire public qui mène directement à toutes les facultés universitaires et dont les frais de scolarité sont beaucoup moins élevés que ceux exigés par les collèges classiques.

La fait que la mise en place des conditions nécessaires au développement scientifique revienne, selon les intervenants, d'abord à l'État québécois n'est pas une surprise. Cette instance gouvernementale, malgré les pressions exercées par les milieux scientifiques et universitaires, ne démontre pas, au cours des années 1940 et 1950, une volonté de jouer un rôle actif dans l'essor de la recherche scientifique au Québec. Avec l'arrivée du Parti libéral du Québec au pouvoir, un nouveau type de gestion publique semble vouloir s'instaurer. Les intervenants, qui perçoivent de plus en plus l'État québécois comme un moteur du développement, profitent alors d'un gouvernement qui, pour la première fois, fait preuve d'une réelle volonté de modernisation politique. Ils réitèrent donc plusieurs recommandations visant à augmenter le rôle de l'État dans le domaine scientifique en allant plus loin dans ce sens que lors des deux dernières commissions d'enquête. Par ailleurs, on ne s'étonnera pas que ce soit majoritairement des représentants de monde de l'éducation qui suggèrent des interventions au pouvoir politique : la Commission Parent a justement pour mandat d'étudier l'état du système scolaire à tous les niveaux.

Ce désir de modernisation est partagé par presque tous les intervenants peu importe le milieu dont ils sont issus. Seules les entreprises ne prennent pas part au débat sur les interventions de l'État provincial, bien que le discours sur la recherche

---

<sup>55</sup> *Mémoire de la Commission des écoles catholiques de Québec à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 20.

observé dans les mémoires présentés à la Commission Parent met l'accent sur les bénéfices que réaliseront les entreprises, notamment francophones, si l'État se modernise et investit dans la recherche scientifique. Ceci nous porte à croire que l'absence d'un point de vue des entreprises sur cette question ne signifie pas de leur part une opposition à l'intervention de l'État dans la recherche.

### 3.2.3 La recherche au service de la société

Comme l'indique le Tableau 3.6, pour les intervenants, la recherche scientifique améliore le mieux-être des individus. D'ailleurs, c'est ce type de répercussions qui a été le plus fréquemment souligné lors des trois commissions royales d'enquête. Toutefois, en ce qui concerne les répercussions économiques et politiques de la recherche scientifique, les commissions Massey et Tremblay se distinguent par un plus grand intérêt de la part des intervenants pour les rapports entre recherche et politique. On observe une tendance similaire quant aux répercussions économiques du développement scientifique. On les évoque plus souvent lors de la Commission Tremblay. Par ailleurs, les mémoires déposés à la Commission Parent visent les mêmes objectifs généraux que ceux des deux commissions précédentes : la production de nouvelles connaissances, l'augmentation du financement, la création de nouvelles infrastructures, la nécessité de produire un plus grand nombre de chercheurs, car comme le résume un des mémoires déposés à la Commission Parent : « C'est la recherche qui constitue le « moteur » du progrès dans tous les domaines. <sup>56</sup> »

---

<sup>56</sup> *Mémoire de Jean-Paul Trudel, membre de l'Académie Médiévale d'Amérique et de la Société Internationale d'Histoire de la Science à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1962, p. 1.*

**Tableau 3.5**

**Total des mémoires sur les objectifs du développement de la recherche scientifique selon le domaine d'appartenance des auteurs**

Éducation		Associations		Organismes publics		Organismes privés		Entreprises		Individus		Total	
N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
18	38,3	12	25,53	3	6,38	8	17,02	2	4,26	4	8,51	47	100

**Tableau 3.6**

**Mémoires sur les objectifs du développement de la recherche scientifique selon le champ visé<sup>57</sup>**

Sociaux		Économiques		Politiques	
N	%	N	%	N	%
44	93,62	7	14,89	9	19,15

### 3.2.3.1 La recherche et le progrès socio-économique de la nation québécoise

Sur le plan social, ce sont toujours les mêmes domaines qui sont évoqués pour montrer l'urgence d'investir dans la recherche scientifique : l'enseignement, la culture, le bien-être de la population, la santé publique. En raison du mandat de la Commission Parent, les intervenants mettent surtout l'accent sur les conséquences du développement scientifique pour l'éducation. Il permettrait en effet de hisser le système scolaire au rang de ceux qui font l'orgueil des grandes nations et remédierait à plusieurs lacunes tant décriées au cours des années 1950<sup>58</sup>. À ce sujet, il semble

<sup>57</sup> Le total de mémoires du Tableau 3.6 diffère du total du Tableau 3.5 en raison de la codification multiple des documents. Les pourcentages sont calculés en fonction du total du Tableau 3.5.

<sup>58</sup> L'amélioration du système d'éducation par le biais de la recherche scientifique est affirmée par l'Université de Montréal, l'École d'Hygiène de l'Université de Montréal, la Faculté de Médecine

que l'amélioration du système scolaire et de l'enseignement au Québec préoccupe plusieurs acteurs provenant de différents milieux. D'abord, sans surprise, les milieux éducatifs affirment d'emblée que la recherche scientifique ne peut qu'avoir des effets bénéfiques sur le système scolaire québécois. Ils ne sont toutefois pas les seuls. Des associations professionnelles et privées, des organismes privés et des individus expriment le même constat. Sans doute, l'éducation est-elle perçue comme un outil nécessaire à la promotion sociale et économique des francophones.

La recherche ne peut donc que contribuer au rattrapage des Canadiens français et ce, dans plusieurs champs. Rappelons que, dès le début des années 1960, le gouvernement québécois et plusieurs observateurs de différents milieux s'entendent pour faire de l'État québécois un levier du développement économique et social pour le Québec en général et les Canadiens français en particulier. Cette idée de se servir de l'État pour favoriser la participation des francophones au processus décisionnel dans les sphères économiques est présente dans plusieurs mémoires<sup>59</sup>. Toutefois, pour parvenir à cette fin, les francophones doivent occuper des postes et des emplois clés, leur permettant d'orienter l'économie québécoise et, plus largement le destin de la nation toute entière.

C'est par une meilleure formation et une scolarité plus élevée que les francophones pourront parvenir à une plus grande indépendance économique et avoir accès à des services sociaux universels. La Chambre de Commerce de la province de

---

de l'Université de Montréal, la Faculté des sciences sociales et économiques de l'Université de Montréal, l'Association des parents-maîtres du Parc de la Montagne (Hull), l'École Pasteur, l'Association des professeurs de l'Université de Montréal, Léon Colas de la Faculté des Sciences de l'Université de Sherbrooke, l'Association d'éducation du Québec, la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, l'Université de Sherbrooke, la Fédération nationale des ligues du Sacré-Cœur, le Conseil des œuvres de Montréal, A. Boulet, E. Lemay et L. Painchaud, l'Action Catholique canadienne et la Fédération des travailleurs du Québec.

<sup>59</sup> L'argument de la conquête de l'économie par les francophones pour promouvoir le rôle de l'État dans le développement scientifique apparaît dans les mémoires de la Fédération des Frères éducateurs du Canada, de Léon Colas, de l'Association d'éducation du Québec, de l'Université de Sherbrooke, de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et de la Chambre de Commerce de la province de Québec.

Québec explique, par exemple, en reprenant les paroles de Philippe Garigue, sociologue et doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal, comment la recherche scientifique peut contribuer à donner aux francophones les moyens de contrôler leur économie alors aux mains des capitaux canadiens-anglais ou étrangers.

Pour autant que les Canadiens français se désintéresseront de la recherche scientifique, pour autant ils dépendront des autres pour trouver les idées et les capitaux. Le jour où ils égaleront les autres en créativité scientifique, en leur capacité de trouver de nouvelles solutions à leurs problèmes économiques, ce jour-là il n'y aura aucun doute sur leur avenir économique<sup>60</sup>.

Ce discours reflète bien les nouvelles politiques envisagées par le gouvernement Lesage et qui se matérialiseront bientôt par la création de plusieurs sociétés d'État et la nationalisation complète de la principale ressource naturelle du Québec. En fait la nationalisation des compagnies d'hydro-électricité représente à la fois l'élargissement du rôle de l'État québécois, la prise en main de l'économie par les francophones, la promotion sociale de ce groupe, de même que l'exploitation de son talent et de son potentiel scientifique. Elle exprime, par ailleurs, assez bien le type de discours nationaliste qui commence à s'imposer en ce début de Révolution tranquille.

Une autre caractéristique du discours contenu dans les mémoires déposés devant la Commission Parent puise dans l'air ambiant de la Révolution tranquille. Comme nous l'avons déjà mentionné, la volonté de mettre en place un État moderne, qui serait le moteur du progrès économique et social, est omniprésente. Le Québec se doit d'intervenir afin de stimuler l'essor scientifique qui, comme le souligne la Chambre de Commerce de la province de Québec, engendre « le progrès technique qui [à son tour] entraîne le progrès économique, source d'un niveau de vie plus

---

<sup>60</sup> *Annexe 1 du Mémoire de la Chambre de Commerce de la province de Québec à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1962, p. 205.*

élevé.<sup>61</sup>» Voilà un objectif qui ne peut être atteint qu'en finançant et soutenant la recherche scientifique, de même qu'en créant de nouveaux lieux de production de nouvelles connaissances qui soient gouvernementaux. En fait, la modernisation de l'État québécois est en marche dans les années 1960. Ce processus s'opère notamment par la prise en charge de plusieurs domaines précédemment confiés à l'Église. Par ailleurs, l'État devient le principal porte-parole et défenseur de la nation québécoise au sein même de la province comme à l'extérieur de ses frontières<sup>62</sup>. Ainsi, pour quelques intervenants, l'État a le devoir de soutenir les chercheurs québécois, puisque ces derniers lui permettront de faire rayonner le Québec sur la scène internationale<sup>63</sup>. Le conseil de recherche, fréquemment proposé dans les mémoires, serait le principal organisme d'État sur lequel reposerait cette stratégie visant à redorer l'image du Québec à l'extérieur de son territoire<sup>64</sup>.

Les mémoires qui abordent la question du développement de la recherche scientifique apportent quelques éléments novateurs qui les distinguent de ceux que l'on a rencontrés en examinant les mémoires des deux commissions précédentes. On y trouve, en effet, un discours original sur le rôle de la recherche comme moyen par excellence pour combler le retard du Québec dans les sphères sociales et économiques. De plus, la recherche constitue également une source de fierté nationale puisqu'elle permettrait non seulement aux francophones de s'affranchir d'une situation de dépendance économique qui les place aux derniers rangs des groupes

---

<sup>61</sup> *Mémoire de la Chambre de Commerce de la province de Québec à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 19.

<sup>62</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 121.

<sup>63</sup> Le rayonnement de la nation québécoise par ses contributions scientifiques est amené par la Commission universitaire de la Compagnie de Jésus, par la Fédération nationale des ligues du Sacré-Cœur et par la Chambre de Commerce de la province de Québec comme preuve de la nécessité d'une intervention de l'État.

<sup>64</sup> *Annexe 1 du Mémoire de la Chambre de Commerce de la province de Québec à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, 1962, p. 205.

culturels au niveau des salaires, mais également de faire rayonner la nation québécoise sur la scène internationale. En ce sens, elle fait écho à la Commission Massey qui, toutefois, visait, elle, la nation canadienne et non québécoise.

### 3.3 Conclusion

Les discours sur la recherche scientifique lors de la Commission Parent s'abreuvent aux idées véhiculées par les nouvelles élites et le gouvernement libéral de Jean Lesage en ce début de Révolution tranquille. En effet, on observe, dans les mémoires de ceux qui ont fait de la recherche scientifique une priorité, les thèmes chers aux initiateurs de la Révolution tranquille : modernisation de l'État québécois; sécularisation de l'éducation et des services sociaux; nationalisme basé sur la langue, le rattrapage économique et le territoire du Québec. La recherche scientifique est alors perçue comme un outil pour l'émancipation économique de la nation québécoise, toujours dépendante des capitaux canadiens-anglais ou étrangers. L'État québécois devrait être le principal responsable du soutien financier de la recherche, car il est désormais perçu comme le moteur du développement économique du Québec et le principal défenseur et promoteur de la nation.

Plusieurs points distinguent les mémoires déposés à la Commission Parent de ceux des deux commissions précédentes. D'abord, la question des sphères de compétences en matière de recherche qu'avaient soulevée les subsides fédéraux aux universités est complètement absente des débats. Le fédéral, pour la première fois, n'est pratiquement pas évoqué comme un acteur important du développement scientifique du Québec. Pour tous les intervenants francophones, cette tâche revient d'abord au Québec. Par ailleurs, pour la première fois, la place des femmes en sciences est évoquée, quoique assez timidement. Le nouveau féminisme qui émerge dans les années d'après-guerre commence à porter fruit et transparaît dans de rares mémoires, faut-il préciser. L'égalité entre les deux sexes est l'une de ses principales

revendications: les femmes ont autant le droit de poursuivre des études de longue durée que les hommes et devraient, par conséquent, avoir également accès à des bourses de recherche. Bref, les femmes sont appelées à participer autant que les hommes au développement économique de la société québécoise et la formation de jeunes chercheuses devrait être encouragée. Enfin, le discours sur la recherche scientifique revêt une nouvelle dimension nationaliste, différente de celle entrevue lors des commissions royales précédentes. Il met davantage l'accent sur le rattrapage économique des francophones par le biais de la recherche scientifique. Celle-ci apparaît, en effet, comme un outil puissant pour former des cadres supérieurs au sein des grandes entreprises et ainsi favoriser la prise en main de l'économie par les francophones. Il en résultera un plus haut niveau de vie des Canadiens français qui, à l'époque, constituent, au Québec, le groupe ethnique ayant le plus faible revenu annuel après les Amérindiens<sup>65</sup>.

Ces thématiques de modernisation de l'État québécois, de rattrapage des francophones et de l'importance de la recherche scientifique autant pour la société et l'économie du Québec sont, par ailleurs, reprises dans le Rapport Parent. Une des premières recommandations faites par les commissaires est celle de la création d'un ministère de l'Éducation au Québec, en fusionnant le Département de l'instruction publique et le ministère de la Jeunesse. Ce nouvel organisme gouvernemental aurait à sa charge tous les niveaux d'enseignement : l'État remplacerait alors l'Église à titre de gestionnaire du système scolaire québécois. Il est également proposé de mettre sur pied un Office pour le développement de l'enseignement supérieur. En tant qu'organisme intermédiaire entre les universités et l'État du Québec, il agirait notamment comme conseiller au gouvernement pour l'élaboration d'une politique de développement de l'enseignement supérieur. Il importe également, toujours selon les auteurs du Rapport Parent, que l'éducation supérieure soit accessible à tous et que

---

<sup>65</sup> Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Tome 2, Montréal, Boréal, 1989, p. 205.

l'État, par un meilleur financement, corrige les lacunes du milieu universitaire, notamment au sein de la section francophone. Les inégalités doivent cesser afin de permettre au Québec de rattraper ses retards, tant au niveau économique que social et culturel.

Les commissaires ne manquent également pas de souligner l'importance du développement scientifique et du rôle crucial que doit jouer l'État québécois dans ce domaine. Comme le souligne Yves Gingras dans son article « Le Rapport Parent et la recherche universitaire »<sup>66</sup>, ce rôle de l'État provincial nécessiterait notamment l'élargissement de sa structure, ce qui lui permettrait de mieux encadrer et soutenir la recherche scientifique. La mise sur pied d'un Conseil provincial de recherche et celle d'un Centre provincial de recherches industrielles proposées dans le Rapport Parent reflètent bien combien la recherche scientifique est devenue capitale. Le premier organisme serait consacré uniquement à la recherche fondamentale, alors que le second, à la recherche appliquée. Selon les commissaires, le développement scientifique, autant dans les sciences pures que les sciences sociales, est garant du progrès économique et social. L'avancement des connaissances a pour conséquences l'avènement de nouvelles techniques, de nouvelles industries et, de là, de nouveaux marchés. Il permet également l'enrichissement de la société, un nouveau type d'organisation du travail, de même qu'une planification du développement économique et des besoins sociaux. Les commissaires endossent donc les idées d'une sécularisation de l'éducation, d'un élargissement de la structure étatique et du rôle de l'État, ainsi que celle de la nécessité d'une planification et d'un rattrapage des francophones.

---

<sup>66</sup> Yves Gingras, « Le Rapport Parent et la recherche universitaire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 12, no 2, 2004, p. 41-48.

## CONCLUSION

Le Québec de l'après-guerre et de la Révolution tranquille est marqué par de profonds changements, souvent attribuables au développement scientifique et qui peuvent être résumés en un mot : modernisation. La science vient modifier non seulement les structures économiques, mais également les rapports sociaux, de même que la perception de l'État. Le développement scientifique est un enjeu majeur de la modernisation de la société, de l'économie et de l'État et, de là, se retrouve au cœur des débats sur l'avenir du Québec.

L'économie québécoise de l'après-guerre entre dans une phase de prospérité. Malgré la persistance des industries dites traditionnelles, de nouveaux secteurs d'activité économique se développent, notamment certaines branches de génie telles que le génie minier, le génie chimique, le génie-conseil, le génie-construction. Dans ces domaines, il existe une collaboration entre chercheurs canadiens-français et industriels, permettant alors l'essor d'une génération d'ingénieurs francophones œuvrant dans le secteur privé. Ces développements n'éclipsent toutefois pas la situation de dépendance économique du Québec : l'économie est grandement orientée et développée par des capitaux étrangers, notamment, canadiens-anglais et américains. Cette situation suscite une certaine inquiétude chez la bourgeoisie francophone qui réclame une intervention de l'État québécois pour favoriser ses intérêts. L'État du Québec, alors dirigé par l'Union nationale de Maurice Duplessis, fait cependant la sourde oreille à ces revendications.

Il faut dire que Duplessis suit la ligne dure du libéralisme économique et politique : l'État ne doit pas intervenir et réglementer l'économie puisque les lois du marché suffisent pour accomplir cette tâche. Cette pensée politique est également

appliquée à la sphère sociale alors que l'administration et la gestion de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale, notamment, sont laissées, en grande partie, aux initiatives privées, soit à l'Église. Les politiques québécoises en matière d'intervention de l'État contrastent largement avec celles qui prévalent au niveau fédéral. En effet, l'État central, surtout à partir de la Seconde Guerre mondiale, adhère pleinement aux thèses keynésiennes : l'État-providence canadien se met en place. Ottawa intervient dans un nombre croissant de domaines et ce, afin de palier aux insuffisances du système et à implanter des mesures pan-canadiennes de sécurité sociale. Toutefois, l'élargissement de ses champs d'action, on s'en soute, accroît la centralisation des pouvoirs à Ottawa. Une lutte constitutionnelle éclate alors entre le pouvoir fédéral et les provinces. Rappelons que Duplessis défend farouchement l'autonomie du Québec face au pouvoir central. Il faudra attendre la mort de Duplessis et l'arrivée des Libéraux de Jean Lesage au pouvoir en 1960 pour voir l'instauration d'un État moderne au Québec, c'est-à-dire un État interventionniste, planificateur, appuyé d'une fonction publique compétente, spécialisée et nombreuse.

Cette lutte constitutionnelle et la divergence de pensée politique entre les gouvernements canadien et québécois se manifestent notamment lors de la crise des universités canadiennes et les politiques fédérales pour leur venir en aide. Après la Seconde Guerre mondiale, la population étudiante universitaire augmente fortement en raison d'une hausse générale du niveau de vie et de la politique fédérale de réinsertion civile des anciens combattants. Les universités, débordées, ne parviennent plus à assurer leur fonctionnement, ni leur développement : leurs revenus n'augmentent pas au même rythme que leur clientèle et leurs besoins. Rappelons que malgré des subventions publiques, le milieu universitaire s'appuie largement sur les donations privées. Les activités d'enseignement et de recherche se trouvent alors affectées par ce manque de financement. Devant l'urgence de la situation, l'État central adopte une recommandation du Rapport Massey et décide, en plus de

subventionner la recherche universitaire, d'aider directement les institutions. C'est sur ce point qu'un litige éclate entre les instances fédérale et provinciale.

Alors que l'État provincial ne conteste pas le droit d'Ottawa de financer la recherche scientifique en milieu universitaire, il dénonce sa politique d'aide aux universités en invoquant le pouvoir exclusif des provinces en matière d'éducation. En effet, Duplessis, prônant le libéralisme et l'autonomie provinciale, interdit aux universités québécoises de toucher à l'aide directe du fédéral, tout en ne remplaçant pas ces sommes par des subventions provinciales. Il en résulte donc que les institutions de haut savoir du Québec, tout au long des années 1950, vivent une crise financière qui, loin de se résorber, se prolonge. La crise est réglée en 1959, alors que Duplessis ne dirige plus l'Union nationale : le Québec se retire du programme fédéral et touche, en contrepartie, une compensation financière qui est remise aux universités. Les années de crise de financement ne manquent d'ailleurs pas d'alimenter la grogne de certains groupes sociaux à l'égard des politiques libérales conservatrices de Duplessis et de l'Union nationale.

Alors que certaines factions sociales dénoncent en effet les politiques de l'Union nationale, d'autres, telles que les élites traditionnelles et les groupes nationalistes, les appuient fermement. Parmi les contestataires, on compte des intellectuels, notamment les membres de l'École des Sciences sociales de l'Université Laval, de même que la bourgeoisie francophone. Ceux-ci remettent en question le modèle de développement économique et social de Duplessis, ainsi que l'idéologie qu'il défend. D'ailleurs, la contestation prend de l'ampleur au fur et à mesure que les années 1950 avancent. Il faut dire que l'Église est débordée : elle ne parvient plus à répondre à la demande en matière d'éducation, de santé et d'assistance sociale. On constate alors des lacunes graves dans ces domaines, ainsi qu'un retard des francophones notamment au niveau économique et scolaire. Pour plusieurs, l'État doit prendre en charge ces domaines et intervenir dans l'économie afin de redresser la situation.

Il semble donc que l'instauration d'un État moderne transcende la période allant de l'après-guerre jusqu'à la Révolution tranquille. Ce processus s'amorce d'abord au niveau fédéral, ce qui suscite de la grogne chez les provinces, notamment le Québec. Toutefois, devant une situation de dépendance économique croissante, de besoins de plus en plus criants dans les institutions sociales, d'incapacité de l'Église à satisfaire ces besoins et le constat d'un retard économique et scolaire des francophones, la modernisation de l'État québécois est revendiquée de façon de plus en plus pressante par un nombre grandissant d'acteurs.

Dans ce mémoire, notre objectif était d'abord de prendre connaissance des discours sur la recherche scientifique au Canada français au cours de la période de l'après-guerre et de la Révolution tranquille et, par la suite, de comprendre leur évolution. Pour ce faire, nous avons étudié tous les documents qui abordent de près ou de loin la question de la recherche scientifique déposés par des intervenants francophones à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada (Massey), à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Tremblay) et à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (Parent). Nous avons choisi d'analyser ces documents sous l'angle de la modernisation politique. Par modernisation politique, nous entendons l'élargissement du rôle de l'État, le recours à la planification, l'agrandissement de la structure étatique, l'embauche d'une fonction publique compétente, spécialisée et nombreuse, telle que définie par Kenneth McRoberts et Dale Postgate dans *Développement et modernisation du Québec*<sup>1</sup>. Nous abordons donc les questions du rôle de l'État dans le financement et le développement de la recherche, du partage de cette compétence entre les pouvoirs fédéral et provincial, des différentes stratégies politiques susceptibles de stimuler le

---

<sup>1</sup> Kenneth McRoberts et Dale Postgate, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 18.

développement scientifique et, enfin, des possibles retombées sociales, économiques et politiques de la recherche scientifique pour le Canada et le Québec.

À l'époque où l'État canadien entreprend un virage vers l'État-providence et désire consolider une nouvelle identité nationale par l'élaboration d'une politique culturelle, l'État québécois, dirigé par l'Union nationale de Duplessis demeure résolument non-interventionniste et défend farouchement son autonomie politique. Les institutions scientifiques et culturelles ne peuvent alors jouer le rôle que l'État central attend d'elles en raison d'une crise de financement qui limite grandement leurs activités. La Commission Massey permet alors à différents groupes d'intervenants de faire valoir leurs points de vue.

Pour une majorité d'intervenants, l'État aurait le devoir de résoudre la crise qui afflige ces institutions, crise qui, d'ailleurs, est engendrée par différents facteurs dont celui de l'insuffisance des capitaux privés. Si le secteur privé est invité à participer au financement des universités, il ne devrait cependant jouer qu'un rôle complémentaire aux subventions publiques. Rappelons que les universités francophones, notamment au Québec mais également ailleurs au Canada, ne jouissent pas du même appui financier en provenance du secteur privé que certaines universités anglophones, comme McGill ou Toronto. Cette situation contribue à freiner le développement scientifique des institutions universitaires francophones. Par ailleurs, tous, à l'exception de la Ligue d'Action nationale qui défend un ordre du jour purement idéologique, affirment qu'il serait possible pour Ottawa de financer les institutions de haut savoir, sans pour autant mettre en péril l'autonomie des provinces : il suffirait simplement d'octroyer les sommes destinées au milieu universitaire aux provinces qui se chargeraient de leur distribution.

Les intervenants réclament des pouvoirs publics une majoration des bourses et des octrois, en nombre et en argent. Ce n'est que par cette mesure que la crise

financière, qui a de graves conséquences sur les ressources matérielles et humaines, pourra se régler. Une mesure indirecte est également proposée afin d'assurer la constitution d'une relève scientifique et, de là, le développement de la science. L'ACFAS suggère, par exemple, à l'État fédéral d'accorder un crédit d'impôt aux parents d'un étudiant universitaire toujours à leur charge malgré l'atteinte de sa majorité. Cette mesure aurait pour but d'encourager la poursuite d'études de longue durée, donc l'acquisition d'une formation de chercheur. Les mesures proposées par les intervenants pour stimuler le développement scientifique dépassent toutefois le simple financement de la recherche et des chercheurs. Ainsi, plusieurs proposent de créer de nouveaux organismes d'État, tant au niveau fédéral que provincial. Quoique la nature de ces organismes varie – administratif, gestionnaire ou scientifique – leur création répond à un même objectif : assurer le développement et le rayonnement de la science au Canada et au Québec. Le rayonnement de la nation canadienne constitue, d'ailleurs, un argument fréquemment avancé par les intervenants afin de justifier leur recommandation d'une plus grande implication des pouvoirs publics dans le soutien à la recherche scientifique. Rappelons que c'est également une des ambitions motivant les commissaires.

Ce sont toutefois les retombées sociales du développement scientifique qui forment l'argument de force en faveur d'une intervention publique dans ce domaine. Une meilleure connaissance et compréhension des conditions matérielles de la population ne peut que déboucher sur l'élaboration de mesures visant à les améliorer. On observe, par ailleurs, un raisonnement similaire à l'égard des conditions économiques : le progrès scientifique permet non seulement que les industries existantes s'adaptent au nouveau contexte de l'après-guerre, mais assure également le développement de nouveaux secteurs d'activité économique. Enfin, la recherche scientifique serait le gage d'un exercice éclairé du pouvoir, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières canadiennes. En d'autres termes, la nation canadienne ne

peut que bénéficier de la recherche scientifique et l'État doit faire tout en son pouvoir pour assurer les meilleures conditions à son développement.

Le contexte socio-économique qui préside à la création de la Commission Massey reste à peu de choses près le même lors de la mise sur pied de la Commission Tremblay. Au Québec, le libéralisme classique est toujours de mise, tout comme la défense de l'autonomie provinciale. Dans ces conditions, le rejet de l'aide fédérale aux universités n'est pas surprenant ni, d'ailleurs, le refus de Duplessis de ne pas suppléer à cette aide. La crise des institutions universitaires et culturelles persiste ce qui ne manque pas de susciter la grogne dans les milieux culturels et scientifiques.

Dans les mémoires déposés à la Commission Tremblay, on observe alors un discours sur le rôle de l'État dans le soutien aux institutions scientifiques semblable à celui qui prévalait lors de la Commission Massey. D'ailleurs, malgré le fait qu'une plus grande proportion d'intervenants penche pour un mode de financement mixte, l'État apparaît toujours comme le principal responsable du financement des universités. Seul le Collège Jean-de-Brébeuf, qui n'a ni programmes de recherche ni chercheurs, à l'exception, bien entendu, d'Ernesto Gherzi et de son programme en physique du globe, croit que le financement du secteur privé devrait être prépondérant afin de limiter le danger d'ingérence de l'État dans le développement scientifique. Par ailleurs, le libéralisme conservateur, jumelé à la politique de défense de l'autonomie du Québec, prônés par l'Union nationale, en amènent plusieurs à signaler leur mécontentement. Le Parti Ouvrier-Progressiste va jusqu'à qualifier de «criminelle» l'attitude du gouvernement du Québec à l'égard des institutions universitaires et déclare que l'ordre du jour idéologique du parti au pouvoir dicte la conduite du gouvernement envers les universités. Tout comme lors de la Commission Massey, les groupes qui appuient la position autonomiste de Duplessis, soit la Ligue d'Action nationale, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, l'Union

Catholique des Cultivateurs et la Chambre de Commerce de Québec, développent un argumentaire basé davantage sur des positions politiques que sur la considération des besoins réels des universités et de la recherche scientifique.

Puisque Québec refuse l'aide d'Ottawa, la tâche de mettre fin à la crise des universités lui revient. Les intervenants affirment, en effet, que l'État québécois doit s'impliquer davantage dans le progrès scientifique en offrant un meilleur financement aux institutions et aux individus, ainsi qu'en créant de nouveaux organismes publics. Ils réitèrent sensiblement les mêmes recommandations: augmentation en nombre et en argent des bourses, des octrois et des subventions; création d'organismes administratifs, gestionnaires et scientifiques au sein de l'État québécois. Quelques éléments nouveaux font toutefois leur apparition. Il faudrait d'abord modifier le mode de distribution discrétionnaire des subventions pour un mode statutaire, ce qui permettrait aux institutions de planifier leur développement à long terme. La création d'un Conseil provincial de recherches, à caractère interventionniste, devrait remplacer l'Office provincial des recherches scientifiques qui ne répond plus aux ambitions du champ scientifique. Enfin, l'État devrait procéder à l'élaboration d'une politique de développement culturel et scientifique. Pour ce faire, ils recommandent un pouvoir accru de l'État québécois, ainsi qu'un élargissement de la fonction publique. Bref, ils réclament un État plus interventionniste et planificateur, en un mot un État moderne.

Pour convaincre un gouvernement aussi conservateur que l'Union nationale d'entreprendre un virage vers l'interventionnisme, plusieurs arguments sont mis de l'avant. Comme lors de la Commission Massey, les retombées sociales du développement scientifique sont les plus fréquemment évoquées. Le progrès de la science assurerait de meilleures conditions de vie, une hausse du niveau de vie et une société moins affligée par des problèmes d'hygiène, de pauvreté, de sous-scolarisation. L'essor scientifique serait également garant du développement économique du Québec. La recherche peut contribuer à résoudre les problèmes liés à la modernisation des industries, à développer de nouveaux secteurs d'activité

économique et à augmenter l'efficacité, la productivité et les profits des industries. Enfin, touchant une corde particulièrement sensible, des intervenants expliquent que le développement de la recherche déboucherait nécessairement sur une plus grande autonomie politique et culturelle de la nation canadienne-française.

La Commission Parent, quant à elle, est mise sur pied dans un contexte différent. Depuis la mort de Duplessis en 1959 et l'arrivée des Libéraux en 1960, les politiques conservatrices sont écartées pour des politiques qui s'abreuvent aux courants plus souples du libéralisme qui voient désormais d'un bon œil la modernisation des structures politiques du Québec. Le néo-nationalisme qui prend de l'ampleur au cours de ces années en est un bon exemple. Contrairement au nationalisme conservateur qui avait régné au Québec jusqu'au milieu du siècle, ce nouveau nationalisme n'est plus à la remorque de l'Église, mais s'appuie sur l'État qui, bien entendu est représenté par l'État québécois. Il prône la conquête de l'économie par les francophones qui ne peut se faire qu'avec l'aide de l'État. Le Québec représente l'espace où il doit se développer contrairement au nationalisme conservateur d'antan qui visait tous les Canadiens français d'un océan à l'autre. Également, la lutte constitutionnelle notamment au sujet de l'aide de l'État central aux universités ne fait plus partie du contexte politique alors qu'une entente fiscale entre les deux instances est ratifiée en 1959.

Comme lors des deux commissions précédentes, c'est toujours à l'État que revient le devoir de financer la recherche scientifique. L'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal va d'ailleurs plus loin en exprimant le désir de voir leur institution devenir une université d'État. Quoiqu'elle soit la seule à défendre cette position, l'idée que l'État devrait être le moteur du développement scientifique est partagée par une majorité d'intervenants. Les craintes ataviques qu'un État fort broie tout sur son passage commencent à se dissiper, ce qui valide la théorie de Kenneth McRoberts et Dale Postagte sur le changement de la perception de

l'État dans la population à cette époque<sup>2</sup>. C'est l'État québécois, on s'en doute, qui doit être à la base de l'essor scientifique : il devrait supplanter l'État fédéral dans l'aide qu'il accorde aux institutions et aux chercheurs. Ce n'est donc plus une question d'autonomie provinciale, mais plutôt une affaire de primauté de l'État québécois sur l'État central.

La présence d'un gouvernement qui fait preuve d'une volonté interventionniste pousse quelques acteurs à proposer non seulement la majoration des subventions, des bourses et des octrois, mais également l'élaboration d'une politique de développement à long terme. De cette façon, les institutions francophones pourront rattraper du terrain sur leurs consœurs anglophones. La question des femmes fait également son apparition en cette époque de changements sociaux : les femmes francophones subissant un double handicap quant à l'accès aux études supérieures – leur genre et leur langue – ne jouissent pas des mêmes opportunités que les hommes ou que les femmes anglophones. Le système scolaire devrait alors être réformé et les bourses, accordées selon des critères académiques.

La réforme du système scolaire québécois, depuis longtemps souhaitée, et la création d'un ministère de l'éducation ne sont que le début des importantes refontes structurelles que doit effectuer le Québec. L'idée de créer un Conseil provincial de recherches est reprise. Cette fois, un plus grand nombre d'intervenants, provenant du domaine de l'éducation, des associations professionnelles ou privées, des organismes publics et des organismes privés, réclament la création du Conseil. On propose de créer un organisme spécifiquement pour le milieu universitaire. Ces deux structures auraient pour tâches de financer et de stimuler la recherche scientifique, ainsi que de conseiller le gouvernement dans l'élaboration d'une politique de développement scientifique et universitaire. Enfin, la mise sur pied de plusieurs départements de

---

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 118-124.

recherche est préconisée afin de guider l'État dans ses réformes, notamment en éducation.

La recherche scientifique assurera dès lors l'exercice éclairé du pouvoir politique. Elle sera également à la base d'une société plus juste, d'un niveau de vie plus élevé, d'un meilleur système d'éducation et d'une économie florissante. Pour plusieurs, elle représente un outil puissant de promotion sociale et de rattrapage pour les francophones. Enfin, faisant écho aux commissions précédentes, la recherche contribuerait considérablement au rayonnement d'une nation, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières. Bref, elle favoriserait l'affirmation de la nation québécoise et non plus essentiellement canadienne.

Il semble donc que, malgré l'hégémonie de la pensée politique libérale classique, l'instauration d'un État interventionniste et planificateur, disposant d'une fonction publique importante, constitue, tout au long de la période, un élément essentiel au développement de la recherche scientifique. La présence d'un gouvernement aux volontés interventionnistes ne fait que renforcer cette idée chez les acteurs. La crise financière des institutions, causée notamment par le manque de capitaux privés et un plus grand accès à l'enseignement supérieur, suscite un premier mécontentement des politiques du laisser-faire économique et politique. Pour convaincre les pouvoirs publics de la nécessité d'intervenir, les retombées sociales sont mises à profit. Le désir d'améliorer les conditions et le niveau de vie est constant au cours de l'après-guerre et de la Révolution tranquille. Il faut croire que l'idée d'une société plus juste, moins traversée par les écarts sociaux a fait son chemin dans certains milieux. Les politiques sociales et économiques mises de l'avant par les pouvoirs publics devraient toutefois découler des travaux de recherches effectués par des experts. La recherche et le recours aux experts garantiraient donc l'exercice éclairé du pouvoir. Les intervenants réitèrent également

à chacune des commissions l'importance de la recherche pour le développement économique. Dans une période de prospérité économique comme celle de l'après-guerre et de la Révolution tranquille, les arguments de nature économique ne peuvent que jouer en faveur du développement scientifique soutenu par l'État. La période est aussi marquée par la consolidation et l'affirmation d'une identité nationale, canadienne comme québécoise. C'est sans doute pour cette raison que l'on évoque le rayonnement national que permettrait le développement scientifique. À ce sujet, le nouveau nationalisme des années 1960 au Québec influence le discours sur la recherche alors qu'il est question du rattrapage des francophones par le biais du développement scientifique.

Ces discours sur la recherche scientifique ne sont toutefois que ceux des groupes canadiens-français. Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, nous avons choisi d'écarter les groupes canadiens-anglais de notre recherche. Quoique leurs points de vue auraient sans doute ajouté une dimension intéressante, nous nous sommes concentrés sur ce groupe linguistique dont les intérêts et l'histoire diffèrent sensiblement des Canadiens anglais.

Nous avons étudié une période profondément marquée par l'instauration d'un État moderne et d'un État-providence. Or, depuis les années 1980, le libéralisme politique et économique se substitue graduellement à l'État-providence des années de l'après-guerre et de la Révolution tranquille. La politique du déficit zéro l'illustre bien. Il est intéressant de noter que, tout comme au cours de la période étudiée, le retour à une gestion publique d'inspiration libérale s'accompagne d'une nouvelle crise des institutions universitaires : manque de financement, augmentation des frais de scolarité pour accroître les revenus, désuétude des équipements, insuffisance du personnel enseignant et incapacité à répondre à la hausse de la clientèle et les nouveaux besoins qu'elle engendre.

## ANNEXES

## ANNEXE I

### LISTE DES INTERVENANTS DE LA COMMISSION MASSEY

#### *Éducation*

Archives de Folklore de l'Université Laval  
Association canadienne des éducateurs de langue française  
Centre d'études amérindiennes de l'Université de Montréal  
Centre d'Études Orientales de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal  
Institut botanique de l'Université de Montréal  
Institut de biologie générale et de zoologie Université de Montréal Faculté des Sciences  
Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal  
Institut d'études médiévales Université de Montréal  
Société canadienne d'enseignement postsecondaire  
Société d'éducation des adultes du Québec  
Université du Sacré-Cœur de Bathurst  
Université Laval  
Université Saint-Joseph

#### *Associations professionnelles et privées*

Association canadienne-française pour l'avancement des sciences  
Collège des Médecins Vétérinaires de la Province de Québec  
Corporation des Agronomes de la province de Québec  
Fédération des mouvements de jeunesse du Québec  
Société canadienne d'histoire naturelle et ses filiales  
Société de géographie de Montréal  
Société historique de Montréal

#### *Organismes publics*

Jacques Rousseau, directeur du Jardin botanique de Montréal

*Organismes privés*

Chambre de Commerce du district de Montréal

Fédération des Chambres de commerce des jeunes de la province de Québec

Ligue d'Action nationale

## ANNEXE II

### LISTE DES INTERVENANTS DE LA COMMISSION TREMBLAY

#### *Éducation*

Anciens de Laval  
Archives de Folklore de l'Université Laval  
Association des Collèges Commerciaux de la Province de Québec  
Association Générale des Étudiants de l'Université de Montréal  
Association Générale des Étudiants de l'Université Laval de Québec Inc.  
Collège Jean-de-Brébeuf  
Collège Saint-Denis  
Collèges classiques de jeunes filles  
Commission scolaire de Granby  
Commission scolaire de Sherbrooke  
Corporation de l'École Polytechnique  
École Normale Secondaire  
École supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière  
Lycée Pierre Corneille  
Mgr Félix-Antoine Savard, en marge de l'Association des professeurs de carrière de l'Université Laval  
Roger Dehem, professeur à l'Université de Montréal  
Société canadienne d'éducation des Adultes  
Société de pédagogie de Montréal  
Université de Montréal  
Université Laval

#### *Associations professionnelles et privées*

Association Canadienne des Bibliothécaires de langue française  
Association canadienne-française pour l'avancement des sciences  
Association des éducateurs catholiques de Montréal  
Association des infirmières de la province de Québec

Association des Ingénieurs forestiers de la province de Québec  
 Association des Marchands Détaillants du Canada-Québec inc.  
 Association des professeurs de carrière de l'Université Laval  
 Association forestière du Bas St-Laurent et de la Gaspésie Inc.  
 Collège des Médecins et Chirurugiens de la province de Québec  
 Collège des Médecins Vétérinaires de la Province de Québec  
 Corporation des agronomes de la province de Québec  
 Corporation des ingénieurs professionnels de la province de Québec  
 Jacques Rousseau, au nom d'Hommes de sciences des Universités Laval, McGill, de  
 Montréal et d'institutions libres  
 Société canadienne d'histoire naturelle  
 Société d'études linguistiques  
 Société d'études rurales  
 Société généalogique canadienne-française  
 Société historique de Montréal  
 Union Catholique des Cultivateurs

*Organismes publics*

Commission sur les problèmes hospitaliers  
 Ministère de l'Industrie et du Commerce  
 Secrétariat de la Province

*Organismes privés*

Centre de Service social de Trois-Rivières  
 Chambre de commerce de Québec  
 Chambre de commerce du district de Montréal  
 Conférence Catholique Canadienne du Bien-être (section française)  
 Hôpital Sainte-Justine  
 Ligue d'action nationale  
 Société du parler français au Canada  
 Société Saint-Jean Baptiste de Montréal

*Entreprises*

Gazette des Campagnes

*Individus*

George E. Blanchard, La Gaspésie  
Iles de la Madeleine

*Partis politiques*

Parti Ouvrier-Progressiste

## ANNEXE III

### LISTE DES INTERVENANTS DE LA COMMISSION PARENT

#### *Éducation*

Association des diplômés de l'Institut de psychologie de l'Université de Montréal  
Association des écoles et collèges indépendants du Québec  
Association générale des étudiants de l'Université de Montréal  
Centre montréalais de recherches en histoire de la pédagogie  
Cité étudiante de Hull  
Commission des écoles catholiques de Québec  
Commission universitaire de la Compagnie de Jésus  
Conseil d'administration des études universitaires du diocèse de Trois-Rivières  
Conseil pédagogique de l'École normale secondaire  
Corporation de l'École Polytechnique de Montréal  
Diplômés de l'Université de Montréal  
École des Hautes Études Commerciales de Montréal  
École d'Hygiène de l'Université de Montréal  
École d'optométrie de l'Université de Montréal  
École Pasteur Inc.  
École scientifique Lafont  
Écoles des Beaux-Arts de Montréal  
Faculté de Chirurgie dentaire de l'Université de Montréal  
Faculté de Médecine de l'Université de Montréal  
Faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal  
Faculté des sciences sociales et économiques de l'Université de Montréal  
Fédération des collèges classiques  
Groupe St-Thomas Inc.  
Institut canadien d'éducation des adultes  
Institut d'adaptation scolaire du Québec  
Institut Teccart Inc.  
Léon Colas, Université de Sherbrooke, Faculté des Sciences  
Petit Séminaire de Chicoutimi  
Requérants du bill de l'Université Ste-Marie

Université de Montréal  
 Université de Sherbrooke  
 Université Laval

*Associations professionnelles et privées*

Association canadienne des bibliothécaires de langue française  
 Association canadienne des jardinières d'enfant  
 Association canadienne-française pour l'avancement des sciences  
 Association d'éducation du Québec  
 Association des diététistes du Québec  
 Association des diplômés en éducation physique et récréation  
 Association des infirmières de la province de Québec  
 Association des institutrices des classes enfantines  
 Association des manufacturiers canadiens (division Québec)  
 Association des parents-maîtres du Parc de la Montagne (Hull)  
 Association des principaux de Montréal  
 Association des professeurs de l'Université de Montréal  
 Association des professeurs laïques des écoles catholiques de la province de Québec  
 Association mathématique du Québec  
 Association pour l'éducation des enfants arriérés  
 Comité des Ciné-Clubs  
 Confédération des syndicats nationaux  
 Corporation des instituteurs et institutrices catholiques de Québec  
 Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la province de Québec  
 Fédération des Frères éducateurs du Canada  
 Fédération des travailleurs du Québec

*Organismes publics*

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique  
 Ministère de l'Industrie et du Commerce  
 Ministère des affaires culturelles

*Organismes privés*

Action Catholique canadienne  
 Chambre de Commerce de la province de Québec  
 Chambre de Commerce Senior de Jonquière  
 Commission des œuvres indiennes et esquimaudes des pères Oblats

Conseil des œuvres de Montréal  
Fédération des cercles de fermières des comtés de Montmagny, l'Islet, Kamouraska,  
Témiscouata sud  
Fédération des chambres de commerce des jeunes de la province de Québec  
Fédération nationale des ligues du Sacré-Cœur  
Foyers Notre-Dame canadiens

*Entreprises*

Aluminum Company of Canada, Limited  
Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins et l'Assurance-vie  
Desjardins

*Individus*

A. Boulet, E. Lemay, L. Painchaud  
Dr Valmore Latraverse  
Gilles Boulet  
Jean-Jacques Lefebvre et Roger Charmand  
Jean-Paul Létourneau  
Jean-Paul Trudel, membre de l'Académie Médiévale d'Amérique et de la Société  
Internationale d'Histoire de la Science  
Simon-Pierre East

## BIBLIOGRAPHIE

### *Sources*

Mémoires déposés à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada

Mémoires déposés à la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels

Mémoires déposés à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec

### *Publications gouvernementales*

*Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951, 596 p.

*Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, Province de Québec, 1956, 4 tomes en 5 volumes.

*Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Québec, Province de Québec, 1963-1966, 3 tomes en 5 volumes.

### *Articles*

Almeida, Mike, « L'Office provincial des recherches scientifiques et le développement de la science au Québec, 1937-1960 », *Revue d'histoire d'Amérique française*, vol. 56, no 2, automne 2002, p. 185-216

Auger, Jean-François, « La commercialisation des produits de la recherche en génie du Laboratoire d'électronique appliquée de l'École Polytechnique de Montréal, 1937-1975 », *Histoire économie et société*, 20<sup>e</sup> année, no 1, 2001, p. 105-122

- Albert, Mathieu et Paul Bernard, « Faire utile ou faire savant? La « nouvelle production de connaissances » et la sociologie universitaire québécoise », *Sociologie et sociétés*, vol. 32, no 1, 2000, p. 71-92
- Castonguay, Stéphane, « Fédéralisme et centralisation de la recherche agricole au Canada : dynamique scientifique et compétition institutionnelle », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, no 3, 1999, p. 21-34.
- Dostalier, Gilles et Frédéric Hanin, « Keynes et le keynésianisme au Canada et au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 37, no 2, 2005, p. 153-181
- Eisenstadt, S.N., « L'éducation, la science, la technologie et les crises culturelles », *Sociologie et sociétés*, vol. 5, no 1, 1973, p. 9-26
- Foisy-Geoffroy, Dominique, « Le Rapport de la Commission Tremblay (1953-1956), testament de la pensée traditionaliste canadienne-française », *Revue d'histoire d'Amérique française*, vol. 60, no 3, 2007, p. 257-294
- Fournier, Marcel, Annick Germain, Yves Lamarche et Louis Maheu, « Le champ scientifique québécois : structure, fonctionnement et fonctions », *Sociologie et sociétés*, vol. 7, no 1, 1975, p. 119-132
- Fournier, Marcel et Louis Maheu, « Nationalismes et nationalisation du champ scientifique québécois », *Sociologie et sociétés*, vol. 7, no 2, 1975, p. 89-114
- Fournier, Marcel, Yves Gingras et Creutzer Mathurin, « L'évaluation par les pairs et la définition légitime de la recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, no 74, 1988, p. 47-54
- Desroches, Jean-Marie et Robert Gagnon, « Georges Welter et l'émergence de la recherche à l'École Polytechnique de Montréal, 1939-1970 », *Recherches sociographiques*, vol. 24, no 1, 1983, p. 33-54
- Gingras, Yves, « De l'enseignement à la recherche : l'émergence d'une nouvelle pratique de la physique dans les universités canadiennes », *Histoire sociale – Social History*, vol. 19, no 37, 1986, p. 73-91
- , « L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets », *Sociologie et sociétés*, vol. 23, no 1, 1991, p. 41-54
- , « Le défi de l'université moderne : l'équilibre entre l'enseignement et la recherche », *Possibles*, vol. 11, no 4, 1987, p. 151-163

- , « Le Rapport Parent et la recherche universitaire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 12, no 2, 2004, p. 41-48
- Godin, Benoît, « La politique scientifique et la notion de culture scientifique et technique : les aléas politiques d'une idée floue », *Recherches sociographiques*, vol. 34, no 2, 1993, p. 305-327
- Godin, Benoît et Yves Gingras, « The Place of Universities in the System of Knowledge Production », *Research Policy*, no 29, 2000, p. 273-278
- Godin, Benoît et Michel Trépanier, « La politique scientifique et technologique québécoise : la mise en place d'un nouveau système national d'innovation », *Recherches sociographiques*, vol. 36, no 3, 1995, p. 445-477
- Godin, Benoît, Michel Trépanier et Mathieu Albert, « Des organismes sous tension : les conseils subventionnaires et la politique scientifique », *Sociologie et sociétés*, vol. 32, no 1, 2000, p. 17-42
- Pâquet, Martin, « Pensée politique et prise de décision politique au Canada et au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 17, no 1, 2008, p. 175-192.
- Saint-Pierre, Céline, « Entre recherche, pratique et politique : le Conseil supérieur de l'éducation du Québec, une démarche originale », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 32, no, 1, 2006, p. 113-131
- Shinn, Terry, « Change or mutation? Reflections on the Foundations of Contemporary Science » *Social Science Information*, vol. 38, no 1, 1999, p. 149-176
- Shore, Marlene, « Religion, science et autorité dans le développement des sciences sociales en Amérique du Nord », *Revue d'histoire d'Amérique française*, vol 57, no 3, 2004, 371-388
- Weisz, George, « The Geographical Origins and Destinations of Medical Graduates in Quebec, 1834-1939 », *Histoire sociale – Social History*, vol. 19, no 37, 1986, p. 93-119

## Ouvrages

- Atkinson-Grosjean, Janet, *Public Science, Private Interests: Culture and Commerce in Canada's Networks of Centres of Excellence*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, 288 p.
- Auger, J-F, *La recherche utilitaire dans les facultés de génie canadiennes : au service de l'industrie et du gouvernement, 1870-1950*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2004, 256 p.
- Bélanger, Yves, *Québec inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, HMH, 1998, 202 p.
- Bélanger, Yves, Robert Comeau et Céline Métivier (dir.), *La Révolution tranquille : 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal, VLB, 2000, 319 p.
- Bercusson, David J., Robert Bothwell et J.L. Granatstein, *The Great Brain Robbery. Canada's Universities on the Road to Ruin*, Toronto, McClelland and Stewart, 1984, 160 p.
- Bienvenue, Louise, *Quand la jeunesse entre en scène. L'Action catholique avant la Révolution tranquille*, Montréal, Boréal, 2003, 291 p.
- Blair, R.S. et J.T. McLeod (éd.), *The Canadian Political Tradition Basic Readings*, Toronto, Methuen, 1987, 462 p.
- Boismenu, Gérard, *Le duplessisme. Politique économique et rapports de force, 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981, 432 p.
- Bourque, Gilles et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs : pour une nouvelle analyse du discours politique : le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988, 399 p.
- Bourque, Gilles, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste, 1944-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, 435 p.
- Bothwell, Robert, Ian Drummond et John English, *Canada Since 1945: Power, Politics and Provincialism*, Toronto, University of Toronto Press, 1989, 507 p.
- Cameron, David, « Pos-Secondary Education and Research : Wither Canadian Federalism? », in *Taking Public Universities Seriously*, sous la direction de

Frank Iacobucci et Carolyn Tuohy, Toronto, University of Toronto Press, 2005, p. 277-292

Castonguay, Stéphane, *La dynamique du changement scientifique en contexte gouvernemental l'entomologie économique au Canada : 1909-1959*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1999, 440 p.

Chartrand, Luc, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec*, Montréal, Boréal, 1987, 487 p.

Corbo, Claude et Marie Ouellon, *L'idée d'université. Une anthologie des débats sur l'enseignement supérieur au Québec de 1770 à 1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001, 383 p.

Duchesne, Raymond, *La science et le pouvoir au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, 126 p.

Dufour, Andrée, *Histoire de l'éducation au Québec*, Montréal, Boréal, 1997, 124 p.

Fisher, Donald, *The Social Sciences in Canada : 50 Years of National Activity by the Social Science Federation of Canada*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1991, 126 p.

Fitzmaurice, John, *Québec and Canada. Past, Present and Future*, New York, St. Martin's Press, 1985, 343 p.

Foisy-Geoffroy, Dominique, *Esdras Minville. Nationalisme économique et catholicisme social au Québec durant l'entre-deux-guerres*, Sillery, Septentrion, 2004, 174 p.

Frère Marie-Victorin, *Science, culture et nation*, textes choisis et présentés par Yves Gingras, Montréal, Boréal, 1996, 181 p.

Gagnon, Robert, *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal, 1873-1990. La montée des ingénieurs francophones*, Montréal, Boréal, 1991, 526 p.

-----, « Les discours sur l'enseignement pratique au Canada français: 1850-1900 », in *Sciences et médecine au Québec. Perspectives sociohistoriques*, sous la direction de Marcel Fournier, Yves Gingras et Othmar Keel, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, p. 19-39

Gauvin, Jean-François, *Ernesto Gherzi et la physique du globe à Montréal, 1955-1973*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 1994, 158 p.

- Gélinas, Xavier, *La droite intellectuelle québécoise et la Révolution tranquille*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, 504 p.
- Gingras, Yves, *Les origines de la recherche scientifique au Canada. Le cas des physiciens*, Montréal, Boréal, 1991, 299 p.
- , *Pour l'avancement des sciences. Histoire de l'ACFAS, 1923-1993*, Montréal, Boréal, 1994, 268 p.
- Hébert, Karine, *Impatient d'être soi-même. Les étudiants montréalais, 1895-1960*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, 290 p.
- Horn, Michiel, *Academic Freedom in Canada : a History*, Toronto, University of Toronto Press, 1999, 446 p.
- Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, tome 2, Montréal, Boréal, 1989, 834 p.
- Litt, Paul, *The Muses, the Masses, and the Massey Commission*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, 331 p.
- Marshall, Dominique, *Aux origines de l'État-providence. Familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales, 1940-1955*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998, 317 p.
- Malissard, Pierrick, *Quand les universitaires se font entrepreneurs. Les Laboratoires Connaught et l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal, 1914-1972*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1999, 392 p.
- Massolin, Philip, *Canadian Intellectuals, the Tory Tradition, and the Challenge of Modernity, 1939-1970*, Toronto, University of Toronto Press, 2001, 357 p.
- McRoberts, Kenneth, *Un pays à refaire. L'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal, Boréal, 1999, 483 p.
- McRoberts, Kenneth et Dale Postagte, *Développement et modernisation du Québec*, Montréal, Boréal, 1983, 351 p.
- Neatby, Nicole, *Carabins ou activistes? L'idéalisme et la radicalisation de la pensée étudiante à l'Université de Montréal au temps du duplessisme*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999, 264 p.

- Niosi, Jorge, André Manseau et Benoît Godin, *Canada's National System of Innovation*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2000, 222 p.
- Niosi, Jorge, *La montée de l'ingénierie canadienne*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1990, 235 p.
- , *Technology and National Competitiveness. Oligopoly, Technological Innovation, and International Competition*, Montreal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1991, 281 p.
- Sarault, Julie, *La mise en place des structures de la recherche universitaire. La faculté des sciences de l'Université de Montréal, 1920-1945*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2000, 135 p.
- Tippett, Maria, *Making Culture : English-Canadian Institutions and the Arts before the Massey Commission*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, 253 p.
- Wilks, Brian, *Browsing Science Research at the Federal Level. History, Research Activities, and Publications*, Toronto, University of Toronto Press, 2004, 638 p.
- Young, Brian et John A. Dickinson, *A Short history of Quebec: A Socio-Economic Perspective*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1988, 306 p.